

C.R.I.C. N° 181 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 7 juin 2016

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Le don de sang des hommes ayant des relations avec d'autres hommes</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mmes Vienne, Salvi, De Bue.....	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	4
<i>Projets et propositions</i>	4
<i>Proposition de résolution visant à une meilleure prise en charge du vieillissement des personnes présentant un handicap mental, déposée par Mmes Bonni, Gonzalez Moyano, Morreale, Pécriaux, MM. Prévot et Legasse (Doc. 433 (2015-2016) N° 1)</i>	4
<i>Interpellations et questions orales</i>	4
<i>Interpellation de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les parcs d'activité économique 4.0 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	4
<i>Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les applications mobiles relatives à l'état des voiries »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lambelin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	10
<i>Question orale de M. Sampaoli à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la certification des recyclés »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Sampaoli, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	12
<i>Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'entretien des ouvrages d'art publics »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	13
<i>Question orale de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les plaintes concernant les ondes émises par les On Board Unit (OBU) » ;</i>	

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les effets néfastes sur la santé du système On Board Unit (OBU) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fourny, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 14

Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'équipement des zonings »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

Question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les feux de signalisation »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Galant, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 18

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les zones accidentogènes signalées aux automobilistes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 20

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les propos de la directrice générale de Thalys sur le Thalys wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 21

Question orale de M. Evrard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures de prévention des accidents liés notamment à l'usage de vélos électriques »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 22

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les smombies »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 24

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de sièges adaptés pour les enfants »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 25

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation du nombre d'accidents lors des matchs des Diabls rouges »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 26

Reprise de la séance..... 27

Interpellations et questions orales (Suite)..... 27

Question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les systèmes de transports intelligents »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Galant, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....27

Question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accession à la conduite et le Code de la route »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Galant, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 28

Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le RER »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lambelin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 29

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'allocation pour l'aide aux personnes âgées »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....30

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'obésité des jeunes en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 32

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sensibilisation aux dangers des rayons ultraviolets chez les jeunes enfants »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 33

Question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le home Les Colombes à Saint-Ghislain »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Galant, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 34

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture d'une maison de repos à Tournai »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 36

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet..... 38

Interpellations et questions orales (Suite)..... 38

Question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le tabac »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Galant, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 38

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les réactions des associations au plan Autisme »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 39

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la déclaration conjointe des ministres de la Santé publique pour la réalisation de réseaux et de circuits de soins en santé mentale pour enfants et adolescents »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 42

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le taux de participation aux examens pour le dépistage du cancer colorectal »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 44

Question orale de M. Evrard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'e-cigarette et les jeunes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 44

Reprise de la séance..... 46

Interpellations et questions orales (Suite)..... 46

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la présence d'un référent en langue des signes dans les hôpitaux »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

Interpellation de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'immobilisme wallon en matière d'allocations familiales » ;

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme du système de suppléments dans le cadre des allocations familiales » ;

Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme des allocations familiales » ;

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme des allocations familiales en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Jeholet, Puget, Mmes Lambelin, Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

Question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la gestion des personnes sans domicile fixe à Mons »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 57

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la présence d'un référent en langue des signes dans les administrations communales »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 59

Organisation des travaux (Suite)..... 60

Interpellations et questions orales retirées..... 60

Liste des intervenants..... 61

Abréviations courantes..... 62

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Le don de sang des hommes ayant des relations avec d'autres hommes

Mme la Présidente. - Je passe au point suivant.

J'ai reçu de la part de Mme Durenne une demande d'audition relative au don de sang des hommes ayant des relations avec d'autres hommes. Il s'agit, dès le départ, d'auditionner à la fois les personnes et les scientifiques qui ont participé à l'étude qui vient d'être révélée ainsi que des médecins, des acteurs de terrain et un représentant de la ministre fédérale.

Pour la bonne organisation des travaux, cette demande a été présentée et je la soumetts à votre remarque.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a 15 jours, nous avons voté, ici, au Parlement, la proposition de résolution sur le don de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. On le sait, c'est une matière fédérale. On savait également que la ministre avait demandé au Conseil supérieur de la santé ainsi qu'à un groupe de travail de remettre un avis, de statuer, puisqu'on le sait très bien, cela revient à la sphère scientifique de se positionner.

Nous avons voté cela le mercredi 25 mai, si j'ai bonne mémoire, et le vendredi 27 mai, au terme de la table ronde qui était organisée, la ministre a dit vouloir lever cette interdiction.

Je trouvais qu'il aurait été opportun de pouvoir entendre des représentants du Conseil supérieur de la santé ainsi que des représentants qui ont participé à l'étude et peut-être, pourquoi pas, un représentant du ministre, parce que c'est fédéral, mais au regard des compétences que nous avons au niveau de la Région wallonne. Cela pourrait être très intéressant de les entendre, même si nous avons déjà voté sur cette proposition de résolution.

Je ne reviendrai pas là-dessus, mais vous voyez qu'au niveau du calendrier, effectivement, l'on aurait peut-être pu attendre un peu. Mme la ministre souhaite se positionner pour la fin de l'été.

Voilà la demande que je formule, aujourd'hui, au niveau du Parlement.

Mme la Présidente. - Avant de laisser les groupes s'exprimer, avez-vous une réaction, Monsieur le Ministre ?

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - D'abord, évidemment, le Parlement est souverain et donc, ce que la commission décidera sera bon pour moi.

Je ne peux m'empêcher, par contre, d'être interrogatif. La demande est sympathique, mais j'ai peine à mesurer l'intérêt sur le fond et sur le calendrier.

Sur le fond, nous ne sommes en rien compétents, c'est exclusivement le Fédéral – vous l'avez vous-même rappelé, Madame Durenne. Aussi intéressantes que ces auditions puissent être, elles ne sauraient, de toute manière, pas nous enseigner à prendre un acte législatif X ou Y, puisqu'il est hors de nos compétences.

D'autre part, les conclusions seraient peut-être à nouveau qu'il faut supprimer les discriminations, c'est-à-dire envoyer le même message que celui que nous avons voté conjointement, il y a deux semaines.

J'ai peine à mesurer si c'est, sauf à chercher à mettre des éléments à l'ordre du jour qui sont toujours intéressants – je dis : « Sur le fond, tout est bon dans le

jambon » – notre rôle de faire des auditions sur une matière qui n'est en rien de notre ressort et de surcroît sur laquelle les conclusions et les messages ont déjà été envoyés pas plus tard qu'il y a deux semaines. Je m'interroge.

Maintenant, si le Parlement le souhaite, il n'y a pas de problème.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - En ce qui nous concerne, sur le principe de l'audition, nous n'avons pas vraiment de problème, mais le ministre a raison, ce n'est pas du tout nos matières. Je pense que, dans la cohérence du transfert de compétences, il est bien légitime qu'une Région puisse voter une résolution sur une thématique comme celle-là, qui est plus une thématique presque éthique, qui a bien sûr des aspects santé importants, mais, à travers la résolution, c'est aussi une conception éthique des rapports humains que nous avons visée.

Je ne pense pas que cette audition nuise ni qu'elle apporte un plus. J'entends les arguments du ministre et ils me semblent cohérents. Nous verrons.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Présidente, en ce qui nous concerne, j'ai envie de dire : « Faire et défaire, c'est toujours travailler ». Il est vrai que, dans ce dossier en particulier, les calendriers n'ont sans doute pas toujours été des plus heureux.

Cependant, je trouvais cela particulièrement non avenue de faire des auditions après un texte qui a, par ailleurs, été voté dans une thématique qui ne dépend en plus pas de notre Parlement. C'est vrai que c'était un débat intéressant, qu'il y a des échanges, que ce soit en commission ou en séance, mais revenir sur un texte déjà voté, dans une matière qui n'est pas de notre compétence, je trouve aussi qu'en termes d'organisation, cela devient un peu schizophrénique.

Par ailleurs, il y a aussi sans doute une série d'autres thématiques qui dépendent de notre Parlement pour lesquelles les auditions et un travail parlementaire viendront bien à propos.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Madame la Présidente, j'ai bien entendu M. le Ministre. Je ne vais pas refaire le débat, mais effectivement les auditions auraient dû avoir lieu avant, je l'avais bien dit en commission. Je ne vais pas le redire, mais j'avais insisté sur le fait qu'il y avait un problème de calendrier. Vous étiez tous d'accord et l'on avait dit que l'on reviendrait lorsqu'il y aurait des éléments nouveaux. Nous sommes revenus alors que nous n'avions pas d'élément nouveau.

On l'a dit, au niveau des compétences, nous sommes quand même compétents au niveau de la santé et je trouvais très intéressant de pouvoir entendre cette sphère scientifique au sein de notre Parlement. On est quand même compétents au niveau de la prévention. M. le Ministre n'est pas spécialement fermé, j'ai bien entendu. C'est plus logique que les auditions aient lieu avant, cela a plus de sens que de les avoir après, mais c'était intéressant.

Madame Vienne, je ne vous sens pas fermée non plus aux auditions.

(Réaction d'un intervenant)

Non, et je ne suis pas schizophrénique.

On a voté cette résolution, on s'est exprimé et je trouvais cela intéressant ; puisque l'on n'a pas eu l'occasion de les avoir avant, cela n'est pas logique. Je demande si nous pouvons quand même avoir ces auditions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Puis-je poser une question de méthode ? Vous demandez que l'on ait ces auditions avant même que l'on ait les conclusions du Conseil supérieur de la santé. Cela veut-il dire que lorsque celles-ci tomberont, on referra un troisième cycle d'auditions ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Non. Ce qu'il s'est passé ici, c'est qu'il y a eu la table ronde ; elle a pris connaissance et elle se positionnerait...

(Réactions dans l'assemblée)

On a bien voté une résolution, alors que c'est une matière fédérale, mais on l'a soutenue.

(Réaction d'un intervenant)

On était bien d'accord que l'on avait un petit souci de calendrier et si on l'avait fait après, l'on aurait fait les auditions avant.

Je demande si l'on peut organiser ces auditions.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je me pose aussi une question de calendrier, parce que l'on va avoir le débat budgétaire. Je crois que les ordres du jour des commissions seront déjà bien chargés. Qui plus est, il y a la question que posait le ministre qui est tout de même fondamentale ; on ne va pas faire des auditions à rallonge, attendons peut-être d'avoir justement une

réflexion plus officielle. À ce moment-là, ne pourrait-on pas imaginer d'entendre aussi, pour rester dans nos matières, les associations LGBT et d'avoir une approche un peu plus globale ? Parce que, maintenant, on réagit peut-être un peu rapidement, alors que l'on pourrait avoir sans doute un travail plus approfondi, plus intéressant dans quelque mois.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Pour ne pas polémiquer inutilement, je pense que Mme Durenne a raison. On ne va pas la contredire, lorsqu'elle estime que l'on aurait dû faire les auditions avant. Oui, on l'a aussi dit. On a aussi dit que c'était une résolution de type symbolique. C'était sans doute important pour le Parlement et l'on était hors *timing*. Là-dessus, il n'y a pas de problème. Simplement, sur la manière dont on organise les travaux de cette commission, dans ce Parlement, je ne vois pas l'intérêt, à ce stade – puisque Mmela Ministre De Block ne s'est toujours pas positionnée et puisqu'il n'y a jamais eu qu'une table ronde – d'auditionner.

On ne va quand même pas auditionner chaque fois qu'il y a une table ronde, chaque fois qu'un ministre fait un *tweet* ou qu'un ministre fédéral intervient. Je trouve qu'il faut garder une certaine cohérence dans les travaux de cette commission. Même si Mme Durenne a raison sur la manière dont les choses se sont mises en place – on l'a d'ailleurs explicité clairement, que ce soit en commission ou en séance – je ne vois pas, aujourd'hui, une nécessité absolue dans le *timing* de cette commission, vu l'agenda d'ici la fin des travaux parlementaires de juillet, d'auditionner. D'autant que l'on n'a toujours pas l'avis du Conseil supérieur de la santé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Chères collègues, je vous remercie pour vos arguments. Je prends acte. On ne va pas se battre pour cela. Parfois, il y a des choses qui m'inquiètent un peu dans la manière dont la majorité impose les travaux au niveau de ce Parlement. On a discuté de cette résolution sur le fond et tout le monde était d'accord, tout en reconnaissant qu'il y avait un problème de calendrier. Il faut être clair ; elle a été remise à l'ordre du jour et votée parce que c'était trois jours avant la *Gay Pride*. Maintenant, on constate, sur le fond, que les auditions sont intéressantes, mais que ce n'est plus le moment ! Je trouve qu'en termes de travail de fond, c'est un peu frustrant et interpellant.

Je vais prendre un autre exemple. Ce n'est pas cette commission qui est concernée. Hier, en Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, il y avait un projet de décret de 120 articles à l'ordre du jour : le Code de l'environnement et le Code de l'eau. On a interrompu les travaux parce que la Conférence des présidents l'a décidé – de nouveau la majorité l'a décidé. Il y avait une résolution sur le glyphosate où, là aussi, il n'y avait pas nécessairement

d'urgence. Mais parce qu'il y a un travail de fond qui est encore réalisé et qu'il y a différentes études à l'ordre du jour, que ce soit au niveau européen ou fédéral, l'on a de nouveau fait passer une résolution alors que, sur le fond, il y avait vraiment moyen de travailler autrement. Personnellement, je trouve – et c'est le choix de la majorité – que l'on privilégie parfois la forme au fond. Je trouve cela triste.

Mme la Présidente. - Pour essayer de faire la synthèse et de faire une proposition qui pourrait agréer les uns et les autres, seriez-vous d'accord de tout de même envisager ces auditions, mais après réception de l'avis du Conseil supérieur de la santé, tel qu'il l'avait été demandé, en incluant à la fois les éléments de l'étude et les différentes personnes proposées par Mme Durenne, les associations LGBT ?

On pourrait envisager cela, dès la rentrée parlementaire, au mois d'octobre 2016. Cela permettrait d'avoir un débat de fond sur le sujet, avec des éléments pertinents et de rencontrer les avis des uns et des autres. Êtes-vous d'accord ?

Je voudrais vous rappeler qu'à la rentrée, nous aurons une rentrée assez chargée en termes d'auditions. Nous aurons les auditions sur le fret ferroviaire, sur les allocations familiales. Nous avons prévu une visite aux Marronniers, sans oublier tous les décrets qui arriveront du cabinet de M. le Ministre.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je remercie Mme la Présidente pour son ouverture. Nous nous rallions à votre proposition. Merci beaucoup.

Mme la Présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Sur la question de tout ce qui touche autour du LGBT, ne proposerait-on pas de faire une commission conjointe ? Nous avons une Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans ce Parlement. Il serait intéressant de réfléchir à une commission conjointe sur ces questions particulières. Je voulais voir avec vous s'il était possible de contacter la présidente de la commission, afin de voir la manière dont nous pourrions organiser les choses.

Mme la Présidente. - Parfait. On ne pouvait pas mieux dire. Vous aviez senti cela. Ce sont des énergies qui s'attirent. Nous avons déjà une commission conjointe.

La positivité homme-femme, peu importe, c'est toujours une bonne chose.

Nous avons d'ailleurs une commission conjointe ce jeudi et je m'en ouvrirai à Mme la Présidente de la

Commission égalité des chances sur le débat que nous pourrions avoir sur la base d'auditions dans le cadre de la problématique LGBT.

La commission décide de procéder aux auditions en réunion conjointe avec la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le courant du mois d'octobre 2016.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - La question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les examens pour la conduite de vélos électriques en Wallonie » est transformée en question écrite.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT DES PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP MENTAL, DÉPOSÉE PAR MMES BONNI, GONZALEZ MOYANO, MORREALE, PÉCRIAUX, MM. PRÉVOT ET LEGASSE (DOC. 433 (2015-2016) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à une meilleure prise en charge du vieillissement des personnes présentant un handicap mental, déposée par Mmes Bonni, Gonzalez Moyano, Morreale, Pécriaux, MM. Prévot et Legasse (Doc. 433 (2015-2016) N° 1).

Cette résolution, à ma connaissance, est retirée étant donné l'absence de Mme Bonni, retenue à Dison pour des problèmes liés aux inondations. C'est vraiment exceptionnel. Elle était, ainsi que les autres signataires de la résolution, plus que demandeuse de la présenter et de discuter avec vous, mais ce n'est pas possible aujourd'hui.

À la demande de ses auteurs, l'examen de ce point est reporté à une date ultérieure.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. JEHOLET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 4.0 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les parcs d'activité économique 4.0 ».

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, le 19 mai dernier, vous annoncez avec le ministre-président, le dixième plan pour mobiliser des surfaces afin de développer de l'activité économique en Région wallonne. Je vous cite : « C'était la première lecture d'un avant-projet visant à mettre en place une véritable stratégie de développement infrastructurel à haute valeur ajoutée pour l'accueil des entreprises en Wallonie ».

S'il y a bien un point qui peut nous rejoindre, c'est évidemment la nécessité de créer de la richesse en Wallonie, de créer de l'activité économique, de créer des entreprises, de soutenir l'extension de l'activité de certaines entreprises pour créer de l'emploi. Cela, je pense que c'est un fait et un constat que l'on peut partager. Je l'ai dit aussi, dans le cadre du discours sur l'état de la Wallonie, nous avons des atouts. Nous sommes situés au cœur de l'Eurégio et donc, nous avons un potentiel, que ce soit pour nos entreprises wallonnes, mais aussi pour des investisseurs étrangers. Et nous avons encore des terrains qui sont mobilisables. C'est un élément important. Faut-il encore maintenant les mobiliser et les mobiliser efficacement et rapidement ? Mais si l'on regarde, on compare souvent l'activité économique par rapport à la Flandre. On constate évidemment que la Flandre n'a plus cet atout puisqu'elle manque cruellement de terrains pour accueillir de la nouvelle activité économique.

J'aurai quelques éléments, Monsieur le Ministre. Un élément qui peut paraître plus anecdotique, mais qui ne l'est pas. Je sais que le Gouvernement wallon a l'habitude de présenter ses conférences de presse avec les différents ministres concernés et j'ai été un peu surpris que vous présentiez cette annonce avec M. le Ministre-Président. Pas que M. le Ministre-Président soit associé, il est encore ministre-président et peut encore s'occuper un peu de la Wallonie. J'ai plutôt été surpris les absences de M. Di Antonio - qui a l'aménagement du territoire et donc, c'est un élément important dans le dossier - de M. le Ministre Marcourt - qui a l'économie dans ses attributions - et de M. le Ministre Collin - qui a la compétence des aéroports.

Or, on sait qu'autour de l'aéroport de Liège, il y a des centaines d'hectares mobilisables pour de l'activité économique et que des dossiers sont en cours. Je pense que M. le Ministre Collin fait partie aussi de la réflexion globale par rapport aux zones d'activité économique.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Juste pour la précision, Monsieur Jeholet, que je suis compétent pour les zones d'activité économique aéroportuaires.

M. Jeholet (MR). - Même ainsi, je pense que... Ou alors on a vraiment dénudé le pauvre ministre Collin, qui a déjà hérité des ses compétences...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est le cas depuis le début de la législation.

M. Jeholet (MR). - Je pense qu'il y avait chez lui un grand désir et un grand souhait de s'occuper des aéroports. Il paraît qu'il rêve de cela depuis qu'il est tout petit. Il aime beaucoup les avions. Je rigole. Si vos yeux étaient des mitraillettes, je serais mort sur place !

Ceci en boutade. Au-delà de la boutade, je pense fondamentalement que c'est une problématique qui concerne plusieurs ministres et qu'il est important de s'accorder aussi avec l'ensemble des ministres qui ont des compétences touchant aux infrastructures économiques.

Quand on regarde le plan de secteur, il y a une sous-représentation de l'activité économique en Wallonie par rapport à la Flandre. La Flandre a cette faiblesse : pratiquement tous les terrains sont occupés, aujourd'hui, et il y a peu de possibilités par rapport à nous.

On constate aussi qu'il y a eu beaucoup d'annonces et beaucoup d'annonces, si l'on regarde depuis 2004 le Plan prioritaire 1. C'était à l'époque Michel Foret, mais d'autres ministres qui lui ont succédé, qui ont eu ces compétences, ont aussi fait beaucoup d'effets d'annonce, ont annoncé des plans.

Quand on voit le parcours du combattant par rapport à l'équipement et à la commercialisation de ces terrains ; quand on sait qu'il faut parfois plus de 10 ans pour voir se développer des entreprises sur ces terrains. Si l'on regarde le Plan prioritaire, en 2004, l'on constate qu'aujourd'hui on est en train d'équiper ou des entreprises sont en train de développer leur activité.

Il y a aussi une lourdeur et des contraintes administratives qui sont fortes, des procédures...

C'est une interpellation, Madame la Présidente. Je vois que vous me pressez un peu, mais je vais continuer à développer mon interpellation.

Il y a aussi des recours. Quand l'on voit le nombre de dossiers pour lesquels il y a des recours, cela ne facilite pas les choses.

Quand on a la réflexion des infrastructures économiques, on a le débat sur les friches industrielles. On sait combien les friches industrielles sont un potentiel important pour l'activité – c'est pour cela que je citais M. Di Antonio. On a l'aménagement du territoire, on va avoir le décret Sols et, à un moment donné, il faudra oser aussi redébattre du problème de la pollution. On ne créera pas beaucoup d'activités en Wallonie, si l'on reste avec des normes rigides comme elles le sont aujourd'hui.

On sait aussi que, par rapport à des zonings qui existent depuis longtemps, qui ont été conçus de façon tout à fait différente, il y a presque une deuxième vie dans les zonings, des bâtiments sont tout à fait inadaptés aujourd'hui, qui sont parfois vides. Quand on dit qu'il n'y a plus de terrains, il y a aussi parfois des entreprises qui n'ont plus d'activité, aujourd'hui ; des halls, des parcs, des zones de parc presque entières qui sont inoccupées, parce qu'ils ne sont plus adaptés aux activités économiques.

Monsieur le Ministre, je souhaitais d'abord vous demander, puisque vous annoncez 200 hectares par an, un nombre d'hectares net dédié à de nouvelles activités économiques. Je rappellerai simplement le Plan prioritaire 1 de 2004, où l'on prévoyait 1 200 hectares. Quand on voit 1 200 hectares, on est 12 ans plus tard – ce sont les chiffres, mais c'est difficile d'avoir une cartographie, j'y reviendrai –, on voit que 152 hectares ont été annulés par le Conseil d'État ou d'autres procédures ; pour 232 hectares, aucune procédure n'a été lancée ; 120 hectares sont toujours en recours aujourd'hui ; 101 hectares sont à l'étude. Quand on voit les hectares mis en œuvre pour 2004, 160 hectares et 380 sont en cours de commercialisation, pour 1 200 hectares.

On voit donc la difficulté, même si à un moment donné on sollicite les intercommunales de développement économique pour mobiliser des hectares, mais on voit vraiment – je reviens sur ce parcours du combattant.

Quand on voit le Plan prioritaire *bis* du ministre Henry, où l'on parlait aussi de plusieurs milliers d'hectares, on voit aussi qu'il n'y a pas de procédure initiée pour 776 hectares, que des études sont en cours. Quand on voit toute les annonces qui avaient été faites – 1 712 hectares pour le volet 1, 408 hectares pour le volet 2 – quand on voit aujourd'hui le nombre d'hectares finalisés, on est à 60 hectares.

Ce que je veux dire par là, c'est que parfois il y a beaucoup d'effets d'annonce, on a l'impression que l'on mobilise 200 hectares ou 300 hectares par année, mais

on est loin du compte quand on fait le décompte final et les hectares disponibles pour les entreprises.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, parce que l'on essaie de glaner les infos comme on peut, nous donner le nombre d'hectares annoncé dans le Plan prioritaire 1 et le nombre d'hectares réellement commercialisés, le nombre d'hectares annoncés dans le Plan prioritaire *bis* et le nombre d'hectares réellement commercialisés, soit le nombre d'hectares mis à disposition de l'activité économique ces 10 dernières années ?

On a vraiment besoin d'un cadastre, d'une cartographie importante – c'est un volet important dans le débat.

Deuxième élément de mon interpellation. Le taux de subvention. Il passe de 80 % à 65 % avec des possibilités qui sont quand même très restrictives, de passer à 85 %. Je conçois qu'il y ait une raison budgétaire à cela, mais on sait aussi que l'on ne fait pas un zoning, comme il y a 20 ans ou même 10 ans d'ici, par rapport aux nouvelles technologies, par rapport à la qualité de l'environnement pour les riverains, et cetera.

À un moment donné, l'équipement d'un zoning est plus onéreux, aujourd'hui, qu'il y a quelques années. Je peux comprendre la réflexion de diminuer les subventions, mais ce sont les entreprises qui paieront aussi davantage. Vous allez peut-être m'expliquer le contraire, mais c'est un élément important.

Ensuite, quel est l'avenir pour vous des agences de développement économique, des intercommunales ? En Wallonie, on a des intercommunales qui s'occupent de zonings, mais qui s'occupent aussi de beaucoup d'autres choses, avec parfois des activités qui sont plus rémunératrices que le fait de s'occuper d'activité économique. Qu'en est-il d'intercommunales qui s'occupent essentiellement d'activité économique, puisqu'il y a une « rentabilité » qui est nettement moindre ?

Le fait de confier à des opérateurs comme la SOWAER, la SPAQuE et la SOGEPa est assez nouveau. C'est un mal wallon, je l'ai déjà dit très souvent. On l'a constaté au niveau de l'aéroport de Liège, même si cela va mieux, mais on a perdu à un moment donné beaucoup de temps, parce qu'il y avait une concurrence plutôt qu'une complémentarité entre les opérateurs et les acteurs régionaux. Comment éviter aussi cette concurrence qui pourrait s'installer entre des opérateurs régionaux, des intercommunales de développement économique ?

Troisièmement, vous annoncez la mise en place de plan pluriannuel d'investissement. Tous les cinq ans, les opérateurs devront communiquer au Gouvernement leur plan d'investissement, avec une série de contraintes tout à fait légitimes, afin de voir le type d'entreprise, quelle entreprise, l'évolution des dossiers et si l'on a créé de

l'emploi. C'est tout un débat dans l'équipement et aussi dans la démarche commerciale des intercommunales de développement économique. C'est de dire que l'on peut vendre des hectares, mais il faut qu'il y ait une création d'emplois minimum. Si c'est pour faire des hangars partout, on n'en est plus là, comme on l'a fait il y a 20 ou 30 ans d'ici. À un moment donné il faut aussi mesurer le taux d'emploi que l'on développe dans les zonings.

C'est déjà toute une série de données, de contacts, qui existent aujourd'hui. J'ai l'impression que vous voulez encore renforcer les contraintes. Ou alors vous me dites : « Finalement, on laissait aux intercommunales de développement économique beaucoup de latitude ; elles faisaient un peu ce qu'elles voulaient ». Je vois dans vos yeux que vous allez me dire oui. Je suis assez inquiet que l'on ait laissé alors des intercommunales de développement économique agir de la sorte sans un minimum de contraintes.

Une dernière question que je voulais poser, par rapport au partenariat privé-public. Dans le contexte budgétaire, vous ne me verrez certainement pas m'opposer au partenariat public-privé, même si c'est parfois un peu « la tarte à la crème » et on ne sait pas ce que l'on met derrière les partenariats public-privé. Il faut aussi éviter que cela soit requalifié comme aide d'État s'il y a une participation du privé.

Qu'en est-il aussi de ces partenariats public-privé au regard des règles SEC 2010 ?

Voilà, Madame la Présidente, excusez-moi, ce n'est pas mon habitude d'être très long, mais je pense que c'est un sujet très important qui mérite un débat intéressant dans le cadre de notre activité économique en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Monsieur Jeholet pour votre interpellation.

C'est effectivement un sujet d'importance. Ce n'est pas le sujet nécessairement le plus « sexy » pour le grand public, mais c'est pourtant extrêmement stratégique pour donner tous les outils à notre Wallonie en vue de son redéploiement économique.

Très clairement, je me réjouis que probablement, entre le mois d'octobre et le mois de décembre, la commission soit saisie de l'examen et du vote de ce décret. Je ne doute pas que l'on aura à nouveau des débats intéressants parce que dans les comptes rendus qui ont été faits quant au contenu de ce décret, il n'y a qu'une partie de l'information qui a pu être donnée. Mais soyez certain que la volonté de tout le Gouvernement est clairement de se donner les moyens d'accélérer la mise à disposition et l'équipement des différents terrains en Wallonie.

Parce que c'est vrai, vous l'avez dit, c'est un atout indéniable pour notre compétitivité. Raison pour laquelle, d'ailleurs, dans le cadre des travaux du CoDT, j'ai veillé à distiller aussi des éléments de procédure qui accéléreront le mouvement, notamment avec le recoupage, par exemple, de la reconnaissance de périmètres économiques avec la modification du plan de secteur, la capacité d'implanter des éoliennes dans les zonings ou à proximité de ceux-ci, et cetera.

Soyez rassuré, le fait que mes collègues n'aient pas tous été à côté de moi, à me tenir la main, lors de la conférence de presse, ne signifie en rien qu'ils ne se sentent pas concernés, puisque c'est par le Gouvernement, et donc l'ensemble de ses membres, que l'avant-projet de décret a bel et bien été adopté. Donc, chacun a veillé à être attentif, évidemment, pour le pan d'activités qui le concerne.

Sur le fond, c'est l'objectif que le Gouvernement s'est assigné, notamment au travers du plan Marshall 4.0. de pouvoir libérer 200 hectares nets par an. Cet objectif sera-t-il atteint ? Je n'en sais rien, mais je veux en tout cas – même si je n'ai pas de certitude qu'il l'est – me le fixer pour avoir une trajectoire et une ambition.

On a vu, vous avez raison, que les précédents programmes, notamment de financement alternatif SOWAFINAL 1 et 2, n'ont pas permis de libérer à temps la totalité des hectares et des projets qui avaient été escomptés. Je vais vous donner quelques chiffres. Non pas par manque d'ambition ou de volonté, simplement parce que dans l'énorme majorité des cas, quand un retard a été constaté, c'est souvent dû à la lourdeur des procédures d'aménagement du territoire, aux procédures aussi de recours, aux querelles, puisque les zonings ne se font pas toujours la bouche en cœur, vous le savez.

C'est la raison pour laquelle, il fallait aussi que nous agissions sur ce domaine.

Mon ambition c'est que l'on ait vraiment, enfin, oserais-je dire, une approche territoriale du financement et du développement des zones d'activité économique. Quand je dis « territoriale », ce n'est pas au sens du territoire de l'intercommunale, mais au sens du territoire régional. Reconnaissons, et on le sait, dans nos outils économiques, il y a parfois eu le souci très légitime de veiller au développement de projet sur le territoire du ressort de l'intercommunale, sans nécessairement être en articulation ou en complémentarité avec les initiatives prises par l'intercommunale voisine.

Ce qu'il nous faut, demain, c'est éviter les doublons, c'est garantir que les zonings qui verront le jour seront de plus en plus spécialisés, de plus en plus complémentaires. Et c'est là aussi la réflexion liée au taux de subventionnement.

Aujourd'hui, c'est 80 % pour tout le monde, quelle que soit la nature du parc, sans exigence minimale.

Demain, il me semble que la Wallonie... C'est là, la motivation de la modification du taux, ce n'est pas pour des motifs budgétaires, ce n'est pas pour essayer de payer moins demain – puisque l'on pourra même aller jusqu'à 85 % au lieu de 80 % - c'est de, par contre, forcer les opérateurs économiques à présenter des dossiers qui, demain, ne seront plus des dossiers généralistes sans contrainte minimale, mais des dossiers d'excellence par rapport aux prérequis et aux attentes de nos entreprises. C'est pour cela que j'ai joué sur la variation du taux de subsides, c'est pour quelque part contraindre l'opérateur de développement économique à présenter des parcs de nouvelle génération et ne plus être dans un schéma où quel que soit le contenu du parc, il aura 80 % de subventions promérites.

Demain, il faudra d'ailleurs que tous les zonings aient au minimum la fibre optique pour être éligibles, y compris aux 65 %.

Demain, il faudra aussi que l'on prévoie des équipements écoperformants, pérennes dans la gestion des eaux pluviales, dans la gestion des eaux usées, dans la limitation de l'imperméabilité des sols, dans les modes de transports alternatifs et dans la stratégie qui sera déployée. Tout cela, ce sera désormais des prérequis pour que le dossier soit éligible, alors qu'aujourd'hui, il n'y avait pas ces prérequis.

Par contre, demain, pour avoir des zonings qui soient encore plus écoperformants, encore plus spécialisés, qui n'aillent pas rogner prioritairement et par facilité sur la terre agricole, mais qui soient davantage dans une logique de reconversion de friches industrielles. Cela n'a pas de sens d'avoir des friches sur notre territoire, qu'il est si difficile et si coûteux de reconverter et, dans le même temps, d'aller à chaque fois grappiller sur la terre agricole. Dès lors que ces friches industrielles, souvent, sont aussi optimalement situées.

Alors, il y a des incitants pour, par exemple, d'abord s'occuper des SAR, d'abord s'occuper de ces reconversions, sans oublier la faculté aux quatre coins du territoire, y compris en territoire rural, de développer des projets pertinents. En ayant une dimension plus régionale, aussi, en développement de projets et éviter le saupoudrage des petits zonings à un hectare, deux, trois, quatre, cinq, plic, ploc, chaque maître voulant son petit zoning avec son hall relais sans connexion ni pertinence particulière.

C'est un élément auquel il faudra que nous soyons plus attentifs. C'est la logique qui a prévalu dans l'identification des taux de subvention distincts.

Autre élément que l'on n'a pas évoqué, mais qui illustre ma volonté d'accélérer les procédures, c'est qu'aujourd'hui les opérateurs de développement économique sont obligés d'avoir recours au comité d'acquisition pour formaliser les expropriations, et cetera, ce qui est souvent très long. Demain, ils pourront

faire appel à un collège de trois notaires pour pouvoir passer les actes. Et donc, on n'est plus obligés d'attendre. Ils auront le choix, soit c'est gratuit via le CAI, mais c'est long, soit il faudra décaisser quelque peu et payer les notaires, mais cela pourra se faire de manière beaucoup plus immédiate. C'est une illustration et cela se fait en parfaite adéquation avec l'Ordre des notaires, d'ailleurs.

Autre élément. Pour donner quelques éléments statistiques, vous craignez une concurrence entre les opérateurs d'activité économique et vous me demandez, dès lors, quel était leur rôle, puisque vous avez vu, nous avons élargi désormais la capacité d'intervention à d'autres outils publics, la SOWAER, la SOGÉPA, la SPAQuE, la SARSI, la SORASI.

La SOWAER, aujourd'hui, dispose déjà de cette faculté pour ce qui concerne les zones d'activité économique aéroportuaires. Il n'y a pas de changement par rapport à elle. Elle est déjà en capacité de solliciter les subventions comme une intercommunale d'expansion économique, tandis que les autres ne vont pas venir en concurrence, puisque pour pouvoir intervenir, la SPAQuE, la SOGÉPA, la SORASI ou la SARSI devront obligatoirement être en association avec l'intercommunale de développement économique.

Donc, ce n'est pas un concurrent, c'est un complément puisque, à chacun son métier : la SPAQuE, par exemple, permet la reconversion de sites pollués, la SOGÉPA favorise la reconversion de friches industrielles. Mais c'est l'opérateur économique qui est l'intercommunale qui a ce métier de commercialisation, de valorisation, de contact avec les communes ou la commune concernée. C'est donc en association avec elle que cela se fera pour accélérer les reconversions, notamment des SAR, des SRPE ou des friches industrielles. Raison pour laquelle le rôle d'opérateur de l'Agence de développement économique est très largement consolidé et reconnu.

On veillera, également, à favoriser les partenariats public-privé et partenariats public-public. Il y a 5 % de majoration dans les taux de subventionnement prévus dans ce cas de figure, mais en étant attentifs – et vous avez eu raison, c'était un de nos points de préoccupation aussi – à ce qu'il n'y ait pas d'entorse par rapport aux règles européennes, notamment celles relatives aux aides d'État. Raison pour laquelle, il est prévu que l'octroi de subvention sera dans ce cadre-là – celui du partenariat public-privé – encadré de manière spécifique, notamment par la clause de *clawback* et par l'absence d'exonération du précompte immobilier.

Nous nous sommes entourés, évidemment, de l'expertise d'un bureau d'avocats spécialisés en la matière pour connaître les balises à devoir intégrer dans le décret pour être certains de ne pas se faire croquer au tournant, rattraper par la suite par l'Europe, en

considérant qu'il y a une démarche inappropriée en la matière.

J'ajoute aussi que – puisque c'est un élément de votre question, mais que vous n'avez pas eu l'occasion de développer – à l'exception de l'intercommunale IGRETEC d'ailleurs, toutes les intercommunales de développement économique relèvent du périmètre de consolidation des administrations publiques locales.

Et donc, seuls les projets menés par les opérateurs régionaux seront de nature à impacter le périmètre de consolidation régional. L'intégration des PPP au sein du périmètre SEC dépend donc clairement aussi des risques liés aux prestations contractuelles à charge du partenaire privé. L'impact SEC de ces opérations doit faire l'objet d'un examen qui sera au cas par cas, en fonction du montage avec l'opérateur privé.

Vous m'aviez questionné sur les 400 millions d'euros de budget annoncés. Il s'agit en fait du budget global de cette législature dédié aux zones d'activité économique et qui se décline de la sorte :

- 195 millions d'euros issus du plan Marshall 4.0, en financement alternatif SOWAFINAL 3 ;
- 102 millions d'euros issus de la programmation FEDER 2014-2020 ;
- plus d'une centaine de millions d'euros en crédits classiques pour l'équipement des zonings sous cette législature, auxquels d'ailleurs doit s'ajouter le financement SOWAFINAL 2, dont le solde à exécuter est encore de 158 millions d'euros.

Voilà pour ce qui concerne les chiffres.

Pour être complet par rapport au programme SOWAFINAL, je vous renvoie vers le rapport annuel du plan Marshall 4.0 qui sera d'ailleurs approuvé ce jeudi au Gouvernement. Là, vous aurez plus de détails sur la mise en œuvre des projets.

J'ajoute, toujours pour rester dans les chiffres, que l'objectif qui était et est toujours de créer 200 hectares nets par an se retrouve dans le plan Marshall, au-delà de la DPR. C'est d'ailleurs la première fois que la Wallonie se fixe un objectif quantitatif en la matière. C'est soit fou, soit audacieux, soit naïf, soit un peu des trois mais, en tout cas, cela permet de se donner une trajectoire.

Les recherches académiques menées par la CPDT – la Conférence permanente de développement territorial – ont montré qu'avant la crise de 2008, une moyenne de 217 hectares bruts était consommée annuellement par les intercommunales de développement. Ce chiffre n'est pas sorti de nulle part.

Aujourd'hui, les zones d'activité économique représentent une superficie totale de 12 835 hectares, soit seulement 0,7 % du territoire wallon. Alors que si

l'on regarde uniquement les zones affectées au plan de secteur pour accueillir de l'activité économique, on est, de mémoire, à peu près au double de la proportion. Ce qui montre que le hic n'est pas capacité de subventionner l'équipement – même si l'on voudrait toujours avoir plus de moyens pour attendre moins longtemps –, mais surtout la lenteur et la lourdeur des procédures administratives.

On a aussi voulu sortir de la logique de consommation du territoire, comme je l'ai dit, en favorisant le recyclage des anciennes implantations industrielles, notamment, et la rotation des activités au sein même des parcs existants pour éviter d'y créer des chancres. Le *revamping*, qui était jusque-là une opération pilote, sera désormais ancré et consolidé durablement, parce qu'il faut tirer vers le haut ces anciens parcs qui, aujourd'hui, font fuir plus qu'ils n'attirent. Cela n'a pas d'intérêt de créer et d'équiper de nouveaux hectares, de nouveaux zonings, juste pour y accueillir, de manière délocalisée, des entreprises qui sont déjà là, au détriment de l'espace disponible pour l'accueil de nouvelles entreprises et donc de nouveaux emplois.

Les zonings vieillissants sont désertés et, finalement, comme on ne sait plus louer pour accueillir de nouvelles activités économiques, on y met du *retail*, on y met des vendeurs de chaussures. Tout cela sera terminé. La vocation des deniers publics d'équipement d'un parc d'activité économique, ce n'est pas de favoriser l'installation d'un vendeur de chaussures ou de vêtements qui, lui, a un *business model* qui n'a pas besoin des soutiens publics pour pouvoir fonctionner.

Pour terminer – puisque je vois l'impatience de Mme la Présidente, dont je feignais de ne pas avoir vu le doigt sur son bouton depuis déjà quelques minutes – j'ajouterai au-delà de cela – et cela fera l'objet des débats le moment venu – qu'il y a une conviction forte qu'un *reporting* aussi s'impose, non pas comme charge administrative additionnelle, mais parce qu'il ne m'apparaît pas normal qu'aujourd'hui, l'on soit en déficit d'une vision consolidée, à l'échelle du territoire wallon, sur les espaces disponibles, les projets en gestation, la capacité de voir que l'on n'est pas en train, aux deux extrêmes du territoire wallon, de penser à faire deux ou trois fois des parcs spécialisés sur les mêmes thématiques, alors que peut-être certains pôles d'excellence requièrent des parcs qui ne voient pas encore le jour de manière spécifique, qu'il y ait donc une cohérence et une articulation et qui force aussi l'intercommunale à se projeter dans le temps, avec une vision à plus ou moins long terme, cinq ans, de ce qu'est sa stratégie de développement.

Cela permettra d'ailleurs, dès lors qu'elle s'intègre dans cette stratégie, de promériter de manière prioritaire l'obtention des subventions, puisque deux tiers du montant seront réservés pour les projets qui sont dans

cette stratégie, pour autant qu'ils soient sollicités et activés avant le 30 juin de chaque année.

Sinon, on a toujours la capacité de soutenir des projets qui, au gré d'opportunités nouvelles, sont activés par une intercommunale, alors qu'elle n'avait pas été envisagée dans leurs plans, mais je rappelle que ce plan fait l'objet d'une actualisation annuelle. Cela permettrait aussi de garantir quelles sont les données de taux d'emplois réels, créés, nouveaux, l'activité qui s'y développe, les hectares qui sont équipés, mais qui ne sont toujours pas occupés, ceux qui ont été réservés sous le coude, dans l'optique d'une éventuelle extension de l'activité qui tarde à voir le jour, alors même que l'on regrignote sur une extension de zone d'activité, donc d'avoir un monitoring de l'ensemble des ces parcs et de la politique que nous devons mener, de manière stratégique, et à l'échelle de l'ensemble du territoire wallon et plus, intercommunale par intercommunale, territoire d'intercommunale par territoire d'intercommunale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Il y a évidemment énormément à dire et que la Région wallonne ait l'ambition d'avoir une vision globale et cohérente de son territoire, y compris par rapport à l'activité économique, est une bonne chose. Le MR le demande depuis plus de 10 ans et je pense que M. Forêt avait d'ailleurs initié, dans le cadre du plan prioritaire, cette démarche. L'utilisation parcimonieuse du territoire est importante, y compris à des fins économiques.

Mais je suis un peu surpris, j'ai l'impression que l'on passe ou que l'on va passer de la préhistoire, en termes de l'aménagement des zones économiques, à une vision globale, cohérente et moderne.

Pour avoir siégé 12 ans dans une intercommunale de développement économique en tant que vice-président, je peux vous dire que le monitoring existe. Dans l'intercommunale dans laquelle j'étais, je peux vous dire pour chaque entreprise, les objectifs en matière d'emploi, les hectares avec un état des lieux, où en est le dossier, de l'équipement, du financement, et cetera... Je suis donc un peu étonné que l'on n'arrive pas, avec l'ensemble des intercommunales, à très vite avoir cette cartographie essentielle.

Je vous rejoins dans la prospective, et cetera, mais vous parlez du CoDT – c'est une chose, on en parlera mercredi, jeudi et vendredi. Par exemple, en ce qui concerne le décret Sols, je pense qu'à un moment donné, quand on l'annonce, ici, plus tard, devra aussi partie de la réflexion. Quand on dit : « On utilise de façon parcimonieuse le sol », il faut voir demain ce que l'on pourra faire ou non de nos friches en Wallonie pour justement – et en cela je vous rejoins – ne pas mobiliser des hectares au détriment de l'activité agricole et des

agriculteurs, parce que l'on sait que c'est un débat aussi important et essentiel.

Deuxième élément, les 200 hectares...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Le décret Sols n'est pas, dans l'état actuel, un facilitateur d'ailleurs de ces reconversions. Selon l'adage que « le mieux est l'ennemi du bien », il y a des choses à revoir.

M. Jeholet (MR). - Je suis tout à fait d'accord et je l'ai dit d'emblée. À un moment donné, quand on a eu, en 2004, ce plan prioritaire avec le CWATUPE, avec le décret Sols, chaque politique doit être évaluée. Aujourd'hui, l'on doit aussi faire le bilan de ces politiques qui ont été menées. Par rapport au décret Sols, nous sommes tout à fait ouverts et je pense que, si l'on a de la rigidité comme l'on a aujourd'hui, on ne développera pas beaucoup de projets économiques sur nos friches industrielles qui sont nombreuses dans certains endroits.

L'état des lieux aussi est important dans le dossier. Quand on sait qu'il faut parfois 10 ans de procédures, il faut voir où l'on en est. Y a-t-il un problème en matière d'urbanisme ? En matière de financement ? Parce que les 200 hectares nets, je peux dire 300, 400, je peux dire 500. Quand vous dites qu'il n'y a jamais eu d'objectif chiffré, M. le Ministre Henry, M. le Ministre Antoine ont fait des déclarations en nombre sur le sujet.

Aujourd'hui, étant donné le nombre d'hectares en cours d'équipement où le dossier est à l'étude, c'est cela qui est important, c'est d'avoir cette cartographie. Aujourd'hui, quels sont les hectares passés du stade de l'étude au stade de commercialisation ? Monsieur le Ministre, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de vous doter d'une cartographie, parce que je peux vous dire que les informations que l'on a eues pour l'interpellation, il a fallu aller les chercher à gauche et à droite. C'est un élément qui me paraît essentiel, si l'on veut avoir une vision globale et cohérente par rapport aux...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce sera prévu par le décret, d'ailleurs.

M. Jeholet (MR). - Je pense que c'est le b.a.-ba de tout. Peut-être même que cette cartographie aurait dû exister préalablement au décret pour avoir un décret. À un moment donné, on va faire une cartographie et puis on a fait un décret.

Mme la Présidente. - Pouvez-vous clôturer, Monsieur Jeholet ?

M. Jeholet (MR). - J'essaie, Madame la Présidente, mais c'est terriblement passionnant. Je vais clôturer.

Par rapport à la cartographie, par rapport aux opérateurs, je peux aussi vous rejoindre sur une vision

globale et cohérente, mais on le sait aussi, le nombre d'opérateurs, en Région wallonne, ne facilite pas toujours les choses et même si l'on souhaiterait qu'ils soient complémentaires et pas concurrents, ce n'est pas toujours les résultats que cela donne.

Par rapport au budget, on y reviendra aussi.

Je prolonge même. Par rapport à la subsidiation, vous dites que cela peut aller jusqu'à 85 %. Je rappelle que M. le Ministre Furlan nous a fait voter une taxe sur l'outillage sous prétexte que des communes ne voulaient plus accueillir des zonings, parce qu'elles devaient participer au préfinancement et que c'était peut-être un moyen de solliciter les communes afin qu'elles accueillent de l'activité économique. Je pense que c'est une réflexion – on a parlé de différents ministres – aussi que l'on pourra avoir avec M. Furlan. J'espère que l'on pourra voter votre décret et en même temps voter la suppression de la taxe outillage qui a toujours été votée, même si elle est mise entre parenthèses.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Elle existe sur papier, mais pas dans les faits.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES APPLICATIONS MOBILES RELATIVES À L'ÉTAT DES VOIRIES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les applications mobiles relatives à l'état des voiries ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, en 2013, la plateforme Internet et mobile Fix My Street a été officiellement lancée par la Région bruxelloise. Cette application, mêlant démocratie participative et esprit citoyen, permet à chacun de signaler les défauts des voiries publiques. Après le dépôt d'une plainte, l'application permet, en outre, aux citoyens de suivre le traitement du problème signalé jusqu'à sa résolution. Il est à signaler que, peu importe qu'il s'agisse d'une voirie communale ou régionale, le citoyen est assuré que sa plainte arrive à la bonne instance pour être traitée dans les meilleurs délais.

Fix My Street représente également un instrument précieux pour les autorités qui, grâce aux statistiques,

ont une meilleure visibilité des endroits avec de réels problèmes.

En Wallonie, l'application mobile BetterStreet a le même rôle et permet à de nombreuses communes, par exemple, à la mienne, de gérer les travaux publics. Cependant, contrairement à Fix My Street, l'application utilisée par les communes wallonnes a été mise en place par une start-up et non par la Région. De plus, le nombre de communes wallonnes l'utilisant est encore faible. Ainsi, fin 2015, une petite trentaine de communes permettaient à leurs concitoyens d'utiliser cette application.

Si la Région bruxelloise s'est dotée d'une telle application, Monsieur le Ministre, où en est-on du côté wallon ?

Le Gouvernement wallon voit-il, d'une manière générale, un intérêt dans ces applications ? Si oui, une collaboration avec BetterStreet ou Fix My Street est-elle envisageable ?

Enfin, Monsieur le Ministre, avons-nous des garanties quant au respect des règles de vie privée par ces applications ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, au cours de l'année 2014, la Direction générale des routes du Service public de Wallonie a lancé une étude pour la gestion des petites actions au sein de ses services, au-delà des procédures existantes pour les activités d'entretien et d'investissements. Il s'agissait d'analyser comment ses différentes composantes, les directions, les districts, et cetera réagissaient et interagissaient face aux sollicitations des acteurs externes comme le citoyen, un bourgmestre, des élus, la police et j'en passe.

Rapidement, cette étude a permis de mettre en exergue la pertinence de l'utilisation d'applications informatiques comme BetterStreet, application développée par une société privée, et utilisée par différentes communes wallonnes ou encore Fix My Street, application utilisée en Région bruxelloise, par l'administration. Ces applications permettent en effet de rencontrer les objectifs suivants :

- répertorier les dégradations sur nos réseaux tant par les acteurs externes qu'internes, avec une géolocalisation précise ;
- introduire des dégradations via un site Internet ou une application mobile sur smartphone ;
- valoriser les actions exécutées par un suivi uniforme ;
- assurer un retour d'information vers le demandeur ;
- autoriser un *reporting* régulier ;

- conscientiser et inciter les agents à la participation et à la réponse à apporter aux sollicitations.

Des contacts ont été pris avec la Région bruxelloise dans un objectif de mutualisation de Fix My Street, application développée par l'administration régionale bruxelloise, utilisée également par toutes les communes bruxelloises et inscrite sous licence *open source*.

Depuis 2015, le DTIC – le département qui gère l'informatique du Service public de Wallonie – et mon administration travaillent à la rédaction d'un cahier des exigences dans l'objectif d'une reprise de l'application bruxelloise se basant sur le retour d'expérience de leur part ainsi que sur les exigences particulières au niveau wallon.

Consciente de l'intérêt d'associer les communes wallonnes à cette démarche, la DGO1 a rencontré IMIO, l'intercommunale de mutualisation des outils informatiques, dans le but de mettre au maximum en corrélation les uns avec les autres, et notamment, les investissements à consentir, l'idée étant de diminuer les coûts, de généraliser l'appropriation des futurs outils par les citoyens, mais aussi de démarcher les communes volontaristes. IMIO s'est, de suite, montrée très intéressée et participe activement à cette démarche depuis quelques mois.

Les services informatiques wallon, bruxellois et des autorités locales ont finalisé la rédaction du cahier des exigences et devraient lancer la procédure de marché public dans les prochaines semaines. L'objectif est de mettre progressivement et graduellement à disposition une application de type Fix My Street qui serait commune pour les routes régionales et les communes – sans obligation, bien entendu. Le futur programme serait d'abord testé par les administrations et ensuite progressivement ouvert aux citoyens, qui pourraient déposer leurs remarques et points d'attention sur le réseau. Au niveau de mon administration, ce programme informatique serait alimenté par les districts routiers et autoroutiers, sous le contrôle de leur direction respective.

Dans l'intervalle, consciente que la désignation d'un prestataire informatique nécessite plusieurs mois et que, par la suite, des développements sont à réaliser, selon un planning qui n'apparaîtra que lors de la remise des offres qui, de toute évidence, prendra plusieurs mois supplémentaires, l'administration m'a sollicité pour conclure un projet pilote interne à des fins de recherche et d'expérimentation, projet pilote d'une durée d'un an avec BetterStreet afin de familiariser quelques districts et services avec ce genre d'application. L'intérêt, c'est que BetterStreet existe déjà et est déjà utilisé par des communes ; cela permet donc une familiarisation sous forme de projet pilote avec ce type d'outils.

La Commission de protection de la vie privée sera bien entendu consultée dans le cadre de ces projets, mais, à première vue, les données personnelles ne seront utilisées qu'aux seules fins de répondre aux requêtes formulées par les usagers.

Enfin, je terminerai en vous disant que, à la demande même d'une ASBL – la Fédération belge des motards concernés et en colère, pour ne pas la citer – des transferts participatifs d'informations existent déjà, par le biais de fiches descriptives communiquées à la DGO1, relativement à la constatations de dégradations en temps réel sur le réseau, le but étant de permettre une meilleure ouverture d'esprit de l'administration vis-à-vis des usagers – singulièrement les motards, en l'occurrence – pour leur permettre d'être écoutés et de pallier, dans les limites techniques et budgétaires, les problèmes les plus urgents détectés sur nos routes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Effectivement, vous avez cité tous les avantages que peut comporter l'utilisation de ce genre d'applications dans les villes. Dans ma commune, nous utilisons l'application BetterStreet. Je dois dire que depuis que nous travaillons avec eux, avec cette application, les habitants sont vraiment ravis de l'entretien des petits travaux près de chez eux.

Je suis également heureuse d'entendre que vous envisagez ce projet pilote incluant un BetterStreet.

Je suis aussi rassurée sur l'aspect de l'utilisation des données privées. Je pense que lorsque l'on met en place ce genre de technique, il faut penser à ces aspects. C'est très important.

Par votre réponse, vous avez prouvé que nous pouvions utiliser ces applications dans une série de domaines et aussi en ce qui concerne le domaine public.

(Mme Leal Lopez, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CERTIFICATION DES RECYCLÉS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sampaoli à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la certification des recyclés ».

La parole est à M. Sampaoli pour poser sa question.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la problématique des recyclés m'interpelle depuis longtemps maintenant. Afin de pouvoir être utilisés en voiries, les recyclés doivent recevoir une certification dénommée COPRO délivrée par un organisme de contrôle des produits de la construction. Or, cette certification ne semble pas viser le contrôle, à proprement parlé, du produit, mais plutôt « les aspects liés à l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et de contrôle en usine et la surveillance de la production en usine ». Au final, il semble donc que ce soit plutôt le processus de fabrication qui soit certifié plutôt que le recyclé lui-même.

Or – nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en débattre – les recyclés ont des difficultés à respecter les critères techniques fixés par Qualiroutes.

La certification des recyclés ne devrait-elle pas viser plus spécifiquement les qualités techniques du produit plutôt que le processus de fabrication ? Par ailleurs, lors de nos précédents échanges au sujet des recyclés, vous nous faisiez part de l'existence d'études tant dans le secteur privé qu'au sein de l'administration relative à l'amélioration de la qualité de ces produits recyclés.

Disposez-vous déjà de premiers résultats à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, effectivement, nous avons déjà abordé l'emploi des recyclés dans les chantiers routiers.

Je rappelais notamment que le cahier des charges type Qualiroutes est un document de référence contenant des spécifications techniques relatives aux travaux routiers wallons, complétant ainsi le cahier général des charges.

Ces exigences doivent permettre au maître d'ouvrage de vérifier, d'une part, la conformité des produits et, d'autre part, leur bonne mise en œuvre. Ce sont là, deux paramètres essentiels pour assurer de la qualité, de la réalisation de travaux.

Dans notre cas précis, Qualiroutes impose bien des caractéristiques sur les empiètements à mettre en œuvre pour les fondations ou sous-fondations des voiries, mais également des informations quant à leur mise en œuvre. Si ces aspects sont respectés, alors ils sont conformes.

Par ailleurs, les produits recyclés réutilisés dans les produits de voiries doivent être porteurs d'une certification « CE 2+ », type de certification qui peut être délivrée par un organisme de certification agréé, tel que, par exemple, COPRO que vous citez.

La certification « CE 2+ » prévoit une vérification du système de production du produit envisagé ainsi que la rédaction d'une fiche technique qui reprend les caractéristiques techniques du produit en question.

Lors de l'utilisation d'un recyclé certifié en voirie, les caractéristiques techniques de celui-ci sont vérifiées par l'ingénieur dirigeant du chantier sur base de la fiche technique accompagnant le recyclé. Si des essais complémentaires s'avèrent nécessaires, ils sont bien entendu réclamés. Les qualités techniques du recyclé sont donc vérifiées.

En outre, s'il fallait certifier les recyclés en fonction de la destination finale de ceux-ci, cela pourrait poser des problèmes, car on ne peut pas forcément prédire l'utilisation finale de ceux-ci, lors de leur traitement.

Enfin, un projet de recherche collective vient d'être réalisé par l'Université de Liège, le centre Terre et Pierre et le Centre de recherche routière. Il concerne l'amélioration des performances des recyclés dans le domaine routier par l'optimisation des unités de traitement, ce qui donne l'abréviation APERROUTE. Cette recherche a été financée par la DGO6 et elle se termine. Les conclusions de cette recherche seront bientôt disponibles.

L'introduction d'empierrements recyclés reste un enjeu tant économique qu'environnemental. J'entends donc le promouvoir. Je reste optimiste sur leurs utilisations futures, dans notre réseau routier, mais tout en veillant à garantir la qualité du travail réalisé et cela, dans la durée. Il ne faut pas que cette alternative ou cette nouveauté soit un élément qui se fasse au préjudice de la qualité.

J'en profite d'ailleurs pour rajouter, si vous n'en aviez pas encore été informé, que, dans le cadre des débats que nous avons eus à l'ajustement budgétaire et des renforts en personnel qu'il m'a été possible d'obtenir, l'intégralité du personnel que j'ai obtenue pour les directions sur lesquelles j'assume la tutelle – je pense à la DGO1, DGO2 ou la DGO4, par exemple – soit huit équivalents temps plein intégralement dédiés au recrutement de contrôleurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je suis satisfait d'apprendre tout d'abord que des moyens humains complémentaires seront donnés à l'administration pour le contrôle des chantiers, car c'est bien là que se pose le problème. J'aimerais, par rapport aux recyclés, dire qu'il y a la qualité technique des recyclés, mais la qualité environnementale qu'il faut vérifier. Je vais vous donner un exemple concret que je viens de vivre, il y a une quinzaine de jours. Une société devait réaliser un chantier pour la SWDE. Nous avons demandé à contrôler les recyclés, car nous devions intervenir ultérieurement et nous allions devoir les mettre en

décharge et quand nous avons parlé du contrôle environnemental des recyclés, la société a fait marche arrière et nous a fourni des produits de carrière.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART PUBLICS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'entretien des ouvrages d'art publics ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, une semaine après l'inauguration de la Belle Liégeoise, la nouvelle passerelle à Liège était, hélas, déjà taguée.

Le sale appelant le sale, il est important que le nettoyage se fasse le plus rapidement possible, mais il semble que la convention d'entretien de l'ouvrage entre le SPW – propriétaire de la passerelle – et la Ville de Liège ne soit pas encore signée, ce qui a retardé l'enlèvement du tag.

Cette convention d'entretien avec la Ville de Liège est-elle maintenant signée ?

Qu'en est-il, en général, des conventions d'entretien pour les autres ouvrages d'art wallons appartenant au SPW ? Quelle évaluation en faites-vous ? Sont-elles toutes signées ou beaucoup font-elles défaut ?

Quelles mesures sont prises à l'égard des tags plus particulièrement qui abîment nos œuvres d'art ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai effectivement eu le plaisir d'inaugurer, le lundi 2 mai dernier, cette nouvelle passerelle appelée « Belle Liégeoise ».

Malheureusement, peu de temps après, il est vrai que cette passerelle gérée par la DGO2 était déjà taguée. Toutefois, ce tag fut rapidement nettoyé et l'auteur fut même identifié.

Concrètement, la convention d'entretien avec la Ville de Liège est en cours de finalisation au sein de mon administration. Cette convention sera signée lorsque les derniers travaux mineurs à finaliser sur l'ouvrage seront réalisés. Les différentes parties pourront ainsi apprécier le contenu précis de l'entretien à apporter.

Bien entendu, dans l'intervalle, des dispositions pratiques ont été adoptées en concertation avec les services de la Ville de Liège.

Dès lors, les tags sont effacés dès leur apparition, tandis que les cadenas placés dans les garde-corps sont également retirés, au fur et à mesure de leur mise en place, pour éviter que cela ne devienne un pont des Soupis *bis* qui, finalement, serait tout dégradé et arraché à terme, au-delà de la dimension romantique de la démarche.

De manière générale, l'administration régionale n'a pas de convention d'entretien type avec toutes les communes, mais divers types d'accords existent afin de prémunir de vandalisme les ouvrages présents dans des villes ou communes. Des partenariats sont donc bien présents avec les pouvoirs locaux.

Par ailleurs, il est important de travailler avec efficacité, raison pour laquelle, en marge de ce plan Infrastructures, sous mon impulsion, afin d'uniformiser et de professionnaliser les pratiques dans les 42 districts des sept directions territoriales, l'administration a conçu et mis en pratique une nouvelle politique d'entretien cyclique ordinaire sur les 8 375 kilomètres du réseau routier et autoroutier régional, en ce y compris sur le réseau structurant de la SOFICO qui a adopté la proposition pour ce qui la concerne.

Cette philosophie est également appliquée sur les ouvrages d'art. Le nettoyage des tags est bien entendu partie prenante dans la politique ECO – Entretien cyclique ordinaire – en parallèle avec les partenariats avec les villes et communes pour les ponts présents sur leur territoire.

Enfin, chaque fois que cela est possible et en fonction des circonstances, plainte est déposée contre les auteurs de ces incivilités dommageables à l'image de l'ouvrage et de la Wallonie.

Ces actes de vandalisme seront malheureusement toujours présents, mais mon administration est active afin de préserver le meilleur état possible de ses ouvrages d'art.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je suis heureuse d'apprendre que la convention est en cours de finalisation et je me réjouis de constater qu'il y a des mesures de transition en attendant, car plus le tag reste

et plus cela donne envie d'en faire d'autres. Il doit donc être enlevé le plus vite possible.

Vous avez parlé d'accord de partenariat, et cetera, et j'espère qu'une évaluation est aussi faite de tous ces accords, car c'est bien beau de conclure des conventions et des accords, mais il faut qu'ils portent leurs fruits et qu'ils soient évalués et rectifiés, si nécessaire.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PLAINTES CONCERNANT LES ONDES ÉMISES
PAR LES ON BOARD UNIT (OBU) »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
EFFETS NÉFASTES SUR LA SANTÉ DU
SYSTÈME ON BOARD UNIT (OBU) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Fourny, sur « les plaintes concernant les ondes émises par les *On Board Unit* (OBU) » ;
- de Mme De Bue, sur « les effets néfastes sur la santé du système *On Board Unit* (OBU) ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Je souhaite interpellier M. le Ministre sur la question soulevée par le Syndicat des indépendants et des PME, le SDI, qui a relayé à grands cris, le fait que nombre de camionneurs affiliés à son syndicat tomberaient soudainement malades, auraient des maux de tête, poseraient des problèmes en termes de santé dans leur camion depuis que les OBU y ont été placés et qu'il y aurait un lien de cause à effet entre le placement de ces boîtiers et la soudaine migraine des camionneurs affiliés à ce syndicat.

Monsieur le Ministre, on sait que ce syndicat est l'un des derniers à résister face à l'installation de la taxe au kilomètre et que voici encore quelques heures, ils en appelaient à bloquer les frontières. J'ai donc le sentiment que l'on cherche tous les arguments et tous les éléments pour essayer d'opposer quelque chose afin de tenter, en dernière minute, avec le dernier moyen, de bloquer l'application du système et de considérer que les appareils posés posent des problèmes au niveau de la radiation.

Ceci étant, j'ai été l'auteur d'une proposition de décret avec Mme Tillieux, en 2009 ; nous avons légiféré, en Wallonie, de manière unanime, sur le fait de limiter la puissance émettrice des antennes GSM à

3 voltmètres pour des raisons de santé publique et des problèmes liés à la radiation, à l'ionisation des ondes.

La question qui est posée a suscité chez moi une réflexion quant au fait de savoir si un problème de radiation pouvait éventuellement se poser. Mes questions, dans cette droite ligne de la cohérence de la réflexion que nous avons eue par rapport aux ondes et effets néfastes qu'elles peuvent avoir sur les êtres humains, consistaient à savoir si les systèmes installés, embarqués à bord des camions, l'ont été sur base de normes qui ont été étudiées.

Y a-t-il, en l'espèce, différentes législations ou directives européennes qui encadrent le placement de ce type d'appareil ? On sait qu'ils ont été placés ailleurs et que cela n'a jamais posé la moindre difficulté.

Y a-t-il un cadre légal ? Ce cadre légal a-t-il été respecté ?

Y a-t-il une conformité liée au placement de ces appareils fournis par la société Sattelic ?

L'ensemble des opérateurs qui pourraient accéder à ce marché – je pense plus particulièrement à Axess qui a fait montre d'une volonté en la matière – respectent-ils des conditions précises d'encadrement ?

Y a-t-il eu des vérifications opérées à ce niveau ?

Par ailleurs – c'est une déclaration faite par ce syndicat et son président, en particulier – Sattelic et vous-même avez-vous reçu des plaintes ? Si oui, combien ?

Cela représente-t-il quelque chose de sérieux, de significatif ?

Y a-t-il eu d'autres cas similaires qui auraient pu être relevés ailleurs en Europe ? Ou seul ce problème se pose-t-il curieusement en Wallonie, en cette période de mise en place de la taxe kilométrique ?

C'était simplement pour faire le point sur cette question avec vous afin d'y voir clair ou, en tout cas, de lever d'éventuels lièvres qui se posent derrière des affirmations proférées par le président du Syndicat des indépendants et des PME.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, cette question figure dans la partie Travaux publics, mais elle vous concerne aussi en tant que ministre de la Santé.

Comme l'a souligné mon collègue, le SDI, le Syndicat des indépendants, a réceptionné une cinquantaine de plaintes au sujet de symptômes qui varient des maux tête aux nausées et problèmes de sommeil, suite à l'installation des OBU dans les

camions. Mais ils ont aussi procédé à des tests faits par une entreprise privée et pratiqués sur les GPS OBU. Ces tests démontrent que toutes les cinq minutes, l'aiguille du détecteur d'ondes monte dans le rouge, indiquant un seuil de rayonnement électromagnétique anormal.

Il se pourrait que les camions soient de véritables cages de Faraday qui concentrent des ondes nocives. Le Syndicat des indépendants envisage, tout en reconnaissant d'ailleurs que les normes européennes ne sont pas dépassées, de faire réaliser d'autres tests par l'ISSeP pour confirmer ou non ces résultats.

Il y a encore eu un article dans la presse de ce jour qui vient de Sattelic. Celui-ci affirme que le dispositif installé dans les camions est bien certifié par l'Europe et qu'il rencontre toutes les normes de santé publique, mais il se dit aussi prêt à discuter avec les camionneurs le cas échéant.

J'aurais voulu vous entendre sur ces tests, sur les résultats de ces tests qui concernent la santé des transporteurs. Comment allez-vous agir sur ce problème, compte tenu de vos deux casquettes, ministre des Travaux publics et de la Santé ?

Envisagez-vous aussi de faire réaliser une étude complémentaire ?

Il y a bien sûr les résultats théoriques de ces appareils qui pourraient être conformes aux normes, mais il y a aussi les résultats pratiques faits dans les camions, suite à leur installation. Je vous remercie pour les éléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, j'ai appris comme vous, par la presse, que certains chauffeurs de camion se plaignaient de migraine et en attribuaient l'origine aux OBU.

Je ne suis toutefois pas informé d'un dépôt officiel de plaintes ou d'un quelconque rapport d'un résultat de mesures en la matière.

Sur base de cette information presse relayée, voilà ce que je peux vous en dire. L'OBU correspond à un navigateur GPS standard, comme on en trouve dans la grande majorité de nos voitures et ce, couplé à un GPS, placé à une certaine distance du conducteur. Les communications avec le centre de gestion se basent donc sur le protocole d'émissions de type GSM, GPRS. Cette technologie est encadrée par des normes européennes et soumise à la surveillance de l'IBPT, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications.

D'une part, aucune infrastructure ou antenne supplémentaire n'a été nécessaire pour implanter le

prélèvement kilométrique qui utilise le réseau de communication générale qui assure déjà une pleine couverture du territoire ou à peu de choses près, dans les zones rurales, Monsieur Fourny. Les flux supplémentaires de télécommunications nécessaires peuvent être pleinement gérés sans problème par le réseau actuel.

D'autre part, signalons que les antennes GSM, GPS et DSRC pour la communication avec les portiques sont placés à l'arrière de l'OBU, côté pare-brise, ce qui réduit au minimum les radiations dans la cabine du camion. Il est toutefois toujours possible, pour les conducteurs qui le souhaiteraient, d'obtenir un kit et d'installer des antennes extérieures. Si cela permet d'éviter les maux de tête, c'est une option intéressante à suivre.

Pour être très précis sur le plan technique, j'ajoute que l'OBU de Sattelic effectue, au sein de l'appareil, une partie du calcul, ce qui permet de réduire les données transmises. Celles-ci correspondraient à la taille d'un SMS transmis environ toutes les cinq à huit minutes.

L'OBU d'Axess, quant à lui, envoie des données de façon plus fréquente, vu qu'il s'agit des coordonnées de position. Le calcul de la redevance est fait de façon centralisée sur un serveur, en utilisant toutes ces données de position. Je ne doute pas que c'est une donnée qui n'aura pas manqué d'échapper aussi à ceux qui promeuvent, depuis longtemps, ce type d'OBU.

En conclusion, même si je peux comprendre la crainte de certains conducteurs de poids lourds, il apparaît que les OBU présents dans les camions ne présentent pas plus de risques que les GSM, les GPS, mais il est évident que je serai toujours attentif à la situation et que je demanderai à Viapass, qui agit pour le compte des trois Régions, de suivre les résultats des mesures qui ont apparemment été commanditées.

J'ajoute que ce type d'OBU est un dispositif qui existait déjà bien avant la mise en œuvre, en Belgique, dans d'autres régions d'Europe, sans qu'à ma connaissance, l'on ait jugé qu'il y avait un problème sanitaire particulier. À chacun d'en tirer les conclusions. Des mesures seront prises, mais il n'y a rien qui ne réponde pas aux normes sanitaires européennes, aux normes d'émissions ou qui soit de nature à faire craindre qu'il y ait un effet direct entre la mise en œuvre de l'OBU et des maux de tête survenus auprès des uns et des autres, puisque l'on est dans une technologie qui s'apparente très clairement à tout ce qui est GPS, GSM, ni plus, ni moins.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie le ministre pour la réponse apportée. Elle permet de clarifier les choses par rapport aux craintes formulées.

Monsieur le Ministre, il serait utile de compléter votre information, ou en tout cas Sattelic, pour que les

choses soient vraiment claires vis-à-vis de tout le monde.

Vous parlez de la technique GPS, GSM, je vous ai dit que je connaissais bien le système et les effets, puisque nous avons adopté un décret, en 2009, à ce propos pour limiter le caractère ionisant des ondes. Mais il y a la question de l'homologation et la certification des appareils. Là aussi, il faudrait peut-être que Sattelic communique clairement sur cette certification, pour être certain que tout a bien été fait dans les règles et que les normes stipulées ont bien été respectées. Je pense que cela évitera, définitivement, toute discussion et mettra un terme à cette discussion.

Je note au passage que le Syndicat des indépendants ne pourra pas faire la promotion de l'UPTR puisque celui-ci défend un produit plus ionisant que l'autre. M. Reul s'arrangera avec son homologue. Cela mérite encore de longs débats. On aura l'occasion et le plaisir de voir comment ils vont en découdre entre eux à ce propos.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je note donc que, comme Sattelic, il se montre ouvert. Donc, si dans un premier temps, les résultats, les analyses – en tout cas les mesures techniques – sont rassurants, il y a des plaintes, et d'autres études seront commandées, notamment une de l'ISSEP. En fonction de ces résultats, il y aura peut-être une ouverture et un dialogue.

Je ne vais pas polémiquer, je n'aurai pas les remarques ironiques de mon collègue à propos de l'attitude de l'un ou l'autre. Je pense qu'il y a quand même une question de santé et qu'il faut quand même raison garder et être attentif en tout cas aux plaintes. Je ne pense pas que les gens se plaignent pour le plaisir. Je note bien qu'il y a une ouverture, mais une transparence totale sur les normes en vigueur me semble importante.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉQUIPEMENT DES ZONINGS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'équipement des zonings ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, je viens de lire récemment dans la presse que la volonté du Gouvernement est de modifier les dispositifs actuels en matière de financement des zonings, en particulier

l'équipement des zonings financé, actuellement, à 80 % par la Région wallonne. Un nouveau décret prévoirait un taux de subsidiation de base de 65 %, bien sûr, avec un « bonus » financier qui peut être accordé à concurrence de 20 % supplémentaires. Les priorités étant données au recyclage des friches ou à la densification des zonings existants.

Par ailleurs – ai-je pu lire dans le même texte –, une commune ne pourra plus, à titre individuel, solliciter la création d'un zoning.

Le Gouvernement veut, c'est positif, des délais de rigueur de 60 ou de 90 jours pour la reconnaissance économique, passage obligatoire en vue des demandes de permis, au lieu des sept ans, actuellement, en moyenne, pour concrétiser un zoning et le plan de secteur ne pourra plus dépasser les 24 mois. C'est effectivement inscrit, tel quel, dans les réformes qui concernent le CoDT 2.

À côté du taux habituel qui sera donc de 65 %, il y aura un taux spécifique qui peut aller jusqu'à 80 %, voire 85 %, moyennant le respect d'une série de conditions visant à mettre le focus sur des zonings modernes, performants et efficaces – ai-je pu lire dans la presse.

Les questions que je souhaite vous adresser sont d'un triple ordre, Monsieur le Ministre.

Quel sera l'impact de ce nouveau mode de financement sur l'implantation des zonings situés le long des axes autoroutiers ou le long des axes fluviaux ? Il est évidemment question de réduire autant que possible les nuisances que le trafic de véhicules lourds peut engendrer lorsqu'il traverse les localités. C'est un gain en terme de qualité de vie pour les riverains potentiels.

Quel l'impact auront les infrastructures de communication, de la fibre optique, des antennes GSM, des liens UDSL, et cetera, facilitant le réseautage des zonings et des entreprises qui s'y installent ? Il est évidemment important, dans le chef des entreprises, de communiquer le plus facilement et le plus efficacement avec leurs homologues ou leurs clients.

Quel impact auront les investissements dans l'isolation acoustique qui garantissent aux riverains une qualité de vie, la moins impactée possible, par les activités dans les zonings ? Selon une enquête menée par la Région wallonne, parmi toutes les nuisances, ce sont les nuisances sonores qui dérangent le plus les citoyens au niveau de la Région wallonne ; nuisances sonores qui provoquent toute une série d'effets sur la santé – que je ne vais pas détailler ici – qui ne sont à pas à négliger.

Voilà les trois interrogations, Monsieur le Ministre, que je souhaitais vous soumettre aujourd'hui, pour voir un peu dans quel sens le projet du Gouvernement va évoluer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. On a démarré cette commission avec un long échange avec M. Jeholet, suite à son interpellation sur le sujet de la réforme des zonings, mais donc, je ne vais pas réitérer ce qui a longuement été évoqué ; je ne doute pas que le lecteur attentif que vous êtes de nos travaux...

M. Stoffels (PS). - Je vais lire cet échange fructueux, long et efficace...

(Rires)

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous en remercie. Je vais juste apporter des compléments alors, pour répondre de manière plus spécifique à vos questions sans réexpliquer toute la philosophie du décret. Il est vrai que la réforme de la législation des zones d'activité économique porte sur la révision du mécanisme de financement des infrastructures et d'aménagement des parcs d'activité économique, et l'implantation et la localisation des activités relèvent avant tout de la compétence de l'aménagement du territoire, c'est évident, mais dans un souci de cohérence transversale, la réforme prône néanmoins la préservation des zones rurales contre l'étalement des activités économiques en zone non urbanisable, et ce dans le même esprit que le projet de CoDT – vous l'avez vous-même rappelé.

En termes d'infrastructures, cet objectif participe à une logique de concentration des moyens et de mutualisation des équipements. Pour ce faire, des facilités administratives seront accordées pour l'extension des parcs existants. Par exemple, une procédure simplifiée de reconnaissance économique pourra être menée en 60 jours pour les extensions de maximum 20 hectares et 50 % de la superficie initiale, ou bien pour les opérations de reconversion de friches.

De plus, des incitants financiers seront prévus, sous forme de majoration de subsides. Par exemple, le subside sera majoré de 5 % pour les microzones de maximum 10 hectares, implantées en milieu urbain, ou bien de 10 % pour les parcs implantés sur une ancienne friche.

Les activités logistiques ne sont pas oubliées, puisque le pôle de compétitivité Logistics in Wallonia est reconnu comme un secteur de spécialisation permettant une majoration de 10 % du subside pour les équipements. De même, les parcs offrant de grandes parcelles de plus de 10 hectares, idéalement situées à proximité des principales infrastructures de communication – je pense évidemment aux autoroutes, aux ports ou aux aéroports – bénéficieront de la même

majoration, s'ils permettent la multimodalité. La combinaison des modes de transport offre l'avantage à la fois pour l'entreprise d'optimiser les flux logistiques et pour la collectivité de minimiser les impacts environnementaux.

Par ailleurs, la connectivité est devenue un facteur de compétitivité incontournable pour les entreprises. Conformément aux recommandations du Conseil du numérique, je me réjouis que la stratégie numérique wallonne contienne une mesure spécifique visant à raccorder tous les parcs d'activité économique au réseau à très haut débit.

Pour ma part, j'avais invité par circulaire, dès octobre 2015, tous les opérateurs de développement économique à mettre à disposition des opérateurs de réseau des tranchées communes en voirie, afin de faciliter le déploiement de la fibre optique. La réforme proposée ira plus loin, puisque tous les nouveaux parcs devront être équipés de la fibre optique accessible à toutes les entreprises avec un débit de 100 mégabits par seconde. C'est désormais une exigence minimale qui constitue un prérequis pour être éligible aux subventions. D'ailleurs, de façon complémentaire à cela, les éléments qui étaient avant préconisés, par voie de circulaire, seront désormais pleinement intégrés dans le décret.

Vous soulignez également l'importance de préserver la qualité de vie des riverains des entreprises. J'y souscris pleinement. La cohabitation des activités résidentielles et des activités économiques doit au premier chef être appréhendée au moyen des législations ad hoc en aménagement du territoire – c'est le permis d'urbanisme – ou en environnement – c'est le permis d'environnement.

Dans la réforme proposée, il est en outre imposé aux opérateurs d'établir une charte urbanistique et environnementale qui sera d'application au sein du parc d'activité économique. La charte est de nature à atténuer nombre de nuisances potentielles et à assurer une haute qualité des aménagements.

J'ai également souhaité que les espaces résiduels non valorisés, tels que les zones tampons vis-à-vis de l'habitat, par exemple, fassent l'objet d'une gestion collective par les entreprises du parc, de façon à ce qu'ils soient correctement et régulièrement entretenus.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - D'abord quelques réflexions. Il y a une série d'éléments que vous me donnez en répondant aux questions, avec lesquels je ne peux qu'être d'accord parce qu'il est vrai que nous devons miser pour la modernité, la performance et l'efficacité des zonings et cela se définit à travers un ensemble de critères, dont ceux que vous venez de citer.

La mise en œuvre et le respect de tous ces critères interviendront très probablement lorsqu'une multitude d'acteurs interviendront pour mettre en œuvre un zoning. Ce n'est généralement pas l'intercommunale elle-même ou la commune qui placera la fibre optique, c'est le réseau Proximus. Cela veut dire que la modernité et l'efficacité d'un zoning ne dépendent pas seulement de celui qui souhaite la mettre en œuvre, mais également de la disponibilité budgétaire des autres opérateurs qui doivent intervenir dans le même zoning.

J'ai entendu également que vous prévoyez de mettre en place une charte urbanistique et environnementale. Cela me rappelle le cahier des charges en urbanisme et environnement qu'un de vos prédécesseurs a imposé dans le décret, à savoir M. le Ministre Foret et c'est M. le Ministre Antoine qui a fait marche arrière, en supprimant ce cahier de charges urbanistique et environnemental, car cela créait une série de contraintes et de démarches administratives supplémentaires.

Maintenant, je ne suis pas opposé à ce que l'on ait une réflexion et une méthodologie de travail en matière de respect de l'environnement et de respect de la population. Mais j'attire l'attention pour que cette charge environnementale et urbanistique ne devienne pas un monstre administratif et qu'elle soit gérable de la manière la plus light possible.

Je souhaite faire une dernière demande – là je pense que je suis un peu sur la même longueur d'onde que notre collègue Dimitri Fourny – si le Gouvernement souhaite préserver les zones rurales contre les étalements inutiles et focaliser l'essentiel des activités dans les zones urbanisables, ne pas préserver celles-ci en les transformant en réserves indiennes.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bien sûr.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES FEUX DE SIGNALISATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les feux de signalisation ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, des feux de signalisation placés au mauvais endroit et mal adaptés sont parfois inutiles, contre-productifs et peuvent impacter l'environnement. En effet, une voiture à l'arrêt est coûteuse et produit davantage d'émissions polluantes. Touring soutient, à

cet égard, que les émissions de carbone augmenteraient de 28 % à cause des feux.

Touring estime, en outre, que la suppression de 50 % des feux de signalisation serait sans conséquence pour la sécurité routière, voire contribuerait à son renforcement. Elle impliquerait également une fluidité du trafic plus grande.

Notons que selon Touring, la Région wallonne disposerait de plus de 600 feux sur son territoire.

Je note également votre réponse à la question écrite n° 571 de ma collègue.

Considérant l'impact de ces feux sur la fluidité du trafic et sur l'environnement, une CPSR – Commission provinciale de la sécurité routière – s'est-elle réunie depuis votre réponse afin d'évaluer la situation des feux dans notre Région ?

Souhaitez-vous vous diriger vers une stratégie visant à réduire les feux de signalisation en Région wallonne ?

Sinon, envisagez-vous a minima de commander une étude sur l'opportunité d'une rationalisation des feux de signalisation sur le territoire de la Région Wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, il faut rappeler que la CPSR – Commission provinciale de sécurité routière – n'a pas pour objectif d'aborder des questions de politique générale de gestion des carrefours en Région wallonne.

En effet, cette commission, qui met en présence différents intervenants – gestionnaires régionaux et acteurs locaux : la commune, les TEC, les zones de police, et cetera – a notamment pour objectif l'analyse de problèmes spécifiques et localisés de sécurité routière sur le réseau routier régional.

C'est également au sein de la CPSR qu'est réalisée « l'évaluation des incidences sur la sécurité » d'un projet d'aménagement routier.

Il s'agit de la première étape prévue dans les lignes directrices mettant en œuvre le décret sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières. Cette étape consiste à se poser, dès le départ, les bonnes questions, afin de s'assurer que la sécurité routière soit bien prise en compte dès le début d'un projet.

Quels sont les problèmes réels ?

Quels sont les objectifs et contraintes des différents acteurs ?

Quelles solutions peut-on imaginer et quels sont les avantages et inconvénients de chaque solution ?

Pour les études de carrefours tricolores sur voiries régionales, une procédure spécifique qui intègre la CPSR est d'application. C'est donc au sein de la CPSR que les décisions motivées d'installer ou non des feux à un carrefour se prennent, de même pour en adapter leur fonctionnement, si une modification s'avère utile à une utilisation existante.

Sur base de ce qui précède, on comprendra donc que chaque cas est différent et nécessite de réaliser une analyse conduisant à choisir la meilleure solution de gestion du carrefour – met-on des feux, giratoire, carrefour franc, carrefour dénivelé ? – en fonction des objectifs et des contraintes tout en s'assurant, via la phase d'évaluation des incidences dont je viens de parler, que la sécurité routière est toujours en ligne de mire.

J'ajouterai que, dans le cadre du plan Infrastructures 2016-2019, j'ai alloué un budget de 10 millions d'euros pour la rénovation de feux tricolores et de cabines haute tension.

Les enjeux de ces rénovations sont importants, il y a :

- une réflexion qui a lieu avec les parties concernées – ville, SRWT, pompiers – pour optimiser le carrefour à feux ;
- des systèmes permettent aux transports en commun de bénéficier d'une suite de feux verts ;
- les nouveaux équipements permettent une gestion adaptative de l'installation tricolore et donc une meilleure fluidité de la circulation.

C'est tant un enjeu sécurité que de mobilité et il est vrai que 10 millions d'euros, ce ne sera pas de trop par rapport à toutes les mises à niveau qui doivent être opérées.

Enfin, il faut également noter que, toujours dans le cadre de l'application du décret cité ci-devant, des inspections du réseau sont régulièrement réalisées. À l'occasion de celles-ci, on examine la cohérence des aménagements de carrefours et, le cas échéant, on peut mettre ainsi en évidence des carrefours à feux à supprimer.

Je n'envisage donc pas une étude globale sur l'opportunité de rationaliser de manière générale les feux de signalisation en Wallonie pour les motifs évoqués, c'est-à-dire que chaque cas soit examiné individuellement avec les acteurs locaux d'abord et avant tout. Il y a cependant bien une volonté de n'implanter des feux tricolores que lorsque c'est nécessaire et justifié sur le plan de la mobilité et de la sécurité routière, et de les remplacer par d'autres

aménagement, tels que des ronds-points, à chaque fois que c'est possible ou nécessaire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je vous rassure, je connais bien le rôle de la Commission provinciale de la sécurité routière et par rapport à l'opportunité d'installer des feux, comme je ne vous l'ai pas précisé, le parc Pairi Daiza amène beaucoup de visiteurs. On est à 1 800 000 visiteurs, aujourd'hui ; il vise les 3 millions et il y a un feu qui a été installé à proximité du parc pour fluidifier la circulation. Je ne suis pas sûre que ce feu soit complètement intelligent parce que, depuis son installation, il y a énormément d'accidents, vu qu'il fonctionne jour et nuit. Et donc en pleine nuit, vous ne vous attendez pas à avoir un feu qui se met au rouge tout d'un coup.

Si les services de la Commission provinciale pouvaient peut-être réétudier le fonctionnement de ce feu, car je ne suis pas la seule bourgmestre à constater ce problème de non-fluidité et de sécurité routière avec l'installation de celui-ci. Vous savez, de manière générale, que la RN56 est une voirie fort utilisée à cause du parc – même si je suis pour ce parc parce que c'est vraiment très positif pour notre Région. Je veux dire qu'il y a vraiment une réflexion complète à avoir pour cette régionale. Si vos services pouvaient revoir l'utilisation de ce feu, ce serait sans doute positif pour l'ensemble des communes traversées par cette voirie régionale.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On fera le relais de la demande et on analysera la chose.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ZONES ACCIDENTOGÈNES SIGNALÉES AUX AUTOMOBILISTES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les zones accidentogènes signalées aux automobilistes ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, la presse nous révélait récemment que la société Coyote, qui permet à une communauté d'automobilistes de procéder à des signalements de radars, lui communique désormais plus de 100 zones accidentogènes en

Wallonie. C'est le résultat d'une convention signée avec la Région wallonne en septembre 2015.

Comment et par qui ces zones ont-elles été déterminées ?

Combien de zones accidentogènes compte la Région wallonne au total ?

Comment ces zones sont-elles réparties géographiquement ?

Quelle évaluation faites-vous de cette convention avec la société Coyote qui date de 2015 ? Existe-t-il d'autres conventions similaires à celle-ci, avec d'autres opérateurs que Coyote ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, ces zones dites « accidentogènes » ont été déterminées par mon administration suivant une combinaison de différentes méthodes.

La première méthode concerne les zones à risque qui se déterminent par un calcul des concentrations d'accidents pour chaque hectomètre de routes régionales. Vous trouverez plus d'explications sur cette méthode sur le site des routes de Wallonie.

Une seconde méthode est basée sur le nombre d'accidents par kilomètre de routes régionales et la troisième est une analyse géospatiale des données – coordonnées x, y – plus adaptée aux routes communales.

Suivant cette nouvelle approche, une centaine de zones accidentogènes sont signalées aux automobilistes via le système Coyote. Mon administration et Coyote sont en contact pour analyser l'impact auprès des utilisateurs et pour adapter les informations en conséquence. S'agissant d'une première, le concept sera vraisemblablement ajusté en cours de route pour en améliorer l'efficacité.

Géographiquement, les zones se répartissent sur l'ensemble du territoire avec toutefois une propension sur les grands centres urbains comme Charleroi et Liège. Je vous précise également que ces zones accidentogènes sont en constante évolution en fonction des statistiques d'accidents.

Une autre convention a été conclue, à titre expérimental et de recherche, avec IBM pour l'étude des déplacements d'une flotte d'environ 4 000 véhicules du groupe Peugeot-Citroën.

Dans un premier temps, les trois axes de recherche sont :

- l'analyse des vitesses ;

- l'identification de zones à risque ;
- l'étude des carrefours.

À terme, ces renseignements permettront de :

- disposer d'une carte de la vitesse réelle pratiquée sur l'ensemble du réseau routier ;
- de quantifier l'impact d'un aménagement, notamment les ralentisseurs, les radars, et cetera, sur le comportement des usagers ;
- poursuivre l'identification des zones à risque sur base d'autres informations objectives que les accidents corporels ;
- améliorer la gestion et la régulation des carrefours à l'aide de données enrichies.

Je souhaite en effet utiliser les nouvelles technologies et les services embarqués dans les véhicules, comme moyens complémentaires à toutes les actions déjà prises, pour améliorer la sécurité routière en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Dans un monde idéal, on ne devrait pas avoir besoin de ce genre d'outils pour forcer les conducteurs à utiliser une vitesse adéquate sur la voie publique. C'est une nouvelle technologie à soutenir, j'en conviens, mais c'est quand même un outil à double tranchant, dans la mesure où il est souvent utilisé par des habitués de la route. Certains l'utilisent pour rouler extrêmement vite entre les zones déterminées et annoncées comme dangereuses par le Coyote.

Il faut, à mon avis, faire bien attention à ne pas banaliser le reste du réseau routier qui est alors, peut-être dans le chef de certains automobilistes, considéré comme non accidentogène. Cela les pousse à rouler à une vitesse supérieure à celle qu'ils devraient adopter.

Il y a vraiment un devoir de communication à réaliser en parallèle de ce genre d'annonce dans la presse. Quand on conclut une convention avec ce type de société, il y a vraiment un message à faire passer quant à la prévention et de ne pas banaliser le recours à ce genre d'outil et plutôt se focaliser sur une vitesse adéquate par d'autres moyens que celui-là.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PROPOS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
THALYS SUR LE THALYS WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « les propos de la directrice générale de Thalys sur le Thalys wallon ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, de nouveau je me permets de revenir, avec vous en commission, sur la saga du Thalys wallon. Cette fois, c'est un quotidien francophone qui a récemment publié une longue interview de la directrice générale de la société Thalys. Elle y est interrogée sur la perspective de remise en service du Thalys wallon. Je vous avoue que les propos qu'elle tient à ce sujet ne me paraissent pas d'une clarté évidente et limpide. Il me semblait important d'essayer de décoder tout cela avec vous, dans le cadre de tout ce dossier important pour le développement de la mobilité en Région wallonne, mais tout cela en lien avec les collègues du Fédéral.

Que dit cette directrice en substance ? Elle dit : « Les trains ne sont pas très remplis. Mon point de vue est que ce ne sont pas les trains les plus favorables ».

Au-delà de cela, il me semble que le propos le plus remarqué a trait au matériel du Thalys. Depuis l'arrêt des Thalys wallon et flamand, explique-t-elle, les rames qui desservait cette liaison ont été affectées à d'autres lignes, notamment pour augmenter la fréquence entre Bruxelles et Amsterdam. Il n'y aurait donc plus de rames disponibles pour relancer le Thalys wallon, sauf à devoir en louer, ce qui serait coûteux.

Quant au principe même de la remise en service, elle reconnaît avoir « des demandes politiques en ce sens », mais déclare qu'« il faut plutôt poser la question aux autorités belges ». Je vous avoue que je suis vraiment ravie d'entendre qu'elle a eu vent, in fine, des nombreuses interventions réclamant le retour du Thalys wallon, notamment de la résolution votée à notre initiative, dans ce Parlement, des nombreux contacts et discussions. Elle reconnaît, par ailleurs, qu'elle n'est saisie d'aucune demande officielle ni d'offre de contribution du Gouvernement fédéral.

Par rapport à cette intervention, à ces différents propos, j'aurais souhaité échanger quelque peu avec vous ce matin. Quelles réflexions ces propos vous inspirent-ils ?

Peut-on décoder, d'une façon positive ou négative, une reprise à un moment ou un autre ?

Trouvez-vous normal ou acceptable qu'aujourd'hui, la réaffectation des rails du Thalys wallon, depuis sa mise à l'arrêt, en l'espèce sur la ligne Bruxelles-Amsterdam, apparaisse, comme un surcoût, si l'on devait remettre en route le Thalys wallon ?

Qu'en est-il aujourd'hui des différents contacts avec le Fédéral et votre collègue ? Une réflexion nouvelle a-t-elle eu lieu ? Des contacts ont-ils été mis en place ? Le

Fédéral a-t-il une réflexion par rapport à une location ou pas ?

In fine, depuis le début de cette saga « Thalys wallon », a-t-on, aujourd'hui, des éléments nouveaux à se mettre sous la dent ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je crains, hélas, que, nonobstant l'intérêt de votre question, il n'y ait pas grand-chose de neuf à se mettre sous la dent.

Le Parlement et le Gouvernement wallon n'ont eu de cesse, depuis plusieurs mois déjà, de réclamer au Fédéral la remise en route du Thalys sur la dorsale wallonne. Cette demande se fonde sur divers arguments dont je vais vous faire l'économie, mais il y a notamment le fait que cette desserte relève, encore et toujours, des missions de service public.

De plus, elle offre une véritable opportunité de déplacement dans de bonnes conditions, avec des taux d'occupation que l'on peut juger corrects. S'il fallait, au motif que la ligne n'est pas rentable, la supprimer, je pense qu'il n'y a plus un bus qui circulerait dans toute la Wallonie. C'est juste une question de curseur à placer par rapport à ce que l'on considère être ou non une mission de service public.

Jusqu'à ce jour, le Fédéral s'est montré sourd aux demandes raisonnables qui avaient été formulées et a même supprimé le budget qui, jusque-là, était spécifiquement consacré au soutien indispensable à la mission de service public que doit rencontrer le Thalys wallon.

Le Gouvernement wallon, sur ma proposition, vient de transmettre à nouveau au ministre fédéral de la Mobilité ses revendications en matière de plan de transport et la remise en route du Thalys wallon y figure en bonne place, car les arguments invoqués pour tenter de justifier sa suppression ne nous ont jamais convaincus. Je dois bien reconnaître que seule la directrice générale à laquelle vous faites référence, encore moins.

Les discussions en Comité exécutif des ministres de la mobilité, à propos du plan de transport, débiteront dans les prochains jours. Ce n'est pas plus tard que vendredi d'ailleurs. Le Thalys wallon sera, une nouvelle fois, remis sur la table, soyez-en convaincue.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre. On ne va pas revenir sur tout ce que l'on a déjà échangé, que ce soit en commission, en séance, sur ce dossier. Il est important pour nous, et de façon unanime ou

presque, me semble-t-il, que les discussions puissent se rouvrir avec le niveau fédéral. Je note bien que des discussions devront avoir lieu dès ce vendredi.

Je vous invite, comme d'autres collègues que j'associe dans cette intervention, à continuer à défendre la mobilité des navetteurs, en Wallonie, l'importance de cette voie sur la dorsale wallonne.

Tout comme vous, j'ai vraiment des difficultés à comprendre et entendre les expressions récurrentes, que ce soit au niveau du Fédéral ou dans la bouche même de la directrice générale de la société Thalys.

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS LIÉS NOTAMMENT À L'USAGE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures de prévention des accidents liés notamment à l'usage de vélos électriques ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, effectivement, M. Destrebecq est retenu dans une autre commission. Après le Thalys et le Fédéral, on va envisager un autre moyen de transport qui, lui aussi, prend de plus en plus de vitesse, en l'occurrence, la problématique des accidents de vitesse, en l'occurrence, la problématique des accidents liés à l'usage des vélos électriques.

Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé de manière générale sur la problématique de la sécurité des cyclistes, qu'ils soient vélos électriques ou vélos classiques, et vous m'aviez répondu *in illo tempore* que le port d'un casque et d'une veste fluo vous paraissait exagéré et que vous souhaitiez, dans votre chef, limiter au minimum les obligations liées notamment à la pratique d'un loisir ou d'un sport de loisir. C'est évidemment un point de vue.

Par contre, dernièrement, en ce qui concerne les statistiques observées, au niveau du nombre d'accidents concernant l'usage des vélos électriques, l'on voit que ces chiffres sont en très nette augmentation. Diverses raisons peuvent expliquer les causes des accidents, à la fois l'âge des conducteurs semble être un élément à prendre en compte – peut-être des conducteurs plus âgés, qui profitent évidemment de la technologie – et, inévitablement, la vitesse à laquelle ces vélos peuvent circuler, puisqu'en jouant un petit peu des mollets avec

l'assistance électrique, l'on peut vite franchir des vitesses avoisinant les 35 à 45 kilomètres par heure, c'est-à-dire pratiquement la vitesse d'une mobylette.

On constate aussi – c'est sans doute une bonne chose – que le vélo électrique est un moyen de déplacement amené à être de plus en plus utilisé – que ce soit pour le loisir ou pour se rendre à son travail – puisque l'on constate, aujourd'hui, que près d'un vélo sur quatre vendus est un vélo électrique.

Monsieur le Ministre, ces éléments, spécifiquement au vélo électrique, peuvent-ils vous amener à revoir un peu votre jugement et à envisager différentes mesures concrètes permettant de garantir plus de sécurité pour les cyclistes ?

Cela peut être des accidents de nature diverse ; je pense parfois à des portes qui s'ouvrent inopportunistement et qui peuvent renverser parfois des cyclistes. En tous cas, je crois qu'il y a matière à communiquer, notamment au niveau de campagnes de sensibilisation qui pourraient être complétées par des mesures plus contraignantes qui garantissent plus d'efficacité. On parle de 60 cyclistes par jour aux urgences ; 60 cyclistes, ce n'est pas rien.

Quelles pistes souhaitez-vous entreprendre pour diminuer ce nombre d'accidents ?

Outre les mesures liées à l'équipement du cycliste, envisagez-vous d'autres pistes qui pourraient être explorées ?

Enfin, si les mesures liées au produit, à proprement parler que constitue le vélo, dépendent du Gouvernement fédéral, les règles liées à l'utilisateur sont-elles de votre compétence ? Pourriez-vous nous préciser les choses en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je me suis déjà exprimé sur ce sujet au Parlement, pas plus tard que lors de la dernière séance plénière du 25 mai dernier.

Le vélo électrique est, certes, en plein développement – cela, c'est une réalité – et nous devons nous en réjouir, car cela contribue au développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Il faut bien entendu cadrer son utilisation, mais il ne faut pas apporter trop de contraintes non plus dans son utilisation, le mieux étant l'ennemi du bien.

Il faut se prémunir, en la circonstance, de toute tentation à vouloir systématiquement faire passer des permis pour tout, par tout le monde, puisque l'on pourrait se demander, demain, si l'usage du skate-board n'est pas plus dangereux que celui d'un vélo ou des

nouveaux appareils comme le gyropode – les *hoverboards* – sur lequel on se déplace en équilibre qui peut aussi être source de danger. Allons-nous demain créer une filière de permis pour ces outils au motif qu'ils aident à la mobilité ? Allons-nous imposer le port d'un casque, un gilet fluo ?

Je ne pense pas qu'il soit donc opportun de créer un permis pour les cyclistes. Par contre, il est vrai que certains vélos électriques ont une puissance qui les rapproche parfois davantage de la motocyclette. Là, c'est le Fédéral qui devra déterminer les éléments de catégorisation.

Cela me permet surtout de rappeler que, statistiquement, quand l'on regarde la proportion d'usagers du vélo électrique, il n'y a pas plus ni moins d'accidents avec ce type de vélo qu'avec les vélos plus traditionnels. Les statistiques sont assez identiques. Il faut donc relativiser l'information selon laquelle il y aurait un danger spécifique avec le vélo électrique – il n'en est rien.

Les messages d'information et de prévention restent naturellement utiles, raison pour laquelle l'Agence wallonne pour la sécurité routière a misé, en cette fin mai, sur une campagne de prévention spécifique à l'égard des cyclistes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Je peux partager votre analyse en ce qui concerne les permis ; effectivement, les moyens de mobilité « douce » se diversifient et je peux vous rejoindre sur la volonté de ne pas imposer des contraintes supplémentaires.

Je reste en tout cas persuadé qu'en matière d'utilisation du vélo, il y a lieu de réfléchir à des manières soit de sensibiliser les automobilistes soit de rappeler aux cyclistes quelques règles ; d'être en tout cas plus efficace parce que, manifestement, quand l'on pratique la petite reine, même de manière sporadique, l'on se rend compte qu'il y a énormément de travail à faire en la matière.

C'est aussi dans le champ de vos compétences, il faut rappeler, en tout cas, que si vous ne souhaitez pas agir à proprement parler sur l'humain lui-même – le cycliste – en matière de protection, pour les raisons que vous avez évoquées, l'infrastructure notamment dédiée aux vélos rentre aussi dans le champ de vos compétences ; je pense aux pistes cyclables où un cadastre serait utile.

Je constate notamment dans ma province qu'il y a des pistes cyclables qui disparaissent. Dans des endroits que j'ai en tête, particulièrement dangereux, avec des rails de sécurité qui bordent la voirie. Je mettrai une de mes deux mains à couper qu'il y aura, tôt ou tard, un accident, malheureusement. Ce sont des évidences en

matière d'infrastructures, je ne peux qu'attirer votre attention sur cet aspect-là.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Présidente, si vous m'y autorisez, j'apporterai un complément.

J'avoue être très réfractaire à l'idée de faire passer des permis pour des vélos, qu'ils soient électriques ou non. Je suis moins fermé à l'idée d'avoir une réflexion sur le port obligatoire du casque. Il est vrai, soyons clairs, que l'usage du vélo se densifiant, pas seulement dans les zones rurales, mais également dans les cœurs urbains, avec les SUL, les sens uniques limités, qui font que parfois les automobilistes sont très surpris, parce qu'ils n'ont pas toujours été attentifs, il serait intéressant d'avoir une réflexion sur la généralisation du caractère obligatoire ou non du port du casque par les cyclistes. Je suis en tout cas moins fermé sur ce dernier volet que sur celui relatif au permis à proprement parler.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre. Effectivement, lorsque l'on voit ce qui se passe dans le monde professionnel, le casque, et les accidents que cela peut engendrer, ce serait intéressant de savoir, dans les statistiques des accidents, si le port du casque aurait permis des séquelles parfois moins lourdes. C'est une réflexion qu'il faudra avoir, notamment en ce qui concerne le vélo électrique, puisque la vitesse peut vite prendre de la hauteur – on va dire cela ainsi.

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES SMOMBIES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les smombies ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, un Belge sur six traverse une rue sans regarder. C'est pourtant la première chose que l'on apprend souvent à nos enfants dès qu'ils sont confrontés au trafic.

La principale raison avancée est la consultation compulsive de smartphones ; on appelle ce phénomène celui des « smombies ». Selon une étude réalisée par Dekra, près de 8 % des piétons traversent en composant un message, 2,6 % sont au téléphone, 1,4 % font les deux en même temps – je ne sais pas comment ils font –

et 5 % écoutent de la musique. C'est évidemment alarmant !

Le débat peut s'insérer aussi dans un débat plus large. Les usagers faibles sont, aujourd'hui, surprotégés et l'on a parfois l'impression qu'il y a une forme de toute-puissance de leur part. Or, ils sont les plus vulnérables.

Monsieur le Ministre, comment responsabiliser les piétons davantage qu'ils ne le sont ?

Que faire pour conscientiser aux dangers du « smombie » ?

Comment réapprendre aux jeunes à regarder avant de traverser ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'utilisation du téléphone portable est de plus en plus répandue, dans la vie de tous les jours, et c'est également le cas parmi les piétons, qui n'hésitent pas à les utiliser en marchant – et je ne parle même pas des automobilistes qui envoient aussi des textos au volant.

Toutefois, nous ne disposons pas d'étude sur le lien entre utilisation du téléphone portable et le nombre d'accidents et ne pouvons donc pas estimer la prévalence de ce phénomène comme cause d'accidents en Wallonie.

Dans le cadre de la mission de sensibilisation à la sécurité routière qu'elle assure, l'Agence wallonne pour la sécurité routière définit ses thématiques de campagnes sur base des recommandations émises par le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière.

Comme indiqué, le phénomène des « smombies » que vous évoquez n'est pas encore assez documenté pour être identifié comme une priorité à part entière. Cela n'empêche que de manière plus générale, la distraction des piétons soit abordée par l'agence, par exemple, via une collaboration avec l'opération « Gaff à la route », à destination des étudiants et des enfants, mais aussi avec les TEC.

L'AWSR est et restera attentive à tous les phénomènes tels que celui-là qui peuvent produire des risques en matière de sécurité routière et continuera à agir pour les prévenir ou en réduire les conséquences.

En ce qui concerne la formation des jeunes, je vous informe qu'une cellule d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière de trois personnes a été mise en place au sein de mon administration. Ses missions sont d'identifier les contenus de formation par une collaboration entre les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux de la Région wallonne, afin

de promouvoir un continuum éducatif en sécurité routière et mobilité adapté par classe d'âge, pendant toute la durée de l'enseignement obligatoire, soit de deux ans et demi à 18 ans.

Il s'agit aussi de valider les formations existantes afin d'assurer une harmonisation et une cohérence entre elles, de poursuivre les appels à projets vers les opérateurs externes – je pense singulièrement aux communes et aux ASBL – et de former les formateurs, afin d'apporter une expertise commune aux divers formateurs qu'il s'agisse des enseignants ou futurs référents scolaires.

Apprendre à circuler sur la voie publique et traverser la chaussée fait naturellement partie du programme de continuum éducatif.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci Monsieur le Ministre. Je reviendrai dans la question suivante sur les ASBL qui travaillent bien et qui forment nos enfants à la sécurité routière et à l'opération « Gaff' à la route ». Il y a une étude réalisée par le Dekra et je pense que l'on peut la transposer en Belgique. Je pense que les piétons ont les mêmes défauts et qualités bien sûr qu'en Allemagne.

Je suis heureux que vous soyez conscient du problème et, effectivement, le monde évolue et la sécurité routière doit aussi s'adapter et suivre l'évolution du monde.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PORT
DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ ET
L'UTILISATION DE SIÈGES ADAPTÉS POUR
LES ENFANTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de sièges adaptés pour les enfants ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, les six premiers mois de 2015, les services de police ont enregistré 38 904 infractions commises par les parents qui n'attachent pas leurs enfants à l'aide d'une ceinture ou qui utilisent des sièges inadaptés.

Depuis le 1er janvier 2013, la non-utilisation ou l'utilisation incorrecte d'un système de retenue pour enfant devient une infraction du troisième degré, dont l'amende est passée à 165 euros. Selon les statistiques,

Liège a comptabilisé 3 744 amendes, Namur 626 et le Brabant wallon 499.

Vous savez aussi bien que moi que le non-port de la ceinture de sécurité reste l'une des causes les plus fréquentes de mortalité dans les accidents de la route. Il est donc urgent, surtout qu'il s'agit de nos enfants, d'agir en amont.

En début d'année, dans les écoles primaires et secondaires de Namur, l'opération « Gaff' à la route » a mené des actions afin de sensibiliser les élèves à la sécurité routière. Le 20 mai dernier, et je cite là un exemple, les classes primaires de l'école fondamentale communale de Belgrade ont été invitées en matinée à la journée apothéose de l'opération « Gaff' à la route », appuyée par la Ville de Namur, la Compagnie du HaZarT ASBL et la Wallonie sur la place du Grognon à Namur. Des slogans publiés sur des cartes postales, des chansons parlant de la circulation ainsi que des ateliers artistiques et ludiques autour de la thématique routière ont pu à la fois amuser les plus jeunes, mais aussi leur faire prendre conscience du danger.

Je souhaiterais connaître votre sentiment par rapport à cette problématique.

Mes questions seront dès lors les suivantes. Quelles sont les campagnes actuelles de sensibilisation de l'importance du port de la ceinture de sécurité, à la fois auprès des plus jeunes, mais aussi des parents ?

Ne faut-il pas mener une campagne de sensibilisation à travers toute la Wallonie, à la sortie des écoles des écoles, par exemple, pour contrôler les véhicules ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'efficacité de la ceinture de sécurité n'est effectivement plus à prouver. Le fait de la porter réduit en effet de 50 % le risque de décès. À l'arrière, de nombreux automobilistes n'ont cependant pas encore adopté le réflexe du « clic ». En effet, à l'heure actuelle, près d'un Wallon sur trois avoue ne pas boucler systématiquement sa ceinture à l'arrière, alors qu'elle est obligatoire depuis 1991, et deux conducteurs wallons sur dix s'accordent à dire qu'elle n'est pas nécessaire à l'arrière du véhicule.

L'AWSR a déjà effectué une campagne grand public en septembre dernier, lors de la rentrée des classes. La campagne était justement ciblée sur les fausses excuses pour ne pas porter la ceinture et les dispositifs pour enfants.

Outre la campagne d'affichage, le long des grands axes routiers, une brochure spécifique sur les sièges autos est publiée pour sensibiliser et informer de

manière complète. Je vous invite à la consulter sur le site tousconcernés.be

Une nouvelle campagne de prévention sur le thème du port de la ceinture est prévue, en septembre prochain, et tout continuera à se faire en matière tant de prévention et de sensibilisation qu'en termes de répression, par une collaboration active avec les services de police compétents pour ce dernier volet.

Je soulignerai également ce qui est mis en place avec les services de mon administration, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et diverses ASBL, pour arriver au continuum pédagogique et sensibiliser les enfants à la sécurité routière et en particulier au port de la ceinture, car, à travers les enfants, il est clair que l'« éducation » des parents se fait également.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci Monsieur le Ministre. Effectivement, je pense que tous, ici, nous avons déjà dépassé un véhicule où les enfants gambadent allègrement sur la banquette arrière – c'est vraiment régulier, c'est incroyable.

Monsieur le Ministre, si vous voulez doubler l'amende, j'encouragerai votre décision, je vous le promets, je trouve cela incroyable !

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AUGMENTATION DU NOMBRE
D'ACCIDENTS LORS DES MATCHS DES
DIABLES ROUGES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation du nombre d'accidents lors des matchs des Diables rouges ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, nous sommes à quelques jours de l'Euro 2016 et j'ai entendu que les Diables rouges s'envolaient, aujourd'hui, pour Bordeaux. Parallèlement à cela, une étude récente de l'IBSR montre que le nombre d'accidents corporels a tendance à augmenter lors des matchs des Diables rouges. On parle d'une augmentation de 20 % durant l'heure qui précède le match, d'une baisse de 50 % pendant le match et d'une augmentation qui va jusqu'à doubler dans l'heure qui suit le match.

Les impacts se font ressentir jusqu'à sept heures après la fin de la rencontre. Par rapport aux accidents

dus à l'alcool, on passe d'un taux de 6,4 %, en temps normal à 8,5 %.

Suite à ces constats, une campagne de sensibilisation a été menée par l'IBSR, l'Union royale belge et AB Inbev pour attirer l'attention sur les risques et, notamment, en remettant BOB en évidence. J'ai vu aussi que le gouverneur de la Province du Brabant wallon allait distribuer des appareils de test d'haleine qui permettent d'améliorer l'efficacité des contrôles de police et, surtout, aussi d'augmenter le sentiment d'être contrôlé.

Même si ce sont des moments de fête, il y a aussi les impacts en matière de sécurité routière. J'aurais voulu savoir ce que la Région wallonne allait mettre en place comme dispositif ou si elle s'inscrivait dans cette campagne aussi pour tordre le cou à ces chiffres qui sont quand même interpellants.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, à ma connaissance, la police renforcera ces contrôles et les tests d'alcoolémie sur la route et à proximité des lieux où seront retransmis les matchs sur écran géant – autant en être avisés.

La campagne de l'AWSR de ce mois de juin, que vous venez de découvrir, porte justement sur le thème de l'alcool et les festivités. Barbecues, festivals, terrasses, Euro 2016, la fête à Nivelles et que sais-je... Les festivités seront nombreuses cet été et, malgré les risques, certains conducteurs n'hésiteront pas à reprendre le volant après avoir consommé de l'alcool et/ou de la drogue avec, à la clé, l'accident qui gâchera la fête – la sienne, mais peut-être celle d'autres aussi.

Il y a naturellement la campagne d'affichage le long des grands axes routiers, mais aussi un spot radio.

Je vous invite à consulter l'ensemble aussi sur le site tousconcernés.be. Vous y trouverez des réponses à quelques idées reçues, une brochure et diverses autres informations.

Ajoutons que l'Union belge de football s'est engagée à sensibiliser les supporters des Diables rouges à un retour en toute sécurité. Cela se fera via un appel des joueurs, à tous les supporters, les jours de match, à travers un spot de sensibilisation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

J'espère d'ailleurs que nous irons le plus loin possible dans cette compétition et que, dès lors, ces

campagnes de sensibilisation sont d'autant plus nécessaires.

Je me réjouis d'ailleurs que l'AWSR s'aligne sur la campagne menée à d'autres niveaux et que toutes ces campagnes aillent dans le même sens pour réduire les risques au maximum.

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose une pause technique de cinq minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 30 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 32 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES SYSTÈMES DE TRANSPORTS INTELLIGENTS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les systèmes de transports intelligents ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, des tests de véhicules autonomes ont eu lieu en Flandre et à Bruxelles en avril 2016, ils constituaient les premiers du genre en Belgique.

Ces véhicules pourront à terme constituer une plus-value pour la sécurité routière tout en veillant à ce que l'infrastructure routière y joue un rôle particulièrement important. D'autres constructeurs vont dans les prochains mois effectuer des tests de véhicules autonomes sur le territoire belge. Comme vous le savez, la Région wallonne participe à des groupes de travail sur les systèmes de transports intelligents avec les autres Régions et le niveau fédéral.

Pouvez-vous me dire si la Région wallonne compte accueillir des tests de véhicules autonomes en nouant les contacts nécessaires ? Quelle est la position du Gouvernement wallon sur les véhicules autonomes et comment peut-elle se manifester sur des projets concrets ? Comment l'accord de coopération signé en

juillet 2014 entre le Fédéral et les Régions sur le déploiement et l'utilisation coordonnée des systèmes de transports intelligents va se concrétiser ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, les groupes de camions que vous évoquez ont des avantages en termes de consommation de carburant, de sécurité, mais aussi d'écoulement du trafic.

Comme le Gouvernement a l'ambition d'améliorer la sécurité routière et la fluidité du trafic grâce à des innovations technologiques, je ne m'oppose certainement pas à des tests de ce type en Wallonie. Au contraire même, tout ce qui pourra être fait pour les encourager sera mis en œuvre.

Ces technologies de pointe offrent en effet d'encourageantes perspectives d'amélioration de la sécurité routière et donc de diminution du nombre de victimes de la route. L'innovation la plus prometteuse est la voiture autonome ou sans conducteur. Même si elle est toujours exaltante conceptuellement, intrigante sur la mise en œuvre, c'est autre chose, mais en tout cas on ne sait pas aller à rebours du progrès. Il faut au moins que ce soit une perspective que l'on intègre dans nos réflexions.

Mon administration participe à l'initiative du Fédéral à l'établissement d'un Code de bonnes pratiques inspiré du document *The Pathway to Driverless Cars : A Code of Practice for Testing* qui a été rédigé par le *UK Department for Transport* en juillet 2015, définissant les modalités exigées par les autorités compétentes pour autoriser des tests de ce type de véhicules. Ce code aura pour vocation de créer un environnement favorable et sécurisé pour la réalisation des tests de ces voitures autonomes. Dès présentation de ce code au secteur, nous pourrions nous attendre également à des demandes de tests – j'imagine – aussi en Wallonie.

Pour ce qui concerne l'accord de coopération, le groupe de pilotage de cet accord a établi un règlement d'ordre intérieur. Vu l'interaction qui existe entre un certain nombre de mesures qui devront être prises en vue de la transposition de la directive et vu la nécessité de la continuité des services et d'une instauration coordonnée et cohérente de ceux-ci, les mesures que l'autorité fédérale et les Régions devront adopter devront être mises en place conjointement. Le règlement se veut être un outil efficace et simple, mais aussi élaboré de manière à pouvoir surmonter les situations de blocage lorsqu'elles se présenteront. L'intention est de traiter chaque entité à égalité de niveau, dans le respect et au service de l'intérêt commun. Ce règlement d'ordre intérieur sera transmis aux Régions prochainement.

Le comité de pilotage a adopté également les principes directeurs concernant les avis et les rapports. Des groupes d'experts sont mis en place par thème, les actions prioritaires et les autres thématiques choisies par le comité de pilotage. Ces groupes sont créés et supervisés par le comité de pilotage STI. Un coordinateur est désigné au sein de chaque groupe d'experts.

Deuxième élément, les groupes d'experts sont en charge de rédiger les rapports demandés par la Commission européenne, d'élaborer des avis à destination du comité de pilotage du système de transport intelligent, de donner régulièrement du feedback de leurs travaux.

Le comité de pilotage STI, système de transport intelligent, détermine la position commune que doivent défendre les groupes d'experts dans les rencontres internationales, mandate les experts pour la préparation des actes délégués et valide les rapports à destination de la Commission européenne.

Le comité de pilotage STI informe régulièrement les cabinets fédéraux et régionaux des aspects techniques et juridiques et propose d'éventuelles coordinations juridiques si nécessaire.

Enfin, le comité de pilotage STI reçoit les décisions ou les instructions des cabinets régionaux et fédéraux.

Les choses se mettent donc en place de façon réfléchie et surtout articulée pour accueillir les véhicules de demain, et ce – vous l'avez noté – en bonne collaboration entre les trois Régions et le niveau fédéral, ce qui est plutôt source de satisfaction.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Je me réjouis de cet enthousiasme pour pouvoir faire la même chose que les deux autres Régions, en collaboration avec le Fédéral.

Je peux vous dire que j'ai pu personnellement essayer une voiture autonome. C'est vrai que c'est impressionnant, c'est rassurant par rapport à la sécurité routière et tout ce que cela permet au niveau de la fluidité du trafic et en matière de sécurité. J'ai pu être passagère pour un camion. C'était tout aussi impressionnant, vu que le volume est encore plus différent. Je me réjouis vraiment que la Région wallonne s'inscrive de manière positive dans ces tests qui sont le futur pour nos routes.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCESSION À LA CONDUITE ET LE CODE DE LA ROUTE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès à la conduite et le Code de la route ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, la réforme de la formation à la conduite pour le permis B à Bruxelles a été adoptée récemment par le Gouvernement bruxellois. Plusieurs nouveautés sont à signaler, notamment l'allongement de la période minimum de stage, l'accès direct à l'examen pratique, l'introduction d'un manuel pratique et d'un carnet de bord où les candidats seront invités à indiquer leurs kilomètres parcourus, l'obligation de suivre une formation de premiers secours.

Je mentionne également la proposition de résolution visant à l'élaboration d'un cadre régional organisant la formation à la conduite du 10 mai 2016.

Comme vous le savez également, le niveau fédéral a entamé ses travaux visant à moderniser le Code de la route et modifier la législation fédérale en la matière.

Envisagez-vous de réformer la compétence régionalisée d'accès à la conduite et donc la formation à la conduite actuelle ?

Le Gouvernement fédéral a entamé ses travaux sur le Code de la route. Quelle position y défend la Région wallonne lors des réunions conjointes organisées depuis quelques mois ?

Quels sont les budgets prévus pour moderniser la signalisation routière en Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme j'ai déjà pu l'annoncer, une réforme de la formation à la conduite pour le permis B, le permis voiture, est en préparation également en Wallonie.

L'apprentissage n'est pas seulement une question de technique, mais également de compétences, de comportement et d'attitude responsable.

Lors des étapes d'apprentissage, la réforme en cours prévoit que la formation portera sur les éléments suivants, je vous en cite six, ce n'est pas exhaustif :

- l'importance du comportement routier inhérent au véhicule ;
- la perception des/par les autres usagers ;
- la capacité d'empathie envers les autres usagers et notamment pour anticiper le comportement de ceux-ci ;
- l'évaluation et l'anticipation de la situation et des risques et notamment pour avoir les réactions adéquates en fonction de la situation rencontrée ;
- la prise de conscience de l'importance des acquis sur sa propre sécurité ;
- l'autoévaluation permanente de ses capacités et de son comportement ; cela comprend la pleine conscience de l'importance de son comportement sur le niveau de sa sécurité et de celle des autres et la pleine conscience de l'impact de ses actes.

Cette même réforme prévoit une formation par étapes qui la renforcera, avec comme objectif d'amoinrir le manque d'expérience des jeunes conducteurs.

Au niveau du Code de la route, le Fédéral a en effet entamé récemment les travaux de révision en collaboration avec les Régions. La Wallonie y participe activement. Apparemment, les priorités sont :

- de tendre vers une simplification ;
- de moderniser certains signaux et certaines règles ;
- d'élargir le champ des possibilités de signalisation ;
- d'avoir une attention particulière envers les modes doux.

Mon administration y défendra notamment la suppression de la différenciation de classe entre les cyclomoteurs, les feux pour piétons et cyclistes, la circulation en giratoire, la perte de priorité lors de l'insertion sur l'autoroute, l'élargissement de l'utilisation du damier pour les transports en commun, et cetera.

Au niveau du placement de la signalisation, l'objectif est également la simplification et la réduction du nombre de signaux. La modernisation de la signalisation ne se mesurera donc pas par une enveloppe budgétaire particulière, mais par une meilleure utilisation des budgets actuellement consacrés à la signalisation. Il s'agit essentiellement de retraits de signaux, du renouvellement en fin de vie par une signalisation judicieuse et plus adaptée, de la suppression de la majorité des panneaux rétroéclairés, chers à l'investissement et à l'usage, et cetera.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions. C'est vrai que, depuis la régionalisation et tout ce qui concerne l'aspect de l'accession à la conduite, il faut éviter que l'on ait

plusieurs formations sur le territoire de notre pays. Il est préférable que les trois Régions avancent au même rythme.

Par rapport à la signalisation routière qui concernait ma dernière question, cela va aussi avec tout ce qui concerne les véhicules intelligents et le futur sur nos routes parce que j'avais pu essayer également une voiture qui adaptait sa vitesse aux panneaux de signalisation. J'avais pu l'essayer sur le territoire flamand vu que Région bruxelloise et Région wallonne n'ont pas encore avancé dans ce domaine-là. Il est important, que ce soit pour le futur et pour la réforme de l'accès à la formation de conduite, qu'il y ait cette concordance entre les différentes Régions.

QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RER »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le RER ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, cela fait maintenant plusieurs mois que je vous interroge régulièrement sur les travaux liés aux RER, qui semblent être repoussés un peu plus chaque jour. Le 30 mai, des élus du Brabant wallon ont eu l'opportunité de rencontrer le nouveau ministre fédéral des Transports, François Bellot, afin de l'interroger sur la situation actuelle du projet. Durant cette réunion, plusieurs éléments ont été annoncés concernant les futures infrastructures du RER.

Tout d'abord, le ministre Bellot a confirmé que les lignes 124 et 161 seront bien mises à quatre voies entre Nivelles et Bruxelles et entre Ottignies et Bruxelles. De même, le ministre a annoncé que des travaux urgents seront réalisés, notamment à Nivelles, concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite et à Ottignies le remplacement de la passerelle. Enfin, de nombreux travaux au sein même des gares seront entrepris.

Si des améliorations sont donc bien présentes, nous devons rester prudents. En effet, de nombreuses questions restent en suspens, comme celle du financement des 800 millions d'euros. De plus, aucun calendrier et aucune échéance concernant la fin des travaux n'ont été avancés par le ministre fédéral.

Monsieur le Ministre, je viens vers vous aujourd'hui pour vous poser quelques questions. Qu'en est-il des discussions entre vous et le ministre de la Mobilité Bellot ?

Avez-vous pu apercevoir des améliorations concernant la problématique du RER depuis son installation en tant que ministre ?

Enfin, avez-vous confirmation de la réalisation des travaux urgents, notamment dans les gares d'Ottignies et de Nivelles ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le Gouvernement wallon, à mon initiative, vient de se prononcer à propos des revendications de la Wallonie relatives au plan de transport. On en a débattu en séance plénière. Parmi ces revendications, figure en bonne place, si pas en première place, le RER. De tout cela, j'ai eu l'occasion de m'expliquer longuement il y a quelques jours. Je ne vais donc pas y revenir par le détail.

J'ai également expliqué que le ministre-président et moi-même venions d'écrire au ministre Bellot à propos du financement des grands projets en cours, dont en particulier le RER et l'axe 3. nous sommes persuadés, et vous aussi sans doute, que le RER ne peut avancer que si une solution globale de financement pour une mise complète à quatre voies est trouvée.

Je rappelle aussi que, il y a plus de trois mois déjà, à l'occasion du comité de concertation du 24 février dernier, la Wallonie a mis sur la table pour le RER l'utilisation du reliquat de préfinancement autorisé et non utilisé dans le cadre du plan d'investissement de la SNCB 2004-2007, à savoir une enveloppe de l'ordre de 200 millions d'euros découlant du projet du *park and ride* de Louvain-la-Neuve et de Gosselies.

Le vendredi 27 mai, une réunion du comité exécutif des ministres de la Mobilité aurait dû se tenir, qui aurait permis de rappeler toutes les exigences wallonnes en la matière, mais le ministre Bellot l'a annulé en dernière minute et une nouvelle réunion est donc programmée ce vendredi 10 juin.

La presse a rapporté les annonces faites par le ministre Bellot à l'occasion d'une réunion chez le gouverneur du Brabant wallon à laquelle participaient les bourgmestres et parlementaires ; je n'y étais pas. Les améliorations locales dont vous parlez sont sans doute très utiles, mais à une condition cependant, c'est que le Gouvernement fédéral trouve une solution globale de financement pour une réalisation effective et totale du RER dans un délai raisonnable. Nous y resterons évidemment attentifs lors des prochaines réunions du comité exécutif des ministres de la Mobilité, mais le Premier ministre ayant fait des déclarations très fortes et engageantes en la matière, je ne doute pas un seul instant qu'il l'a faite en connaissance de cause et qu'il

trouvera donc les financements qu'il s'est engagé à déceler.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Effectivement, j'avais préparé une autre question sur le préfinancement, mais vous y avez répondu ici. Le Gouvernement s'est récemment positionné, on ne va pas revenir vers cela. Concernant le financement, il faut envisager cette solution globale, il reste donc ces 100 millions d'euros. Attendons de voir ce qu'il se passe, mais en attendant il faut se soucier aussi des citoyens, ces citoyens qui ont pour la plupart un sentiment d'abandon notamment concernant les travaux qui ont été entamés et qui se trouvent maintenant en état de stand-by.

Je reviendrai sûrement vers vous quand vous aurez eu l'occasion de vous entretenir avec le ministre fédéral de la Mobilité.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ALLOCATION POUR L'AIDE AUX
PERSONNES ÂGÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'allocation pour l'aide aux personnes âgées ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, l'allocation pour l'aide aux personnes âgées est une allocation destinée aux plus de 65 ans qui intervient en cas de perte d'autonomie. Ce montant est fixé en fonction de divers critères qui déterminent la catégorie à laquelle le demandeur appartient. Les montants maximums des catégories varient entre 981 euros par an et 6 589 euros par an.

Une compétence fédérale à l'origine, depuis le 1er juillet 2014 et la sixième réforme de l'État, l'allocation d'aide aux personnes âgées relève de la compétence régionale.

Dans l'attente du transfert administratif des dossiers prévus le 31 décembre 2016, le SPF Sécurité sociale poursuit le traitement des demandes et des dossiers.

Dans le cadre du transfert institutionnel de l'APA, il est prévu de transférer du personnel du SPF Sécurité sociale en charge de l'APA à la Région wallonne, et ce, afin d'assurer la continuité du service au terme de la période transitoire.

Vous avez annoncé une disparition de l'APA au 1er janvier 2017, l'intégration de ses budgets à l'assurance Dépendance en projet, mais un maintien de cette aide pour les personnes qui avaient ouvert un droit avant cette date.

Mes questions sont les suivantes. Au 1er janvier 2017, quel organisme gèrera l'APA, le budget, le contact avec les bénéficiaires ? Est-ce l'AViQ ? Qu'en est-il de l'application informatique qui permet sa gestion ? Qui prendra en charge les frais y afférents ? Qu'en est-il des contrôles sur le terrain ? Qui se chargera des réévaluations périodiques de l'état de dépendance des bénéficiaires ?

Pouvez-vous préciser le nombre de personnes actuellement bénéficiaires de l'APA respectivement dans chaque catégorie ? Quel a été le budget APA pour les années 2014 et 2015 ? Quelle est la prévision pour 2016 ?

Enfin, un contrôle médical permettra-t-il aux demandeurs de revoir leur dossier en cas d'aggravation de la perte d'autonomie ou à défaut d'amélioration de leur état ? Les profils de compétences nécessaires pour se faire sont-ils présents dans le personnel transféré ? Qu'en est-il des passerelles éventuelles d'un système à l'autre ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme pour le BAP, je vous renvoie dès lors à votre question du 26 avril dernier. La réponse que j'y apportais est qu'il n'y aura plus de nouveau bénéficiaire de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées au-delà de la mise en place de l'assurance autonomie, puisque les moyens qui y sont affectés seront intégrés dans une aide plus large et plus vaste au travers de cette assurance.

Celles et ceux qui en jouissent avant la mise en place de l'assurance autonomie continueront à la percevoir sans que ce droit, dont le montant sera bloqué, ne soit remis en cause.

L'APA deviendra donc un régime en extinction. S'agissant d'un droit bloqué, l'examen des dossiers sera minimal, se résumera à :

- dresser un inventaire des bénéficiaires, mais la Direction générale personnes handicapées dispose de toute l'information utile ;

- gérer les éventuelles modifications des données de paiement, tels le compte bancaire ou l'adresse de l'assignation ;
- s'assurer de la suppression du paiement au moment du décès, par le biais d'une liaison avec le registre national.

Toutefois, la gestion de cette assurance nécessite un suivi assez complexe en matière de gestion informatique. À l'heure actuelle, c'est le SPF Sécurité sociale qui poursuit la gestion des dossiers en cours pour les différentes Communautés et Régions.

Le nombre de bénéficiaires était, au 30 avril dernier, de 39 126, ventilé comme suit :

- 5 867 de catégorie 1, c'est-à-dire disposant de sept ou huit points de perte d'autonomie ;
- 14 615 de catégorie 2, c'est-à-dire 9, 10, ou 11 points de perte d'autonomie ;
- 12 475 de catégorie 3, c'est-à-dire 12, 13, ou 14 points de perte d'autonomie ;
- 4 231 de catégorie 4, c'est-à-dire 15 ou 16 points de perte d'autonomie ;
- 1 938 de catégorie 5, c'est-à-dire 17 ou 18 points de perte d'autonomie.

J'envisage, dans ce cadre, la poursuite de la gestion de la partie extinctive par le Fédéral au-delà de 2017. Une demande doit toutefois être faite en ce sens au SPF Sécurité sociale. Le budget était de 129 235 945 euros en 2014 et de 126 981 279 euros en 2015. Pour 2016, les prévisions sont de 126 102 229 euros. J'espère avoir été complet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci Monsieur le Ministre. J'ai quelques questions restées sans réponse, des questions vraiment pratiques et techniques. Quand je parlais de la prise en charge des frais avec l'application du système informatique, les contrôles sur le terrain, je reviendrai vers vous avec toutes ces questions qui étaient précises.

Je constate que, le 1er janvier 2017, c'est demain. Le chemin est encore très long. On sait que l'APA est liée à l'assurance autonomie. L'assurance autonomie, si j'ai bonne mémoire, dont nous devons avoir une note d'orientation présentée ici au sein du Parlement pour le mois d'avril, vers Pâques si j'ai bien retenu, que nous n'avons pas encore reçue. Je dis que, tant que l'assurance autonomie n'est pas mise en place, elle n'est pas opérationnelle. Les droits pour l'APA doivent continuer à exister, c'était là ma question parce qu'au-delà du 1er...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Là-dessus, je peux vous rassurer, si c'était cela votre crainte. Il est évident que le régime visant à considérer que l'APA sera en extinction ne sera d'application qu'à partir de la date

de mise en œuvre de l'assurance autonomie. Donc si l'assurance autonomie devait, *quod non*, connaître du retard et être mise en œuvre au 1er mars au lieu du 1er janvier par exemple, il est évident que l'on se calquerait au niveau de l'APA sur la même date. Qu'il n'y ait pas de craintes ou de doutes par rapport à cela, c'est clair.

Mme Durenne (MR). - C'est donc clair, on pourrait alors ouvrir de nouveaux droits tant que l'assurance autonomie n'est pas mise en place. C'est bien clair, on pourrait ouvrir de nouveaux droits.

J'avais quand même encore quelques petites questions pratiques.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour le surplus, la note d'orientation générale arrive et je me suis toujours engagé à ce qu'elle arrive au printemps, on y est toujours, au printemps. Vous me permettrez de considérer que c'est d'abord auprès de mes collègues du Gouvernement que je dois la soumettre avant de la partager avec joie, bonheur et délectation avec l'ensemble des commissaires.

Mme Durenne (MR). - C'est tout à fait normal, mais le printemps se termine bientôt et, comme je l'ai dit, le 1er janvier 2017, c'est demain. Le chemin est encore très long. On suivra cela de près et je reviendrai par écrit avec les questions qui sont restées sans réponse, les questions vraiment pratiques et techniques. Je vous remercie beaucoup.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'OBÉSITÉ DES JEUNES EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'obésité des jeunes en Wallonie ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, l'obésité est un des maux que nous devons urgemment prendre en considération afin de le combattre au mieux.

L'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, a pronostiqué une épidémie d'obésité d'ici 2030 dans tous les pays du monde. L'obésité est une maladie qui a des conséquences non négligeables sur la santé : elle provoque des maladies et accidents cardiovasculaires, le diabète et le cancer, autant de maux qui affectent un nombre grandissant de nos concitoyens et plus particulièrement au cœur de la population précarisée.

Selon les dernières statistiques datant de 2013, 14 % des Belges sont obèses, chiffre plus préoccupant encore dans le sud du pays puisque l'obésité touche 16 % des Wallons.

L'évolution est non seulement constante et particulièrement sensible au cours des dernières années, mais présente aussi la caractéristique de toucher la population dans son ensemble, c'est-à-dire toutes les générations, quels que soient l'âge et le sexe des individus concernés.

Nous sommes évidemment préoccupés pour les plus jeunes puisque l'obésité est passée, en 15 ans, de 5 à 9 % chez les enfants et les adolescents.

La cause est due à une alimentation peu saine, une baisse d'activité physique dans les établissements scolaires et la profusion de produits alimentaires faisant grossir.

Les régimes et le sport à eux seuls ne sont pas la solution. Nous avons des responsabilités à l'égard des enfants afin de les empêcher de devenir obèses. Nous devons par exemple lutter contre la sédentarité, dont la mesure du temps passé devant un écran, que ce soit un ordinateur ou la télévision, est un bon indicateur.

Bien sûr, il faut encourager la pratique sportive, mais celle-ci est souvent bloquée par le budget qu'y accordent les parents et la difficulté à trouver des moyens de transport.

Ce sujet est préoccupant et ne doit pas être pris à la légère.

Mes questions seront les suivantes, Monsieur le Ministre. Connaissant les conséquences de l'obésité sur la population, mais surtout chez les jeunes, ne devrions-nous pas envisager une vaste campagne de sensibilisation dans les écoles ?

Je vais prendre l'exemple de la Compagnie du HaZarT qui fait du bon boulot auprès des jeunes.

Ne faudrait-il pas organiser une journée de rencontre et de conseils dans les centres médicaux avec des nutritionnistes ?

Comment développer l'activité sportive chez les jeunes issus de familles précarisées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, les chiffres sur l'obésité en Wallonie sont fournis par l'Institut scientifique de santé publique, enquête de santé par interview de 2013.

Pour ce qui concerne les adultes, la différence avec le nord du pays est faible, mais en ce qui concerne les enfants, tant pour les enfants en surpoids que pour les enfants obèses, la différence est substantielle. En effet, de 2 à 17 ans, nous avons 25 % d'enfants en surpoids contre 16 % en Flandre. Comme vous le mentionnez, en Wallonie, il y a 9 % d'enfants obèses. L'obésité des enfants et des adultes est très marquée surtout pour les populations dont le niveau socioéconomique est bas, ce qui explique en partie la différence entre Régions.

Peu de pays peuvent se prévaloir de résultats probants externes de prévention de l'obésité et du surpoids des adultes. L'efficacité viendra d'un éventail de mesures mises en place de manière intégrée et concertée, car la problématique elle-même est multifactorielle. La sensibilisation non accompagnée de mesures structurelles a un impact limité. Dans ce sens, le Plan wallon de prévention portera sur l'alimentation et l'activité physique s'appuyant sur des objectifs opérationnels concrets qui pourrait dégager des actions telles que, par exemple :

- augmenter la prévalence d'enfants allaités, encourager les femmes enceintes à avoir des habitudes alimentaires saines et une activité physique régulière ;
- promouvoir des environnements plus sains, notamment au sein des écoles et des crèches en collaboration avec la ministre de l'Enfance, promouvoir la consommation d'eau et de fruits et légumes à l'école, rendre l'éducation physique plus attractive et accessible aux adolescents ;
- faciliter l'adoption de comportements sains notamment en mettant à disposition la consommation d'eau plutôt que celle des sodas sucrés. Informer davantage le consommateur sur la taille des portions et le contenu d'une nourriture de plus en plus préparée d'avance grâce à une amélioration de l'étiquetage ;
- restreindre la communication et la publicité qui s'adresse aux enfants en établissant des recommandations concernant le marketing alimentaire à la télévision, sur Internet et lors d'événements en collaboration avec mon collègue de l'agriculture ;
- informer, encourager et encadrer les familles en particulier les familles à revenus modestes à participer au niveau des collectivités à des actions communautaires visant à rendre les informations nutritionnelles plus efficaces et compréhensibles par tous ;
- au niveau des entités communales et avec l'aide des mutuelles, encourager et renforcer les facteurs de motivation dans la pratique d'activité physique, créer des environnements urbains favorables à la pratique quotidienne d'activité physique, y compris en termes de mobilité douce. Notons dans ce sens les actions

déjà initiées par les organes assureurs en faveur de l'activité physique ;

- augmenter le soutien financier de programmes de recherches wallons et francophones, notamment en termes d'amélioration d'offre alimentaire en adéquation avec nos besoins actuels.

Au-delà de la mise en place de mesures ciblées, il importe de vérifier régulièrement non seulement l'efficacité et l'efficience de ces mesures, mais aussi leur impact dans le cadre de l'évolution des contextes de vie, particulièrement auprès des populations défavorisées.

Enfin, la précarité de certaines familles est une préoccupation essentielle et transversale à la réflexion actuelle pour mettre en œuvre des actions utiles non discriminantes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Comment mesurer rapidement l'impact des campagnes et du travail exécuté sur le terrain, c'est relativement difficile puisqu'il faut quand même un certain temps pour combattre ce fléau, on peut parler de fléau. Effectivement, les parents n'ont peut-être pas 100 % de responsabilité, mais j'en mettrais au moins 80 %. On voit que dans certaines familles, on donne un paquet chips et un cola et « voilà ton 4 heures ». Il y a aussi une sensibilisation à exécuter et un travail à faire sur certains parents, sans non plus tomber dans la caricature comme vous l'avez bien stipulé.

Mme la Présidente. - Chers collègues, il est midi, je vous propose de continuer nos travaux jusque 12 heures 30. On verra bien si l'on peut encore clôturer ce matin.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SENSIBILISATION AUX DANGERS DES
RAYONS ULTRAVIOLETS CHEZ LES JEUNES
ENFANTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sensibilisation aux dangers des rayons ultraviolets chez les jeunes enfants ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, beaucoup de gens sont aujourd'hui sensibilisés aux risques engendrés par les rayons ultraviolets et principalement chez les jeunes enfants. Les parents pensent ainsi à protéger leurs enfants lors d'exposition

au soleil, que ce soit en les couvrant ou en leur appliquant de la crème solaire. Des campagnes d'informations sont d'ailleurs là pour rappeler les risques.

Si l'on parle souvent des risques des UV pour la peau, il n'est que rarement question des effets de ces rayons sur les yeux et plus particulièrement des jeunes enfants. Leur acuité visuelle étant en développement, il s'agit d'un groupe à risque.

Récemment, j'ai été interpellée par une jeune société nivelloise qui travaille justement dans la production de lunettes de soleil à destination des plus petits et qui soulignait que les actions de prévention pour protéger les yeux des jeunes enfants des UV étaient assez discrètes. Cette société lance d'ailleurs une campagne de financement participatif afin de financer une campagne de sensibilisation.

J'aurais aimé savoir, au niveau de la Région wallonne, s'il existe des analyses concernant l'impact des rayons UV sur la vue des jeunes enfants.

Avec l'arrivée de la période estivale, comptez-vous mettre en place des mesures de prévention afin de sensibiliser les parents ? Si oui, quelles seront ces mesures concrètes ?

Êtes-vous au courant de ce type d'initiatives privées afin de sensibiliser les parents ?

Dans quelle mesure pouvez-vous les soutenir ?

Êtes-vous en contact avec votre collègue ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la Wallonie subventionne différentes associations qui ont des missions en matière de promotion de la santé. Parmi celles-ci, il y a la Fondation contre le cancer non subventionné, qui a organisé une campagne appelée « Écoles futées au soleil ».

Je viens de dire quelque chose d'incohérent là. À mon sens, on octroie bien des subventions à la fondation contre le cancer également.

Cette fondation reprend aussi, dans des recommandations générales telles que celles diffusées lors de sa dernière campagne en lien avec le cancer de la peau intitulée « Prolongitude », un rappel particulier pour le danger potentiel du soleil en insistant sur la fragilité des enfants.

En matière de prévention primaire vis-à-vis des enfants, je rappellerai qu'une campagne de

sensibilisation aux risques liés à l'exposition au soleil a été organisée à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette campagne s'adressait aux jeunes enfants et indirectement à leurs parents, l'approche choisie étant la lecture en famille du conte « Palou, le petit garçon qui voulait devenir l'ami du soleil ». Les conseils portaient également sur le port de lunettes solaires adaptées.

Cette campagne a été rediffusée en 2011 et reste toujours accessible sur le site Internet dédié. Cette campagne usait notamment de la diffusion d'affiches, de signets, de spots radios et de brochures diffusées à des centres locaux de promotion de la santé, des services de promotion de la santé à l'école, des écoles primaires, des mutualités, des consultations ONE, des crèches, des services de santé communaux, des particuliers, des ALE, des préguardiennats et des maisons médicales. Sans avoir oublié quiconque, j'espère.

Sensibiliser les parents, comme proposé, ne peut être que bénéfique d'autant plus que les outils repris ci-dessus existent déjà. Les Services de promotion de la santé à l'école et les centres psychomédicosociaux de l'ONE sont cependant tout indiqués pour diffuser aux parents des informations à ce sujet, par l'intermédiaire des écoles sous leur tutelle. C'est d'ailleurs une thématique qui est développée par l'ONE.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses et d'avoir fait l'inventaire, certes intéressant, des mesures de sensibilisation pour les effets du soleil.

Ici, c'était aussi vraiment un focus spécifique pour les yeux, notamment aussi sur des analyses, sur l'impact. Il y a bien sûr la sensibilisation, mais il y a aussi savoir les risques qu'encourent les jeunes enfants. L'objet était vraiment d'attirer votre attention sur ce thème particulier qui semble peut-être, d'après ce que j'entends, moins pris en compte par les parents vu que c'est vrai, pour la peau, tout le monde mesure bien maintenant les effets néfastes du soleil. Pour les yeux, il y aurait du chemin encore à faire.

Je prends note de ce qui existe et je ne manquerai pas d'être attentive à cette problématique.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
HOME LES COLOMBES À SAINT-GHISLAIN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « le home Les Colombes à Saint-Ghislain ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, il y a plus d'un an, on vous interrogeait sur la situation difficile que vit et vit toujours le Home Les Colombes à Saint-Ghislain. Vétusté, non-conformité, manquements constatés, qualité de travail et d'accueil en baisse, bref, la situation n'est guère réjouissante. Vous reconnaîtrez qu'une fermeture serait dramatique pour la population locale et qu'elle ne constitue pas une option.

Vous aviez répondu à l'époque que la libération de subsides serait impossible, au vu de la situation économique de la Wallonie, afin d'éventuellement construire une nouvelle maison de repos à Saint-Ghislain, considérant la situation délicate de cet établissement, des situations analogues dans d'autres maisons de repos en Région wallonne et le manque de moyens à terme.

Avez-vous des éléments vous permettant de croire que les financements pourraient être trouvés pour permettre la mise aux normes de cette maison de repos avant l'échéance que vous avez définitivement fixée ?

Avez-vous réalisé une inspection récemment dans cet établissement ?

Quelles perspectives voyez-vous dans ce dossier, de manière plus générale, en termes de politique d'hébergement des personnes âgées dans la Région de Saint-Ghislain, si cet établissement venait à fermer ses portes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle inspection depuis l'interpellation de votre collègue, M. Bouchez. La dernière inspection remonte donc au 20 janvier 2015. Pour rappel, elle avait révélé qu'il avait été remédié à une majorité des lacunes existantes.

Le personnel et le directeur en place, depuis août 2013, montraient une réelle volonté à rencontrer l'ensemble des normes édictées par le Code wallon de l'action sociale et de la santé et le Code réglementaire.

Les inspecteurs concluaient d'ailleurs leur rapport, je cite, par : « amélioration visible de la situation malgré la persistance de plusieurs lacunes, majoritairement architecturales ». En effet, le bâtiment ne rencontre plus les normes actuelles et un projet pour la construction d'une nouvelle maison de repos a déjà été déposé sous l'ancienne législation.

À cet égard, je vous rappelle que cette institution, comme d'autres, est sous le couvert de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2015 et a obtenu une prorogation de son agrément MRS jusqu'au 31 décembre 2017, au motif que le gestionnaire avait bien introduit un projet au sein de l'administration et que le ministre de la Santé avait marqué son accord.

Au niveau des subsides, rien n'a changé par rapport à mes déclarations précédentes, si ce n'est qu'à l'instar des investissements hospitaliers mon cabinet travaille actuellement, depuis de nombreux mois déjà, à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement qui devrait pouvoir redonner de l'oxygène, mais avec la contrainte du respect des balises notamment imposées par Eurostat.

En un mot comme en cent, on est aujourd'hui face à une multitude de projets qui ont besoin, comme de pain, des subventions wallonnes pour se concrétiser, raison pour laquelle on ne peut plus rester, à mon estime, dans le système de subventionnement classique dans lequel nous sommes aujourd'hui, parce que l'on en voit la limite. On travaille donc à un système alternatif que je compte soumettre au Gouvernement courant de ce mois. D'autre part, il est évident que le bon sens doit prévaloir en la matière et que l'on ne peut pas en même temps imposer singulièrement des pouvoirs publics de mettre leurs maisons de repos aux normes quand, dans le même temps, le même pouvoir qui impose, à savoir la Wallonie, elle-même ne débloque pas les moyens permettant à ces autorités locales de se mettre en conformité. La main gauche devant être cohérente avec la main droite, il est à mon estime évident que, si d'aventure le nouveau mécanisme devait connaître quelques blocages ou ne pas être mis en œuvre, cela n'aurait guère de sens d'aller imposer des fermetures au 1er janvier 2018 à toute une série de maisons de repos, alors que l'on est déjà en déficit criant de places d'accueil, pour des motifs qui soient autres que des atteintes graves à l'intégrité ou à la santé des pensionnaires.

Aller faire fermer parce qu'il manque un mètre carré dans chacune des chambres, cela n'aurait pas de sens à la lumière des besoins. Je l'ai répété à Pecques la semaine dernière, je vous le confirme à nouveau. Si seuls des motifs architecturaux sont de nature à ne pas être en conformité, cela ne saurait, sous réserve de solutions débloquées par le Gouvernement wallon, être un motif seul, unique et valable pour entamer des fermetures. C'est évident. Cela ne peut être que des enjeux liés à la qualité de l'accueil, du traitement et des enjeux sanitaires et d'intégrité physique, comme on l'a vu dans un autre dossier et sur lequel Mme Durenne va me questionner d'ici peu.

J'espère qu'avec la réforme que je propose au Gouvernement dans les semaines à venir nous aurons une capacité de faire sauter un bouchon, de réamorcer la pompe des projets.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses.

J'espère que ce home répond maintenant de manière plus positive à l'ensemble des lacunes constatées.

Par rapport à la réflexion globale sur les maisons de repos, je comptais d'ailleurs vous interroger dans 15 jours sur le sujet, par rapport au projet de partenariat public-privé qui existe dans certaines communes. À l'époque, pour ma commune, j'avais reçu un accord de principe pour 100 lits, parce que pour être rentable il faut minimum 100 lits, mais malheureusement il n'y avait pas d'accord global de la Région wallonne, alors que l'on ne demande rien au niveau des subsides de la Région wallonne. Ce sont des partenariats public-privé avec les pouvoirs locaux. Si l'on peut s'inscrire dans cette logique où l'on peut développer des projets qui répondent à toutes les normes de la Région wallonne, parce qu'il y a vraiment un déficit d'accueil des personnes âgées, surtout dans les zones rurales. Comme vous le savez, même s'il y a dans les villes environnantes des maisons de repos, les gens aiment bien rester dans leurs cailloux. Quand il y a des projets où l'on ne demande pas un subside à la Région wallonne, mais que l'on demande uniquement l'accord pour les lits, il faut répondre positivement à cette demande.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
FERMETURE D'UNE MAISON DE REPOS À
TOURNAI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture d'une maison de repos à Tournai ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez pris la décision de fermer la maison de repos Le Jardin d'Astrid qui est située à Tournai, et ce, pour des raisons liées à un manque récurrent d'hygiène corporelle dû à un manque de toilette régulière devant être prise en charge par le personnel, mais aussi pour préserver la sécurité et le bien-être de tous les résidents de l'établissement.

Ce sont donc 42 personnes qu'il a fallu réintégrer dans d'autres maisons de repos durant les 72 heures qui ont suivi.

Monsieur le Ministre, comment s'est déroulée cette phase de la fermeture ? Toutes les personnes ont-elles pu retrouver une place dans une autre maison de repos ou certaines peut-être ont dû retourner momentanément au sein de leur famille ?

La presse relatait que l'Agence pour une vie de qualité avait réalisé trois inspections depuis décembre 2015, des suites d'une plainte anonyme pour manque de prise en charge des résidents, et a constaté dans le même temps plusieurs manquements graves, comme l'absence d'information du bon suivi des traitements médicaux par le personnel ou encore l'absence de mise à jour de dossiers médicaux.

Pouvez-vous revenir sur l'ensemble de ces raisons qui vous ont poussé à fermer cette institution et des leçons que nous pouvons en retirer maintenant que la pression médiatique est plus ou moins retombée ? Comment se fait-il qu'il ait fallu attendre une dénonciation des pratiques pour agir ? Ne faut-il pas, dans ce sens, augmenter l'intensité des contrôles ? Qu'en est-il actuellement du suivi des résidents ? Ont-ils été pris en charge tant psychologiquement que médicalement, afin de pallier les manquements dont ils ont été victimes ? Qu'est-il prévu dans ces cas-là pour les résidents qui doivent être, on s'en doute, vraiment déboussolés ?

Enfin, que va-t-il advenir du bâtiment et des infrastructures qui s'y trouvent ?

On sait, Monsieur le Ministre, qu'un recours a été déposé par les responsables de l'établissement. Ce recours a-t-il des chances d'aboutir ? S'il aboutit, les résidents vont-ils devoir réintégrer ou pas le bâtiment ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai l'honneur de vous informer du contexte qui m'a amené à décider de la fermeture d'urgence de la maison de repos et de la résidence-service Le Jardin d'Astrid, même si – soyons très clairs – il y a énormément d'éléments que je ne peux pas partager publiquement, qui relèvent du secret de l'instruction, a fortiori, comme vous l'avez entendu, le parquet ayant lui-même décidé, à la lumière des événements portés à sa connaissance, d'ouvrir une instruction. Pour celles et ceux qui considéreraient que les motivations qui furent les miennes étaient futiles, si c'était le cas, le parquet ne serait pas donné la peine d'ouvrir. La difficulté dans ce genre de dossier délicat est que l'on ne peut pas toujours tout exposer sur la place publique et donc chacun se fait sa religion à la lumière de son vécu ou de son ressenti.

Toujours est-il que la maison de repos Le Jardin d'Astrid a fait l'objet d'une visite d'inspection le 8 juin 2015, laquelle a débouché sur un avertissement.

Le 30 novembre de la même année, le service inspection s'est représenté dans l'établissement pour s'assurer de la suite donnée par la gestionnaire de l'établissement aux remarques précédemment formulées. Cette inspection s'est soldée par un maintien de l'avertissement à charge de l'établissement. Le rapport d'inspection et le maintien d'avertissement ont été notifiés à la gestionnaire le 24 décembre 2015. Là aussi, quand elle dit qu'elle tombe des nues, qu'elle ne s'attendait pas à quoi que ce soit, elle ne s'attendait peut-être pas à ce que ce soit ce jour-là que cela tombe, mais il y avait déjà en tout cas eu une mise au parfum.

À cette même date, l'administration transmettait au parquet du procureur du Roi de Mons, Division de Tournai, le rapport d'inspection dont certains éléments pouvaient être constitutifs d'infractions pénales touchant aux personnes. Le 5 janvier 2016, une inspectrice s'est présentée dans l'établissement pour récupérer différents documents administratifs réclamés à la gestionnaire. En mars 2016, une première plainte anonyme a été enregistrée, laquelle dénonçait, mais sans les situer avec exactitude dans le temps, des non-prises en charge adéquates de problématiques de santé de résidents, surtout les plus désorientés, le recours abusif à la contention, le recours à de la surmédication. Certains des griefs invoqués étaient déjà pressentis par les inspectrices, mais de nature plus difficilement objectivable, et n'avaient pas pu être formellement établis et donc dénoncés en novembre 2015.

Le suivi de l'établissement était en tout état de cause déjà planifié pour le mois d'avril, selon les disponibilités des inspectrices. Une seconde plainte est arrivée le 14 avril 2016 via les services de l'INAMI, cette fois. Ces deux plaintes ainsi que le suivi d'avertissement de décembre 2015 ont été instruits lors de la visite d'inspection du 22 avril 2016 dont le rapport a débouché sur la proposition, de la part de l'administration, d'une décision de fermeture d'urgence de la maison de repos et de la résidence-service Le Jardin d'Astrid. La nature des constats qui ont motivé cette décision relève de la mise en danger de la sécurité et de la santé des résidents hébergés à cet endroit.

Les rapports du 22 avril 2016 ont également été déposés au parquet le 28 avril 2016.

Quand on voyait les images à la télévision, on pouvait d'ailleurs s'interroger sur la manière dont les journalistes sont parfois amenés à faire leur reportage, avec un parti pris surprenant, ou en tout cas, à leur décharge, on va croire que c'était beaucoup de naïveté : ce n'est pas parce que les murs sont beaux, propres, qu'il y a un beau bouquet de fleurs et que le bâtiment a l'air magnifique que cela veut dire charrette. Personne n'a d'ailleurs justifié que la fermeture était liée à des problèmes de conception, de mètres carrés disponibles ou d'architecture, mais davantage liée à des problèmes sanitaires.

Les opérations d'exécution de la décision de fermeture prise le 27 avril 2016 ont été réalisées et gérées – et encore à ce jour d'ailleurs – par les autorités communales de la Ville de Tournai aidées par l'AViQ, par le CPAS de la ville ainsi que le service d'aide aux personnes et services techniques tant communaux que du CPAS.

Le jour même de la décision de fermeture, 40 des 42 résidents avaient retrouvé un nouvel hébergement, qu'ils soient repartis en famille à leur demande, hospitalisés ou hébergés dans des logements de résidences-services ou en chambres de maisons de repos ou de maisons de repos et de soins.

Au lendemain de la décision, les deux derniers résidents qui n'avaient pas souhaité quitter l'établissement la veille avaient trouvé un nouvel hébergement.

Je tiens à souligner le professionnalisme de ces équipes dans une situation qui, sur le plan humain, n'était évidemment pas aisée à gérer.

L'administration a, de son côté, très régulièrement tenu au courant mes collaborateurs du déroulement des opérations jusqu'au débriefing qui a eu lieu le 3 mai.

Les équipes sociales du CPAS ont assuré le contact avec chaque résident après son déménagement ; les effets personnels et le mobilier des résidents ont été pris en charge par les services techniques de la ville, en l'absence des familles, et tout a été fait pour que ce moment, si pénible soit-il, soit vécu de la manière la plus sereine possible.

La procédure de fermeture d'urgence a pour vocation de mettre en sécurité des résidents. L'administration poursuit maintenant une procédure au fond par le retrait du titre de fonctionnement accordé au gestionnaire de l'établissement. Les questions d'infrastructures et de bâtiment ne relèvent pas de ces procédures, car ce bâtiment est la propriété du gestionnaire. Je n'ai pas à m'exprimer sur les chances de réussite d'un recours, chacune des parties en présence présentant évidemment ses arguments qui seront débattus et sur lesquels il reviendra à l'autorité compétente de trancher.

Quant aux résidents relogés suite à la fermeture d'urgence, ils restent libres d'intégrer l'établissement de leur choix pour autant que celui-ci dispose d'un titre de fonctionnement en bonne et due forme et qu'il fonctionne évidemment selon les normes en vigueur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Évidemment, ici, il ne s'agit pas du même cas que celui de ma collègue, Mme Galant. Il y avait des manquements très graves et il s'agissait donc de la sécurité des résidents et du bien-être de ceux-ci. La

fermeture s'imposait. Simplement, j'ai constaté qu'il a fallu une dénonciation pour aboutir à cette fermeture et, c'est ce que je disais dans ma question, peut-être faut-il renforcer les contrôles parce que derrière tout cela se retrouvent 42 familles. Il y avait 42 résidents.

Il y a également le personnel qui a subi, comme ils l'ont dit, un double traumatisme. Lorsque les résidents sont partis lors de la fermeture de la maison de repos avec toute une série de questions qui s'en suivent sur leur avenir puisque, apparemment, la relation avec la directrice est plus que très compliquée. Aujourd'hui, ces gens-là se demandent de quoi leur avenir sera fait.

Maintenant, j'ai bien entendu que vous disiez qu'il y a eu la fermeture de la maison de repos et de la résidence-service et, j'ai entendu – mais à vérifier – qu'un résident aurait regagné la résidence-service. Or, ici, j'ai bien entendu que tout était fermé. Je le dis avec beaucoup de précautions, mais c'est ce qu'il m'est revenu, qu'un résident aurait regagné la résidence-service. Un dossier à suivre donc.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, pouvons-nous reparler de notre fonctionnement au niveau de la commission pour encore cet après-midi ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Madame la Présidente, je voulais simplement demander si l'on prévoyait bien de terminer à 12 heures 30 comme on en convient d'ailleurs en Conférence des présidents. Je vois qu'il reste peut-être trois questions dans le domaine de la santé. On peut continuer, quitte à avoir fini un peu plus tard que 12 heures 30. Je ne voudrais pas que l'on recommence à 14 heures sur le volet aides aux personnes.

Mme la Présidente. - Nous allons faire comme cela si cela convient à tout le monde. On termine le volet santé et aides aux personnes et nous reprenons à 14 heures.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA LUTTE CONTRE LE TABAC »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des

Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le tabac ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, la journée mondiale de lutte contre le tabac a eu lieu le 31 mai 2016. La ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block, s'est fixé pour objectif de ramener le nombre de fumeurs réguliers qui serait actuellement de 20 % sous la barre des 17 % en 2018.

La Région Wallonne dispose depuis 2003 d'un Plan wallon sans tabac. Dans les réponses successives du Gouvernement wallon ces dernières années, nous avons pu constater la consolidation de ce plan sur différents axes.

Depuis 2015, les Régions ont également reçu les compétences liées à la prévention dans le cadre de la lutte contre les assuétudes.

Enfin, un développement des dynamiques vers des publics particuliers – je pense ici bien sûr aux publics plus précarisés, fragilisés – me semble essentiel.

Pouvez-vous me donner des renseignements sur les systèmes d'évaluation des stratégies mises en œuvre et leur impact dans le cadre du Plan wallon sans tabac en 2016 ?

Concernant la prévention, vu que 2015 s'avérait être une année de transition afin de s'approprier la matière et dégager les actions cohérentes à mettre en œuvre, quelle est la situation des actions engagées en 2016 ? Les consultations ont-elles débuté ? Qu'en est-il des acteurs de terrain qui travaillent dans le très court terme faute d'un plan quinquennal de promotion de la santé ?

En effet, ce dernier est reconduit annuellement depuis 2009. La Région est compétente depuis la sixième réforme de l'État, qu'en est-il pour 2017 ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en Belgique, la consommation de tabac reste un des plus importants défis de santé publique, bien que les taux de tabagisme aient continué à diminuer au cours des dernières décennies. On est à 30 % en 1997, 29 % en 2001, 28 % en 2004, 25 % en 2008 et 23 % en 2013 dont 19 % de fumeurs quotidiens et 4 % de fumeurs occasionnels. Les analyses comparatives dans le temps, donc sur cette période 1997-2013, montrent que :

- nous assistons à une diminution constante du taux de fumeurs, passant de 30 % à 23 %, soit un quart de fumeurs en moins en l'espace de 15 ans ;
- cette baisse est à imputer à la diminution du nombre relatif de fumeurs quotidiens, qui est

passé de 26 % à 19 % sur la même période. Par contre, le nombre de fumeurs occasionnels est resté stable ;

- le pari de faire baisser le taux de fumeurs parmi les jeunes de 15 à 24 ans porte aussi ses fruits, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire dans ce domaine. Entre 1997 et 2013, on compte un tiers de fumeurs – 32 % à 22 % - et de fumeurs quotidiens – de 25 % à 17 % - en moins parmi les 15-24 ans.

Au cours des 10 dernières années, notons le recul du taux des grands fumeurs, de 10 % à 6 %, et de fumeurs ayant une forte dépendance, de 14 % à 10 %, ce qui est intéressant d'autant que c'est significativement davantage le cas en Wallonie.

En termes d'évaluation, le Plan wallon 2004-2005 a permis une mobilisation accrue des professionnels de santé. Des projets pilotes ont été menés pour expérimenter de nouvelles approches vis-à-vis de publics particuliers comme les adolescents, à l'école notamment, les femmes enceintes, les populations précarisées, les travailleurs sur les lieux de travail, les hôpitaux, et cetera. L'offre de formations de base et continues a permis d'augmenter l'accessibilité et la proximité de l'accompagnement pour une gestion du tabagisme. La dynamique de réseau développée dans le premier plan wallon a engagé à poursuivre la formation de médecins généralistes et à ouvrir ou intensifier l'offre vers les autres professionnels de santé.

En 2006-2007, le plan wallon a favorisé plusieurs modes d'interventions construits en complémentarité, en concertation et en respect des spécificités des interventions de chacun des partenaires impliqués.

Celui de 2008-2009 s'est attaché à optimiser la dynamique existante au profit d'une ouverture aux assuétudes au sens large.

En 2010-2011, les partenaires se sont attelés à ancrer les dynamiques initiées et à les étendre en stimulant l'implication de relais assuétudes dans le comité de pilotage.

En 2012-2013, le plan a pris en considération les difficultés de publics fragilisés qu'il s'agissait de rencontrer, de soutenir ou d'accompagner au départ de leur cadre et selon des modalités nouvelles ; pensons aux publics en situation de précarité, aux personnes affectées par la déficience, en postcure, en polyconsommation et/ou en comorbidité, en psychiatrie, jeunes parents, personnes âgées et populations carcérales.

En 2014-2015, le comité de pilotage a joué un rôle de carrefour, nécessaire aux croisements de différentes dynamiques coconstruites.

Le dispositif stratégique opérationnel pluriannuel 2016-2018 s'appuie sur les engagements pris par les

Régions et le Gouvernement fédéral lors de la ratification de la convention-cadre pour la lutte antitabac et s'organise suivant les cinq stratégies d'intervention de la Charte d'Ottawa.

Avec le transfert de compétence lié à la sixième réforme de l'État, le dispositif intègre de nouvelles compétences constituant une opportunité en termes de continuum.

Le plan wallon s'articule donc désormais autant avec la prévention dans un cadre de promotion de la santé qu'avec les dynamiques d'accompagnement du Fonds de lutte contre les assuétudes-tabac, la campagne portant sur le remboursement des consultations de tabacologie, l'aide aux fumeurs auprès des jeunes adultes, des chômeurs, des personnes déficientes intellectuelles, l'abord du tabagisme en psychiatrie, notamment dans les équipes 107 et en santé mentale. Il y a également l'aide au sevrage tabagique par téléphone « Tabac-stop », la mobilisation des centres d'aide aux fumeurs et des tabacologues dans une perspective d'assurance de qualité.

En outre, toujours dans une perspective d'égalité des chances, il est procédé à un élargissement de la mobilisation actuelle aux communes, et ce, plus particulièrement via les services de prévention, les CPAS, les plans de cohésion sociale. Cela vise la rencontre de publics plus fragilisés ou précarisés qui sont aussi les plus touchés par le tabagisme.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Dans ma réplique, je comptais vous dire aussi le rôle des pouvoirs locaux et des plans de cohésion sociale. C'est un outil très intéressant pour lutter contre ce fléau du tabagisme. Malheureusement, cela commence de plus en plus tôt. Déjà à l'école primaire, il n'est pas rare de voir parfois de très jeunes enfants avec une cigarette à la sortie de l'école. Les pouvoirs locaux peuvent donc être un partenaire très important.

Je n'hésiterai pas à questionner votre collègue de l'enseignement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÉACTIONS DES ASSOCIATIONS AU PLAN AUTISME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les réactions des associations au plan Autisme ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, le 25 avril dernier, vous présentiez un plan Autisme avec plusieurs de vos collègues. Certaines associations ont réagi dans la presse, *La Dernière Heure* notamment, le 15 mai 2016. Selon elles, les mesures indispensables ne se retrouvent pas dans votre plan dont elles craignent également qu'il ne soit qu'un catalogue de bonnes intentions.

Confirmez-vous que l'avis des parents n'a pas été récolté sur le plan finalisé ?

Que répondez-vous aux remarques qu'elles formulent, notamment que :

- « le plan parle de formations, mais ne cite pas les formations indispensables aux enseignants dans leur cursus de base » ;
- « le plan parle de détection des signes précoces d'autisme, mais il cite une liste de critères obsolètes et ne reconnaît pas les outils validés » ;
- « le plan parle de soutien et formation des parents, mais seule la ministre bruxelloise accorde un budget pour des formations aux approches réellement efficace que les parents réclament depuis longtemps » ;
- « nous ne trouvons aucune directive en matière d'interventions et accompagnement adaptés à l'autisme » ?

Alors que les parents attendaient surtout une position forte en matière de bonnes pratiques pour la détection et les interventions précoces, ils sont plutôt déçus, à ce niveau-là en tout cas. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi votre plan n'indique pas une approche ou n'indique rien, notamment sur les bonnes pratiques ?

Je voudrais aussi savoir pourquoi votre plan ne cite pas les études et avis provenant des organes fédéraux en matière de soins de santé, comme le KCE ou le Conseil supérieur de la santé, qui préconisent justement des interventions éducatives ou basées sur la science et le comportement ABA.

Que répondez-vous aux parents – comme je l'avais déjà regretté lors d'une question d'actualité le 27 avril dernier – qui remarquent que : « Votre plan est fort imprécis en matière de mesures concrètes, références, dates butoirs et budgets alloués » ? En réponse à cette même question d'actualité le 27 avril, vous me répondiez : « Le contenu détaillé du plan va être transmis aux différentes associations dès ce vendredi, donc aussi aux parlementaires de ma commission qui le souhaitent. Je me tiens d'ailleurs à la disposition du Parlement, comme il convient en cette circonstance comme en d'autres, dès lors que la Conférence des présidents le jugera souhaitable, pour fixer à l'ordre du

jour un exposé par le détail du contenu du plan et nourrir alors un dialogue avec les collègues parlementaires. Je n'ai aucune difficulté par rapport à cela, c'est même un devoir. »

Le contenu a-t-il effectivement été transmis aux associations ? Pouvez-vous aujourd'hui, ou vous faut-il une demande formelle, un courrier, pour vous engager à venir présenter ce plan plus en détail en commission ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, pour commencer par les dernières questions, soyons clairs, c'est vous-mêmes qui fixez l'ordre du jour des commissions, je n'ai pas à imposer l'agenda. Ce serait probablement des auditions plus utiles que celles qui ont été sollicitées en début de commission ce jour et certainement plus en phase avec nos propres compétences.

Pour le surplus, le petit carnet qui a été imprimé a bel et bien été diffusé aux différentes associations de parents ou associations qui s'occupent de thématiques liées au spectre autistique dont nous avons connaissance. Si d'aventure il y en avait une que l'on avait oubliée, parce qu'elle n'était pas répertoriée – mais ce sont des fichiers qui m'ont été transmis par l'administration – n'hésitez pas à le faire savoir, on leur ferait suivre.

Ce plan Autisme est-il la panacée ? Non, je le conçois bien. Il a au moins le mérite double : d'une part, c'est d'avoir voulu donner, à travers son existence, le signal clair à tous ces parents et à tous les enfants qui sont concernés que les différents responsables politiques avaient pleinement conscience que c'est un défi majeur dans lequel il fallait s'impliquer et y consacrer de l'attention et des moyens.

Deuxièmement, c'est qu'il a eu au moins la vocation de ne pas se cantonner aux seules compétences de la Région wallonne pour essayer d'avoir une cohérence au moins de l'espace francophone ; ce qui est toujours une gageure avec la réforme de l'État que nous connaissons.

Ce premier plan est-il un brouillon en vue d'un plan meilleur, plus complet, plus efficace, demain, d'ici la fin de la législature ? Oui, je ne suis pas choqué que l'on puisse le considérer comme tel. Je n'ai pas prétention, avec ce plan, de considérer que l'alpha et l'oméga de toutes les questions liées à l'autisme aient été prises en considération. Au demeurant, il reste encore d'ailleurs une série de leviers qu'il reste à activer du côté fédéral.

Là où par contre je suis chagriné, c'est d'entendre Mme De Block considérer qu'elle n'a pas à s'intéresser ou à se préoccuper des questions liées à l'autisme, puisque ce sont des matières désormais du ressort des entités fédérées. Je trouve que c'est un raisonnement un

peu court puisque, pour ne prendre qu'une seule illustration, mais sur laquelle beaucoup de parents m'ont sensibilisée, la question de la prise en charge des séances de logopédie reste totalement une compétence fédérale.

Quand j'avais reçu une délégation de parents d'enfants autistes dans mon cabinet, plusieurs avaient souligné les difficultés qui étaient les leurs puisque, pour pouvoir bien s'occuper de leur enfant, ils doivent parfois réduire leur temps de travail. En même temps, pouvoir offrir un suivi adéquat en logopédie, cela coûte puisque, à un moment donné, les remboursements s'éteignent. C'est la contradiction entre le temps de travail qui diminue et les besoins financiers qui pourtant s'accroissent.

J'ai veillé, pour l'anecdote, à m'adjoindre l'expertise au sein de mon cabinet de la vice-présidente de la PEPA, l'association des Parents pour l'épanouissement des personnes avec autisme, spécifiquement pour pouvoir, au sein de mon cabinet, disposer d'un relais qui soit exclusivement dédié aux questions de l'autisme. On va donc veiller, d'ici la fin de la législature, à continuer de travailler sur cette thématique, à mettre en œuvre ce qui est prévu dans le plan Autisme et à améliorer celui-ci. Je n'ai pas de difficultés à pouvoir, à un moment donné, améliorer et parfaire le premier plan qui a été présenté.

Il y a bien, dans toute une série de thématiques – on vient de parler de la lutte contre le tabac, par exemple, toute comparaison réservée, évidemment – certaines qui sont mises à jour très régulièrement. Il n'y a pas de raison que le plan Autisme n'ait pas vocation lui-même à être amélioré, à être renforcé d'ici la fin de la législature.

Il n'en demeure pas moins que je sais que les réactions qui ont été entendues sont souvent des réactions qui viennent d'une série d'interlocuteurs plus spécifiques que d'autres, ce n'est pas pour cela que leur réaction est moins légitime, entendons-nous bien, mais ce sont souvent des réactions qui nous proviennent d'interlocuteurs qui tournent autour d'Infor Autisme et compagnie.

Ceci étant, il faut être attentif au fait que l'une des critiques est notamment la question des moyens. J'ai pu m'expliquer de manière complémentaire, puisque le plan n'est pas chiffré, en tout cas pas sur tous les aspects ; des politiques vont être réorientées à enveloppe constante et d'autres vont venir en support, notamment les deux fois 5 millions d'euros pour les plans spécifiques Autisme, Diagnostique et Répit en termes d'infrastructures.

J'ai redonné instruction d'augmenter de 3 millions d'euros complémentaires les prises en charge des cas prioritaires, dont un grand nombre d'autistes sont concernés. C'est vrai que si les critiques émanent surtout d'Infor Autisme ou de groupes qui en sont proches, elles doivent pour autant être entendues.

J'entends, et vous l'avez relayé, les interrogations sur le fait qu'il n'y ait pas une ligne claire qui ait été donnée sur l'approche. Soyons clairs, il y a autant d'écoles qu'il n'y a d'associations de parents, si pas de parents. Certaines ne supportent plus que l'on néglige à leurs yeux l'approche comportementaliste en étant obnubilés par ce qu'ils considèrent être une approche essentiellement de santé mentale, plus psychiatrique. D'autres disent, au contraire, qu'il faut aussi avoir une dose de cette approche et pas exclusivement comportementale.

Je ne suis pas un scientifique. Mon rôle comme ministre en la matière n'est pas d'aller donner les bons points ou les mauvais points sur les différentes écoles qui existent et les différentes approches, dès lors qu'il y a autant de cas différents qu'il n'y a de personnes souffrant d'un trouble autistique.

Pour certains, une approche sera meilleure qu'une autre. On ne peut pas généraliser et ériger comme étant seule valide une approche plus qu'une autre. Cela doit être en la matière du sur mesure, du « à la carte ». Il faut pouvoir favoriser dans le spectre large des approches méthodologiques et de prise en charge qui répondent au mieux à chacun.

J'ajoute aussi qu'une expérience – puisque c'est une des questions que vous posez – de formation aux parents résidentiels sera aussi tentée courant de cette année. C'est impossible aujourd'hui d'en chiffrer le coût, notamment puisque cela dépendra des partenariats qu'il sera possible de nouer ou non avec les établissements formant des éducateurs spécialisés. Le coût additionnel aux 40 000 euros pour la mise en place, à titre expérimental, de ce nouveau genre de formation pourra de toute manière être pris en charge par le budget initial ordinaire pour la formation de l'AViQ.

Je rappelle donc le principe en deux mots : les parents pourront suivre une formation ou partager leurs expériences de parent pendant que leurs enfants seront accompagnés par de futurs éducateurs ou par des services d'accompagnement.

Pour ce qui est de la formation des enseignants, celle-ci n'est pas non plus oubliée, puisque le point 4 du plan parle bien de la formation de l'ensemble des professionnels – certes les enseignants, mais aussi les puéricultrices, les éducateurs, les assistants sociaux. Un contact sera d'ailleurs prochainement établi avec mon collègue, M. Marcourt, en charge de l'Enseignement supérieur pour voir dans quelle mesure nous pourrions avancer dans cette voie.

Pour ce qui est du ressort des rapports et des avis du KCE, il faut avouer que ceux-ci n'ont pas fait l'unanimité auprès de certains professionnels du secteur, notamment qui critique la méthodologie utilisée. Cependant, ces rapports émanent d'une autorité de référence en la matière. Il paraît donc évident que les

recommandations qui y sont émises doivent aussi guider les actions que nous entreprendrons.

Concrètement – et c'est inscrit dans le plan –, les plateformes d'informations référenceront systématiquement ces avis, ces études ainsi que les bonnes pratiques et notamment le travail réalisé par l'AViQ et les différents professionnels du secteur du handicap sur le sujet.

Je pense, comme je l'ai dit, qu'il n'appartient pas à un ministre de se prononcer sur ce que sont, en la matière, les bonnes ou les mauvaises pratiques pour ce que je viens de pouvoir évoquer et partager avec vous. Ce qu'il faut, par contre, et cela c'est ma responsabilité, c'est donner un maximum de cadres et de moyens pour que chacun puisse avoir en face de lui une offre suffisante de capacité de prise en charge, d'accompagnement, d'aide, de soutien et qui soit développée dans le respect des sensibilités diverses et que chacun puisse dès lors poser un véritable choix en fonction de ses besoins, en fonction de son vécu. Dans cette matière, les généralisations sont difficilement compatibles avec la réponse la plus adéquate à apporter à chacun et chacune.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Beaucoup de choses à dire. C'est une problématique tellement complexe avec tellement de facettes, tellement d'approches possibles. Que l'on me dise que c'est difficile d'avoir une perspective claire et qui convienne à tout le monde, j'en conviens. Déjà le carnet, s'il était distribué à toutes les associations, tant mieux. Je pense que le fait de ne pas avoir de calendrier de budget déjà alloué aux différentes mesures donne un sentiment d'insécurité aux parents qui y voient un catalogue de bonnes intentions pour lequel ils n'ont pas de garanties de mise en œuvre et dans quelle mesure ce le sera.

Par rapport à Mme De Block, c'est vrai que, si j'ai bonne mémoire, elle attendait une prise de position claire des entités fédérées avant de se prononcer ouvertement, parce qu'il faut bien reconnaître que le gros des compétences qui concerne l'autisme revient quand même aux Régions plus qu'au Fédéral. C'est vrai qu'il reste l'aspect prise en charge des séances de logopédie. Je dois vous dire que le MR a déposé depuis longtemps une proposition de loi en la matière au Fédéral. Cela reste aussi une de nos préoccupations et nous ne manquerons pas d'attirer à nouveau l'attention de Mme De Block là-dessus.

Vous avez aussi comme outil, on l'a déjà dit plusieurs fois, la Conférence interministérielle au cours de laquelle vous pouvez aussi remettre ce sujet sur la table.

Vous avez parlé d'un référent autisme dans votre cabinet, c'est une excellente nouvelle.

L'approche à la carte doit être de mise, mais ce que les parents reprochent c'est que vous n'avez pas du tout évoqué le cas des bonnes pratiques dans votre plan. Or, c'est une piste parmi d'autres à évoquer. Ce serait opportun d'en faire part aussi et d'en tenir compte à l'avenir.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA DÉCLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DE LA SANTÉ PUBLIQUE POUR LA RÉALISATION DE RÉSEAUX ET DE CIRCUITS DE SOINS EN SANTÉ MENTALE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la déclaration conjointe des ministres de la Santé publique pour la réalisation de réseaux et de circuits de soins en santé mentale pour enfants et adolescents ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, la déclaration conjointe des ministres de la Santé publique pour la réalisation de réseaux et de circuits de soins en santé mentale pour enfants et adolescents décrit trois phases pour le développement d'une nouvelle politique :

- phase 1 : étape de l'élaboration d'une politique de santé mentale en tant qu'élément d'une politique de santé générale ;
- phase 2 : élaboration d'un plan relatif à la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent ;
- phase 3 : mise en œuvre de la politique et des plans en matière de soins de santé mentale de l'enfant et de l'adolescent.

La phase 1 a été réalisée en date du 24 février 2014. La phase 2 est réalisée à l'aide d'un guide. Le chapitre 2 de ce guide comprend le Plan national pour une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents 2015-2020.

Pouvez-vous me dire quels ont été les objectifs pour ce Plan national pour une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents ? Y a-t-il des progrès visibles ? Quels points sont encore perfectibles ? Où en est-on avec les phases 2 et 3 ? C'est évidemment la mise en œuvre de cette politique et des plans dans cette matière qui compte pour apporter ses fruits.

Selon des experts, actuellement les chiffres des cas problématiques concernant la santé mentale des jeunes adultes augmentent, spécialement en ce qui concerne des anomalies des compétences sociales. Ceci n'est pas seulement un drame humain et individuel, mais aussi économique et à grande échelle.

Confirmez-vous ce développement en Région wallonne ? Comment les programmes et offres de prévention de la Région wallonne peuvent-ils agir ?

L'offre est-elle suffisante ou faut-il penser à une extension ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je me réjouis de l'intérêt que vous montrez pour la déclaration conjointe par laquelle tous les ministres ayant la santé dans leurs compétences se sont engagés à mettre en œuvre une politique ambitieuse de santé mentale qui se concentre sur les besoins de nos enfants et de nos jeunes, sans oublier leur entourage.

La particularité de cette déclaration conjointe est qu'elle engage tous les acteurs concernés par la santé mentale des enfants et des jeunes et pas seulement, tant s'en faut, les acteurs spécialisés dans le secteur de la pédopsychiatrie, mais bien l'ensemble des partenaires qui sont amenés à réagir ou à agir lorsqu'ils sont confrontés à des besoins manifestes ou qui se soucient de promouvoir la bonne santé de nos jeunes sous tous ses angles.

Beaucoup d'acteurs sont concernés depuis ceux de l'accueil de la petite enfance, de l'enseignement et de la formation, en passant par la médecine scolaire, de même que les acteurs de la santé, du handicap, et bien entendu de l'aide à la jeunesse et de la justice.

Le plan national, disponible dans le guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents, cible quatre objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels traduits sous forme d'actions. Il s'agit d'un plan stratégique qui doit se décliner aux différents niveaux avec autant de cohérence et de détermination qu'il est possible d'en obtenir.

Les acteurs de terrain impliqués dans les réseaux y contribuent dès à présent, tandis que les autorités de tutelle doivent davantage s'en saisir et définir les priorités à accorder pour ce qui concerne les actions qui dépendent d'elles.

Du côté des partenaires du réseau, on progresse, à force de concertations intersectorielles, et au rythme des étapes imposées par le Fédéral. Avec la mise en place des réseaux sur tout le territoire, leur coordination active, la conception par les différents comités de réseaux des programmes de soins de crise, des

programmes de soins de longue durée et le programme de consultation et de liaison intersectorielle.

Les représentants des ministres francophones concernés par cette nouvelle politique et leurs administrations qui gèrent ces matières s'inscrivent dans la dynamique du plan d'action, de façon concertée, mais il faut bien reconnaître que le morcellement des compétences ne facilite pas nécessairement une telle entreprise.

Afin de réduire cette difficulté, une plateforme francophone a été mise en place à l'initiative de mon cabinet et se réunissant périodiquement, en vue de définir les actions communes et leur cohérence en fonction des objectifs.

Pour ce qui est de votre allusion à une augmentation des cas problématiques de santé mentale des jeunes adultes sous forme d'anomalie quant à leurs compétences sociales, je n'ai aucun élément qui viendrait infirmer ou confirmer ceci. De quels experts s'agit-il ? Si vous avez des informations, n'hésitez pas à me les faire parvenir.

Pour la Wallonie, nous disposons de l'enquête nationale de santé. Celle-ci nous informe quant à la prévalence autodéclarée de la dépression et à la proportion de la population souffrant d'un mal-être psychologique. Elle nous renseigne également sur le score moyen de vitalité mettant qu'à présent elle n'offre pas de données reflétant en particulier la santé mentale des enfants et des jeunes adultes.

L'enquête quant à elle nous apporte des éléments relatifs à la santé mentale des jeunes. Elle établit, par exemple, qu'en 2014, 76 % des jeunes de 10 à 18 ans se sentent heureux ou très heureux. C'est un peu moins que lors des enquêtes précédentes où la proportion était de plus de 80 % depuis 1994.

Vous avez néanmoins raison de pointer le fait que le groupe cible des jeunes adultes est particulièrement exposé lorsqu'il est question de problèmes de santé mentale et des troubles qui peuvent s'ensuivre, comme la détresse psychologique, l'anxiété et la dépression et engendrer une altération de leur habilité sociale, et ce, d'autant plus que ces jeunes adultes utilisent peu les ressources et services spécialisés en santé mentale.

En matière de prévention des troubles de santé mentale, il importerait de développer une offre à la mesure des besoins des jeunes et des enfants et articuler celle-ci à la prévention en matière de santé conçue de façon globale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse que je vais analyser en détail.

Sur la question de quel expert je parlais ici, il s'agit en effet des psychologues qui ont constaté que de plus en plus de jeunes ont des problèmes de comportement social, qui sont moins autonomes et qui ne savent plus trouver d'orientation dans leur vie.

C'est pour cela que je vous demande s'il y a des chiffres concrets sur cela. Il serait peut-être utile de vérifier cela à plus grande échelle en Région wallonne parce que, en effet, je n'ai parlé qu'avec quelques experts. Il serait important de vérifier et d'aller plus loin dans l'analyse pour savoir si ce problème est plus important.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TAUX
DE PARTICIPATION AUX EXAMENS POUR LE
DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le taux de participation aux examens pour le dépistage du cancer colorectal ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, il existe un Centre communautaire de référence, le CCR, qui est compétent pour le dépistage des cancers. Il est subventionné par la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Cocof, et la Communauté germanophone. Ensemble avec de nombreux partenaires, il offre des examens pour le dépistage du cancer.

Le dépistage du cancer colorectal par exemple s'adresse aux hommes et aux femmes âgés de 50 à 74 ans. Depuis février 2016, un nouveau test est utilisé à Bruxelles et en Wallonie, depuis peu de temps aussi en Communauté germanophone. Il s'agit du test immunologique IFOBT, pour Immunological Faecal Occult Blood Test, qui est beaucoup plus facile à réaliser que le test Hemocult précédemment utilisé. De plus, ce test immunologique semble encore plus fiable.

Avez-vous constaté une augmentation du taux de participation à des examens pour le dépistage du cancer colorectal depuis le début de ce nouveau test en Région wallonne ?

Pensez-vous que cette nouvelle méthode est assez connue ou est-il envisageable de la promouvoir afin d'augmenter le taux de participation encore ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le Centre communautaire de référence a observé une augmentation de 11 % des tests analysés pour la période s'étendant de mars à mai 2016 en comparaison de la même période en 2015. Le CCR peut collaborer et collabore avec la Fondation contre le cancer qui fait des campagnes de sensibilisation du dépistage.

Une telle évolution n'avait pas été enregistrée entre ces périodes en 2014 et 2015. Ces résultats sont encourageants.

Quant à savoir si cette nouvelle méthode est assez connue, il reste indubitablement des efforts à réaliser pour promouvoir cette méthode et inclure la population cible non participante. Le CCR, bien qu'il ne dispose pas de chiffres précis, estime que le passage au test IFOBT n'est pas encore bien connu par la moitié des médecins généralistes.

Des actions de promotion spécifiques seront donc menées vers ces mêmes médecins généralistes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

Je pense qu'une augmentation de 11 % est vraiment une bonne nouvelle. Il est quand même dommage d'entendre qu'actuellement la moitié des médecins généralistes ne connaissent pas encore ce test IFOBT qui devrait être plus connu. J'espère que le travail nécessaire sera fait pour promouvoir ce test, surtout chez les médecins, mais aussi auprès du public.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'E-CIGARETTE ET LES JEUNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'e-cigarette et les jeunes ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Merci, Madame la Présidente, pour votre indulgence.

Monsieur le Ministre, l'Observatoire de la santé en Province de Luxembourg a récemment présenté son rapport sur le comportement tabagique des jeunes en Province de Luxembourg.

Différents constats y sont posés, notamment en ce qui concerne l'âge de la consommation de la première cigarette ou encore la nocivité des différents produits consommés : cigarette manufacturée, cigarette roulée, chicha.

Un volet très intéressant a été également consacré à l'e-cigarette. D'après les recherches statistiques, la répartition des jeunes qui ont consommé déjà une fois une e-cigarette est surprenante et nous interpelle.

Si 40,7 % de jeunes fumeurs et 14,3 % d'anciens fumeurs ont déjà fumé une fois une e-cigarette, plus de 30 % de fumeurs « essai », qui ont fumé une cigarette classique une fois et 14,9 % de non-fumeurs se sont également laissés séduire au moins une fois par une e-cigarette. L'analyse statistique indique également que la motivation principale à tester l'e-cigarette est un effet de mode, l'attrait du neuf.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'autres informations allant dans le même sens au niveau de la Wallonie ?

Le public jeune est-il plus sensible que d'autres à l'attrait de l'e-cigarette ? Cet attrait ne constitue-t-il pas, pour cette tranche d'âge, une forme de porte d'entrée vers le tabagisme ?

Même s'il est nécessaire d'avoir dans le dossier le recul nécessaire pour pouvoir informer ou confirmer le fait qu'elle puisse être un facteur d'initiation tabagique, il semble cependant que le risque existe et nous devons y être attentifs.

Au regard de ces éléments, des campagnes d'information ou de sensibilisation aux caractéristiques de l'e-cigarette ont-elles été initiées plus spécifiquement vers le jeune public ?

Le Plan wallon sans tabac dont on a parlé il y a quelques instants intègre-t-il un volet dédié à l'e-cigarette et plus spécifiquement à son impact potentiel au niveau des jeunes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, lors de son apparition en Belgique, l'e-cigarette a connu un succès relativement timide, mais au vu des publications et enquêtes récentes la tendance est clairement à la hausse. Depuis sa création, l'utilisation de l'e-cigarette n'a cessé de croître chez nous pour atteindre 2 % de la population des fumeurs en 2013.

Selon les perspectives, l'e-cigarette est considérée tantôt comme médicament d'aide à l'arrêt du tabac, tantôt comme produit de consommation courante. C'est là son paradoxe majeur. Certes, le sevrage tabagique fait

partie des arguments en faveur de la cigarette électronique et surtout la diminution des risques, mais malheureusement l'image populaire de l'e-cigarette n'est pas toujours celle d'un outil de sevrage. De nombreuses personnes y ont recours dans la perspective d'une consommation récréative. Plus inquiétant encore, de sérieux soupçons existent sur son aspect facilitateur tel un cheval de Troie vers la dépendance tabagique.

L'e-cigarette est donc soupçonnée de pouvoir jouer un rôle de porte d'entrée vers la consommation de cigarettes traditionnelles, en particulier pour ce qui est des jeunes utilisateurs.

La Fondation contre le cancer rappelle, pour sa part, que le fonctionnement de la cigarette électronique n'entraîne pas de combustion du tabac et qu'elle se trouve donc être moins nocive qu'une cigarette classique, mais prévient que l'e-cigarette n'est pas pour autant sans danger. En cause, la formation d'aérosols qui se diffusent dans la bouche, la gorge et les voies respiratoires ainsi que la présence de substances aromatiques dont les effets toxiques n'ont pas fait l'objet d'études suffisantes sur leur sécurité à long terme.

Pas de certitude donc sur les avantages que présenterait l'e-cigarette en matière de sevrage. Je partage néanmoins l'avis du Conseil supérieur de la santé, pour qui le principe de précaution reste de mise, de même que le constat d'une incertitude concernant l'éventuel rôle de tremplin de la cigarette électronique vers le tabagisme.

En ce qui concerne la toxicité des produits présents dans les cigarettes électroniques et notamment les risques d'empoisonnement, le Centre antipoison a enregistré une quarantaine d'appels en 2015 pour des accidents impliquant des liquides pour cigarettes électroniques. Durant les trois premiers mois de 2016, le centre a reçu 34 appels pour ces produits. Je ne dispose pas de chiffres spécifiques à la Wallonie, les appels proviennent de tout le pays et nous n'avons pas de données sur leur provenance géographique.

La plupart des accidents relevés concernent des ingestions accidentelles. Les e-liquides contiennent du propylène glycol, de la glycérine et divers arômes. Leur teneur en nicotine varie de 0 à 24 milligrammes par millilitre. En exposition aiguë, c'est bien sûr la nicotine qui est l'ingrédient le plus préoccupant. La toxicité des arômes est, quant à elle, mal connue.

Le Gouvernement s'est montré, depuis plusieurs années, très sensible aux risques liés au tabagisme, notamment chez les jeunes, et finance depuis plusieurs années déjà le Plan wallon sans tabac. Ce plan est attentif aux risques liés à la cigarette électronique et s'attache à aborder cette consommation sous des formes diverses : sensibilisation des professionnels lors de rencontres annuelles de tabacologie, communiqués de presse, rédactions d'articles et diffusions via différents

supports, campagnes sur le remboursement des consultations d'aide au sevrage, mise en place d'espaces de dialogue avec les jeunes, et cetera.

Dans le cadre du Plan wallon sans tabac, un groupe de travail s'est d'ores et déjà constitué afin de rédiger une brochure de sensibilisation sur le thème de la cigarette électronique. Cet outil, prévu pour l'automne 2016, sera diffusé notamment par les professionnels de la santé auprès du grand public. Cette initiative wallonne devrait être élargie à la Région bruxelloise avec le soutien de la Cocom. Une concertation est également prévue avec l'ONE afin d'élargir la sensibilisation aux professionnels touchant les jeunes de zéro à 18 ans, y inclus les équipes de la promotion de la santé à l'école ainsi que les jeunes et futurs parents.

Cette brochure de sensibilisation aura pour but de fournir une information courte et neutre au grand public. Complémentairement, une information plus complète et plus documentée sera accessible aux professionnels de santé via le site du Fonds des affections respiratoires, l'ASBL Fares.

L'e-cigarette, en tout cas, ne doit pas passer entre les mailles du filet pour n'être considérée que comme un banal objet de consommation. Ne nous y trompons pas, nous sommes ici face à de véritables enjeux en termes de santé publique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez été clair, complet et avec une conclusion que je ne peux que partager. Effectivement, on a parfois le sentiment que l'e-cigarette est un jouet inoffensif, notamment pour les plus jeunes. J'espère en tout cas que toutes les campagnes que vous allez mettre en place vont porter leurs fruits et j'imagine que ce groupe de travail aura à cœur de voir le travail qui a été réalisé notamment dans la Province de Luxembourg et qui donne des indications interpellantes au niveau des statistiques.

Mme la Présidente. - À tout à l'heure, reprise à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 2 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉSENCE D'UN RÉFÉRENT EN LANGUE DES SIGNES DANS LES HÔPITAUX »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la présence d'un référent en langue des signes dans les hôpitaux ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, pour les personnes sourdes et malentendantes, il est très difficile de comprendre les autres, mais également de se faire comprendre. Cela pose évidemment de nombreux problèmes dans leur vie quotidienne.

Je voudrais m'attarder sur les hôpitaux, notamment.

Comment les hôpitaux de Wallonie sont-ils sensibilisés à l'accueil des personnes sourdes et malentendantes ? Existe-t-il un référent, au sein de nos hôpitaux, capable de s'exprimer en langue des signes avec ce public ? D'autres démarches sont-elles mises en place dans nos hôpitaux à leur égard ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour la concision de votre question, puisse-t-elle en inspirer d'autres.

(Rires)

Les hôpitaux et, de manière plus générale, les lieux où sont posés les actes médicaux, doivent effectivement tout mettre en œuvre pour permettre ou faciliter la communication avec la population sourde ou malentendante. Malheureusement, l'accès aux soins de santé n'est pas encore garanti pour les personnes qui ont des déficiences auditives. Il est dès lors essentiel de favoriser les mesures qui se développent, en vue d'améliorer la situation.

Deux pistes peuvent être suivies. Tout d'abord, le développement des technologies de l'information et de la communication permet maintenant de nombreuses médiations entre le personnel médical et les personnes sourdes. À titre d'exemple, je veux – et je peux – vous parler du projet Relais Signes, initié et porté par le Service d'interprétation des sourds de Wallonie, qui permet à une personne sourde de contacter en signant un

service par l'intermédiaire d'un interprète qui assure le relais. Il permet aussi de dialoguer en face à face par le biais d'une interprétation à distance. De son côté, le SPF Santé publique a développé depuis le 3 septembre 2013 un nouveau service d'interprétation en langue des signes, via vidéoconférence, dans certains hôpitaux bruxellois et wallons ainsi que dans certaines maisons médicales. Ce service est entièrement gratuit.

Le recours à l'interprétation en langue des signes via vidéoconférence doit évidemment être encouragé et systématisé, mais elle n'est pas la panacée. En effet, différentes études montrent les limites de cette approche et sont unanimes pour reconnaître que, dans certains cas, la médiation par Internet montre certaines lacunes que seule l'interprétation simultanée directe en face à face peut combler.

La seconde piste vise à encourager l'apprentissage de la langue des signes par une partie du personnel soignant, afin d'assurer l'accès à des soins de qualité aux personnes sourdes. Plusieurs possibilités d'apprentissage existent. Je citerai la formation en langue des signes à destination du monde professionnel, notamment à destination du secteur des soins de santé, développée par Passe Muraille. Des cours du soir sont également donnés dans l'enseignement de promotion sociale ou par des centres de formation privés.

D'autre part, la formation des interprètes en langue des signes dans les écoles d'interprétariat permettra la multiplication des interprètes et réglera ainsi en partie la pénurie actuelle en proposant plus aisément le recours à leurs services lorsque la traduction en face à face est requise.

Le recours aux interprètes assure la qualité de la traduction, mais aussi le respect de la déontologie.

Mes services, s'ils ne sont pas intervenus dans ces mesures, sont néanmoins sensibles aux questions de la qualité des soins, de l'accès aux soins et du droit des personnes sourdes et malentendantes à l'information complète et correcte sur leur état de santé et sur les actes qui sont posés afin que, à l'instar de tous les autres patients, ils puissent en connaissance de cause prendre en charge leur propre santé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Les nouvelles technologies qui sont utilisées ici sont tout à fait opportunes sauf que, dans la dimension d'un hôpital, on parle de sa santé, des soins médicaux et parfois cette approche avec la machine peut être plutôt rébarbative en termes de sensibilité des personnes. C'est quand même préférable d'avoir un contact direct entre les êtres humains plutôt que par l'intermédiaire d'un écran.

Je favoriserais donc plus la piste de la sensibilisation du personnel pour qu'il y ait au moins un référent disponible en permanence en milieu hospitalier pour pouvoir répondre à la demande de ces personnes qui ont souvent du mal à rester en contact avec la société. Quand elles sont malades ou avec des problèmes de santé, c'est d'autant plus utile.

**INTERPELLATION DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMMOBILISME WALLON EN MATIÈRE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES »**

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉFORME DU SYSTÈME DE SUPPLÉMENTS
DANS LE CADRE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES »**

**QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉFORME DES ALLOCATIONS FAMILIALES »**

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉFORME DES ALLOCATIONS FAMILIALES
EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Jeholet, sur « l'immobilisme wallon en matière d'allocations familiales » ;
- de M. Puget, sur « la réforme du système de suppléments dans le cadre des allocations familiales » ;
- de Mme Lambelin, sur « la réforme des allocations familiales » ;
- de Mme Salvi, sur « la réforme des allocations familiales en Wallonie ».

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, depuis le 1er juillet 2014, la loi spéciale relative à la sixième réforme de l'État, les allocations et prestations familiales sont transférées du Fédéral vers les entités fédérées.

Depuis le 1er janvier 2015, la fixation du montant des allocations familiales est une compétence des entités fédérées et, on le sait aussi, la matière a été transférée à la Communauté, mais l'exercice est confié à la Région wallonne et géré aujourd'hui administrativement par FAMIFED, structure fédérale, moyennant une compensation de 70 millions d'euros.

Vous allez me dire que l'on a le temps de discuter des allocations familiales, puisque c'est pour le 31 décembre 2019. Il faut avoir cette date en tête qui est la date ultime, mais le Gouvernement flamand a annoncé, il y a quelques jours, un accord sur la réforme qu'il compte mettre en œuvre dans les prochains mois en la matière et avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Donc, le 31 décembre 2019 est une date limite, mais rien ne nous empêche d'avancer plus rapidement.

Nous mesurons la technicité du problème, on le sait, et les dispositifs en matière d'allocations familiales sont terriblement variés, sont terriblement lourds. Loin de moi de dire que c'est facile, qu'il suffit d'une décision politique, je mesure la technicité du débat.

Ce que nous souhaitons, c'est avoir un débat sur des orientations que l'on pourrait prendre ; on sait l'évolution aussi de la famille, du modèle familial. Je pense que le modèle familial n'est plus aujourd'hui celui que l'on a nécessairement connu et l'on sait aussi combien les allocations familiales pour l'éducation, pour la santé des enfants sont aussi un élément important.

Je le disais au ministre-président quand il parlait du Plan de lutte contre la pauvreté : pas un mot, par exemple, sur le volet familial, le volet des allocations familiales, mais plus généralement sur la famille au sens général. Quand on connaît la précarité dans les milieux familiaux aujourd'hui et en Wallonie et dans certaines régions en particulier, on peut s'inquiéter.

Outre le fait que le Gouvernement flamand ait annoncé une réforme et annoncé la mise en vigueur le 1er janvier 2019, je ne me suis pas arrêté sur les dates, mais je pense qu'au 1er janvier ou au 31 décembre 2019, je dirais non pas que peu me chaut, mais à un moment donné c'est le nouveau modèle que l'on mettra en place qui est important.

La Ligue des familles présentait sa réforme des allocations familiales avec un large débat, avec des propositions qui ont été mises sur la table. Vous savez aussi, que l'on soit d'accord ou pas, que le groupe MR a émis un certain nombre de propositions en la matière et vous aviez un ou une représentante qui participait à ce débat et qui nous a semblé, en tout cas, beaucoup plus frileuse que vous ne l'étiez au début de la législature.

Au début de la législature, on a d'ailleurs eu des débats, vous avez émis des idées. Je pense qu'ils n'étaient pas nécessairement toujours en phase avec le

partenaire de la majorité, on était parfois plus en phase avec ce que vous disiez et avec ce que nous disions que vous avec le partenaire de la majorité, mais cela, c'est le débat politique et c'est un débat intéressant que l'on peut avoir. S'il y a bien un sujet qui mérite ce débat et un débat sans tabous, c'est celui-là. La réflexion de la majorité était plutôt pour dire : « Voilà, on va faire techniquement ce qui est possible pour le 31 décembre 2019, en tout cas le débat n'aura pas lieu probablement sous cette législature » – je peux, là, reprendre exactement ce qu'elle a dit pour ne pas travestir ce qu'elle a dit –, mais il en ressort que l'objectif du ministre sous cette législature serait la simple opérationnalité du transfert de la compétence au détriment d'une volonté de réforme du système actuel. Autant dire que celle-ci attendrait la prochaine législature et le prochain ministre.

Je ne polémiquais pas, mais simplement on a été un peu surpris, parce que je vous sentais beaucoup plus volontariste quand on en a discuté.

C'est vrai que l'opérationnalité est importante, on le voit dans certains transferts de compétences et le fait que certaines administrations régionales n'étaient pas prêtes, si je ne prends que l'administration régionale fiscale, et donc je pense que c'est vrai que cela concerne 1 million d'enfants. Il ne faut pas « se planter », soyons très clairs. Il faut que l'on soit prêts techniquement. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne peut pas anticiper une réforme sur le fond.

Je l'ai dit, des professeurs d'université, la Ligue des familles, mais aussi certaines formations politiques ont émis certaines idées. Vous connaissez les idées que l'on a formulées concernant les allocations familiales.

Ma question était de savoir où en est la réflexion, où en est la volonté politique. Je sais qu'au sein de la majorité il peut déjà y avoir débat, mais je pense que l'on ne doit pas attendre. On sait que cela va prendre beaucoup de temps et donc que les grandes lignes de la réforme c'est maintenant que l'on doit les prendre, c'est maintenant que l'on doit en débattre, c'est maintenant que l'on doit en connaître le contenu.

Voilà, Monsieur le Ministre, par rapport aux allocations familiales.

J'ai l'impression que par rapport aux annonces qui avaient été faites, peut-être ambitieuses, au début de la législature, on pourrait aussi parler de l'assurance autonomie qui semble fort peu avancer et que l'échéance était fixée le 1er janvier 2017, où en est-on aujourd'hui ? Quelles étapes restent à franchir ? Où sont les textes en discussion ? Y a-t-il des pierres d'achoppement ? C'est évidemment un élément important.

Par rapport à l'AViQ, on avait eu le débat sur la structure et, à nouveau, on vous avait dit que c'était terriblement compliqué, mais qu'il ne fallait pas en faire

une usine à gaz et voir comment elle allait fonctionner. C'est vrai que les échos qui nous reviennent ne sont pas toujours positifs. Il y a encore plus qu'un flou qui règne, des personnes encore à désigner. On avait émis cette crainte-là, souvenez-vous, je l'avais d'ailleurs dit – vous aviez souri je m'en souviens bien – que c'est le ministre qui décide de tout.

Était-ce une volonté ou pas, mais ce sont en tout cas des échos que l'on a aujourd'hui ? J'ai interrogé M. le Ministre Lacroix par rapport aux dirigeants de l'AViQ, où en était la procédure hier. On nous a parlé de fin juin. J'aimerais donc aussi voir où en est ce dossier parce que, je l'ai dit, ce sont des dossiers qui sont importants.

Madame la Présidente, vous l'aurez compris, mon interpellation vise essentiellement les allocations familiales et la future réforme de ce régime, mais aussi deux dossiers : l'assurance autonomie et l'AViQ, qui sont aussi essentiels dans la politique que l'on mène en matière de santé au sens large du terme.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, les allocations familiales sont, depuis la sixième réforme de l'État, passées dans le giron régional. Il s'agit là d'un chantier et d'un défi non négligeables.

La Ligue des familles a dévoilé, la semaine dernière, ses remarques sur la réforme des allocations familiales. Les propositions émises sont budgétairement neutres.

Les trois priorités de la Ligue des familles sont les suivantes : garantie de la continuité des paiements, assurance d'un maintien des droits actuels et préparation de l'avenir.

Surtout, la régionalisation est une chance de réformer les allocations familiales.

La Ligue des familles propose notamment de renforcer les suppléments pour les familles à faibles revenus et les familles nombreuses en constatant que la pauvreté est endémique en Wallonie et que les allocations familiales parviennent d'y remédier partiellement.

La Ligue des familles propose un supplément de 50 euros par enfant dont les parents ont des revenus inférieurs à un plafond d'environ 2 500 euros bruts mensuels.

Elle souhaite également que soit octroyé un supplément social de 30 euros, cumulable avec le précédent, pour tous les enfants de familles de trois enfants et plus, dès le premier enfant, afin de neutraliser les impacts négatifs sur les familles nombreuses causés par la suppression des rangs, déjà acquis en Wallonie.

De 15 à 20 % du budget seraient ainsi consacrés à la lutte contre la pauvreté infantile.

Monsieur le Ministre, vous avez émis des remarques positives sur le modèle, mais vous attendez de voir le résultat de plusieurs études.

Quel est, à l'heure actuelle, votre avis sur la question des suppléments ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, « des allocations familiales de base s'élevant à 150 euros par mois et par enfant quel que soit son rang », telle est la nouvelle proposition formulée par la Ligue des familles qui prône ainsi, depuis 2012, de rénover le système devenu obsolète et illisible, selon elle.

Aujourd'hui, le deuxième enfant perçoit le double du premier enfant alors que le coût du premier est 20 à 30 % supérieur à celui du deuxième. La Ligue des familles suggère donc de supprimer le système de rang et d'octroyer un montant identique pour chaque enfant. En effet, les allocations doivent, selon elle, aider à couvrir le coût d'un enfant plutôt que de promouvoir la natalité.

Par ailleurs, le coût d'un enfant augmentant avec l'âge, le système proposé par La Ligue des familles prévoit un supplément de 42,50 euros par enfant de plus de 14 ans.

Elle propose également deux mesures sociales, à savoir : un supplément de 50 euros par enfant issu d'une famille à faibles revenus et un supplément de 30 euros par enfant d'une famille à faibles revenus de trois enfants et plus. Une proposition qui, de plus, s'inscrit dans le respect du budget actuel de 2,825 milliards d'euros cumulés pour Bruxelles et la Wallonie.

Monsieur le Ministre, vous qui travaillez actuellement sur la réforme des allocations familiales, pouvez-vous nous dire si tout ou une partie des propositions pertinentes suggérées par la Ligue des familles sera pris en compte ? Avez-vous eu des contacts avec la Ligue des familles dans le cadre de la préparation de cette réforme ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, mes collègues l'ont rappelé, c'est un dossier important qui a pris un coup d'accélérateur la semaine passée puisque, le 27 mai dernier, la Ligue des familles a présenté son modèle révisé de réforme et, le 28 mai, la Région flamande nous a présenté les tenants et aboutissants de sa réforme en matière d'allocations familiales.

À budget inchangé, et sans effet rétroactif, la ligue préconise une allocation de base de 150 euros pour chaque enfant, avec un supplément de 42,50 euros pour les enfants de plus de 14 ans, avec également deux mesures sociales importantes : concernant les familles à faible revenu, un supplément de 50 euros par enfant, et à faible revenu, mais cette fois-ci avec trois enfants et plus, là, ce serait un supplément social de 30 euros par enfant. Il est important aussi d'avoir en tête la réforme flamande puisque, à partir de 2019, c'est un montant de 160 euros pour chaque nouvel enfant, avec une série de majorations également prévues pour les enfants qui nécessitent des soins, mais également pour les familles nombreuses et les familles à bas revenus.

Il était assez évident, vu les sorties successives, que nous puissions avoir avec vous le débat dans cette commission, puisque c'est un dossier important qui se couple à une série d'autres réformes en matière sociale au niveau de la Région wallonne. Comme d'autres de mes collègues, la première question est de savoir quel est type de réaction par rapport à, d'un côté, un modèle qui n'est jamais qu'un modèle, mais qui a le mérite d'exister et, d'un autre côté, une position flamande. Par rapport aux enjeux wallons, je trouvais cela intéressant de vous entendre à ce stade-ci des réflexions et, dès lors, de faire aussi le point sur l'état d'avancement des travaux et des réflexions au niveau de la Région wallonne, que ce soit en termes de principe ou de modalité de la réforme.

Par ailleurs, concernant l'étude que vous avez commandée, qui devait être présentée au comité Familles de l'AViQ dans le courant de ce mois, à ce stade et sans dévoiler trop la couronne – vous avez été très clair au départ, en disant qu'il y avait aussi un *process* à mettre en place en Région wallonne et, quelque part, il faut aussi être concentrés par rapport à nos réalités, nos vécus, à notre budget et nos moyens – respectons néanmoins le *process* établi, mais il est difficile de ne pas vous poser des questions.

À ce stade, y a-t-il des premières conclusions tirées par rapport à ce rapport intermédiaire ? Le comité Familles est-il sur le point de rendre son avis ou pas ?

Sans vouloir trop en dire, vous avez quand même compris que l'on est impatients d'en savoir un peu plus, tout en reconnaissant que c'est un dossier sensible dans lequel chacun devra se positionner, en gardant comme objectif le bien-être de chaque enfant wallon sur le principe peut-être de « un enfant égale un enfant ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames et Messieurs les députés, merci pour cette salve de questions autour des allocations familiales.

D'abord un petit préambule, on est tout sauf à la traîne, Monsieur Jeholet, mais il y a une mise en contexte politique que je ne peux pas manquer de réaliser et qui s'est matérialisée très fort lors de l'unique réunion du comité ad hoc convoquée par Mme De Block jusqu'à présent avec les différents ministres concernés par le sujet. Vous pouvez voir dans l'utilisation de mon adjectif « unique » le souhait qu'il y en ait davantage.

C'est notamment le fait que, pour la Flandre, singulièrement – et chacun a en tête la composition de son Gouvernement – dès lors que le transfert des compétences relatives aux allocations familiales est un acquis politique majeur, de leur point de vue, c'est d'abord l'affirmation de la date du transfert et de l'appropriation, il ne vous a pas échappé qu'en faisant cela le 1er janvier 2019, c'est avant le scrutin de 2019. C'est d'abord cela qui prévaut, selon eux, comme affirmation. Ensuite, place aux discussions pour régler les modalités opérationnelles du transfert.

Je n'en fais pas le procès d'intention, cela a été explicitement assumé et reconnu comme tel par M. le Ministre Vandeurzen, au demeurant s'exprimant au nom de toutes les composantes du Gouvernement flamand.

Pour ce qui nous concerne, nous avons eu une méthode de travail inverse qui a été de dire : « Avant de s'attacher de manière fétichiste à une date pour faire un transfert, nous allons d'abord nous donner, en amont, toutes les garanties que cela va fonctionner ». Il n'y aurait rien de pire que d'annoncer une date de transfert et de se rendre compte, au final, que les accords de coopération, indiscutablement nécessaires pour rendre le modèle opérationnel et pour que les citoyens n'aient pas de difficultés opérationnelles, ne sont pas adoptés à temps et à heure et avant la mise en œuvre qu'ils aient pu être testés.

J'ai souvent dit que si demain, juste pour satisfaire une volonté de calendrier précipité quelconque, je devais faire une déclaration avec une date butoir que l'on ne serait pas en capacité de pouvoir tenir et que d'aventure, dès le lendemain, fin du mois, les gens n'auraient pas le paiement des allocations familiales, parce que l'on n'aurait pas réglé la tuyauterie en amont, je pense que j'aurais une cote de notoriété inversement proportionnelle à ma cote de popularité. Tout le monde est conscient que l'on ne doit pas faire cela à l'égard des francophones et j'ai bien compris, dans le ton posé qui a été celui de votre interpellation, que ce n'était pas non plus ce que vous souhaitiez, entendons-nous bien.

C'était quand même un élément de contexte qui permet d'expliquer pourquoi la Flandre est la première à sortir sur cet enjeu de la date, parce qu'elle souhaite le mettre à l'agenda, craignant peut-être que les autres soient davantage tentés par la date du 1er janvier 2020, pour se donner davantage de temps. Je pense toutefois

simplement – et c'est légitime – que chacun poursuit des objectifs politiques légitimes, notamment les partis flamands et singulièrement la N-VA, et ne veut pas aller au prochain scrutin régional en 2019 sans avoir déjà, de manière effective, engrangé le transfert de compétences. Je le répète, c'est ne faire insulte à personne que de le dire, c'est un élément factuel de la réalité politique.

Deuxième considération, il est vrai que notre modèle est peut-être un petit peu plus lent en gestation, parce que l'on pratique aussi la concertation. Ce n'est pas douloureux, la concertation, c'est quelque chose qu'il peut être intéressant de mener. En l'occurrence, c'est un processus qui est certes plus long, mais qui est plus participatif, implicationnel, avec aussi les travers que cela représente parfois. C'est que c'est plus compliqué alors à devoir arbitrer.

Il n'en demeure pas moins que c'est le processus que nous avons suivi jusqu'à présent. D'abord, ce processus de concertation-consultation, vous le retrouvez au niveau de l'étude ; étude qui, pour rappel, a été lancée à ma demande et attribuée à BDO – opérateur privé bien connu, cette seule qualité devrait satisfaire. En l'occurrence cela prend du temps, car pour pouvoir faire les simulations, les projections, notamment actuarielles, il faut pouvoir disposer des données utiles et FAMIFED est le seul opérateur à disposer de ces données. Tous les acteurs du secteur vont être consultés : les partenaires sociaux, les caisses, les représentants des familles, le secteur du handicap, des étudiants... Nous avons déjà consulté tous ces opérateurs depuis les mois qui se sont écoulés au travers d'entretiens exploratoires.

La Ligue des familles comptait évidemment parmi nos interlocuteurs.

Un rapport intermédiaire doit effectivement être présenté au comité de branche Familles de l'AViQ le 21 juin prochain et il ne s'agira pas, à cette occasion, de présenter mon modèle ; il ne s'agira pas de présenter le modèle du Gouvernement, mais bien de présenter l'étude réalisée par la société BDO. Cette étude – pour information, histoire que l'on soit au clair entre nous – si je reprends les éléments qui constituent le cahier des charges, on a demandé d'explorer toutes les pistes de simplification et d'amélioration du modèle d'allocations familiales en tant que soutien à la parentalité, compte tenu de certains aspects contextuels wallons – je vais y revenir par la suite, par rapport au modèle flamand – le budget disponible, le contexte réglementaire et le paysage social.

Avec sept composantes à analyser, entre autres, c'est notamment le taux de base, le taux orphelins, les suppléments d'âge, les suppléments sociaux, les suppléments pour enfants atteints d'une affection, l'allocation forfaitaire en cas de placement en famille d'accueil et les primes de naissance et d'adoption.

Tous ces éléments doivent à chaque fois être remis au goût du jour, au vu des réalités de notre époque, en termes de pertinence, d'efficacité, d'équité, de cohérence, de lisibilité et de charge administrative.

Les informations relatives aux évolutions des dotations hors mécanismes de correction ont d'ailleurs été demandées au SPF Finances via le comité ad hoc et, comme je l'ai dit, le 21 juin prochain, il y aura déjà une première présentation intermédiaire.

On n'a évidemment pas chômé depuis lors, puisque l'on ne s'est pas contentés de lancer un cahier des charges en demandant à BDO, en la circonstance, de faire le travail et nous restant au balcon. Il faut savoir – et je remercie M. Jeholet de l'avoir notamment souligné dans son introduction – qu'il y a une plomberie administrativo-institutionnelle derrière tout cela qui doit être travaillée en amont, qui est titanesque. Au point que j'ai entendu certains interlocuteurs flamands – que je ne citerai pas pour éviter de les mettre mal à l'aise – qui confessaient au final que ce n'était peut-être pas la meilleure des idées d'avoir prôné à ce point la régionalisation de la compétence.

En outre, ce que l'on a déjà signé comme accord de coopération ou de collaboration, c'est le protocole de collaboration pour la gestion administrative, c'est le protocole de collaboration pour la gestion budgétaire, c'est le protocole de collaboration pour la fusion de deux caisses publiques au 1er janvier 2017. Sont en cours de signature, ayant déjà été approuvées par le comité de concertation, les transpositions de la loi unique européenne, diverses dispositions réglementaires – notamment celles relatives à la prise en charge des indus irrécouvrables – la modification des plafonds de revenus pour les suppléments sociaux, la validation de l'octroi des suppléments sociaux par un flux fiscal, et également le champ d'application personnel des réglementations des diverses entités.

Sont toujours en cours de discussion au sein du comité ad hoc, dont certaines sont d'ailleurs déjà soumises à l'AViQ pour avis – soit depuis le mois de mai, c'est prévu pour le 21 juin – notamment dans le cadre du transfert, les questions relatives à l'alignement des dates de paiement, l'uniformisation des allocations familiales pour les fonctionnaires détachés, le transfert des bâtiments, le transfert du personnel et donc de leur expertise, les champs d'application personnels des réglementations hors période transitoire, la gestion des aspects internationaux avec la création d'un organe interrégional et l'échange des données et leur centralisation.

Il y a encore diverses modifications de la législation qui sont nécessaires, les allocations forfaitaires en cas de placement en famille d'accueil, les enfants malades de longue durée, le droit-passerelle en faveur des indépendants, l'impact de la régionalisation du suivi des stades d'insertion professionnelle, et cetera.

Bref, tout ceci pour vous dire que chaque fois que j'énonce un protocole de collaboration ou d'accord, ce sont des mois et des mois de travail, de négociations, de discussions en amont. C'est donc très fastidieux et l'on fait tout sauf chômer.

Très clairement, l'idée était de pouvoir aussi, en présentant le rapport intermédiaire de BDO à la branche Familles de l'AViQ, de faire usage de la possibilité qui m'est offerte par l'arrêté du 3 mars dernier relatif au fonctionnement du comité familles, à savoir solliciter l'avis dudit comité. C'est seulement au terme de ces consultations que le rapport final sera rédigé et les grandes orientations seront alors tranchées et proposées au Gouvernement wallon.

Cette volonté de collaboration avec les acteurs se traduit également par la mise sur pied de cette branche Familles de l'AViQ, destinée à accompagner le changement, même si ce n'est pas maintenant que, de manière effective, l'on assume le transfert des fonds.

Le comité Familles – comme le prévoit le décret ayant mis sur pied l'AViQ – a un rôle d'avis à jouer quant aux modalités de transfert de la compétence ; cela vise les matières telles que le transfert du personnel, l'informatique, le cadastre, les flux d'information, et cetera.

Parce qu'au jour du transfert, si vous avez défini un modèle, mais que le personnel n'est pas transféré, que les locaux ne sont pas opérationnels, que les systèmes informatiques ne sont pas adaptés ou que le routage des flux est défaillant, alors les familles seront perdantes ; cela, personne ne le souhaite. C'est pourquoi, tout en avançant sur le modèle, nous avons donc mis toute notre énergie à créer la structure qui assurera la gestion de la matière. Nous avons mis sur pied un comité qui se familiarise déjà avec celle-ci et se l'approprie, de manière à garantir une expertise wallonne au moment de la transition.

Le ministre ne décide donc pas tout et j'ai souhaité, au contraire, créer des structures qui permettent de faire entendre d'autres voix.

La priorité est donc bien de sécuriser le transfert et de veiller à ce que tout soit opérationnel au jour J. Parallèlement, les contours du nouveau modèle seront dessinés cette année. Je suis donc moi-même très surpris, Monsieur Jeholet, de ce que vous m'avez relayé comme propos quant au côté plus timoré de l'expression qui aurait été celui de ma collaboratrice ou de ma représentante. Entendons-nous bien, je dis que je suis surpris, je ne mets pas en doute la véracité de ce que M. Jeholet me rapporte, je n'oserais pas. Je dis juste que j'en suis surpris parce que – soyons très clairs, et si cela devait être reprécisé à l'intérieur de mes équipes, cela le sera sans problème – il est évident que le nouveau modèle sera défini sous cette législature.

Il n'a jamais été une fraction de seconde dans mes intentions qu'il en soit autrement. D'où ma surprise en vous entendant et je le suis d'autant plus à imaginer que cela ait pu être une information diffusée par mon cabinet. Cela, qu'il n'y ait pas de doutes là-dessus.

Par contre, il y a un élément auquel je vais rendre attentif quand je vais évoquer la Ligue des familles et sa proposition, puisque vous étiez plusieurs à me questionner sur le sujet, c'est notamment la question de, je vais dire, « l'assumabilité », mais c'est un très mauvais néologisme ; c'est s'assurer en tout cas que les flux financiers et les budgets mobilisés seront « assumables » budgétairement – je vais y revenir.

On pourra évidemment commencer la rédaction des textes réglementaires et adapter les applications informatiques, mais je souhaite aussi que les tests soient réalisés et que les immanquables maladies de jeunesse soient guéries avant de mettre en œuvre le basculement effectif. Si c'est pour dire : « Voilà, la tuyauterie est prête, on y va, hop, on bascule », puis se rendre compte qu'il y a des erreurs au démarrage et qu'il y a des centaines de milliers de familles qui sont confrontées à un bug et qui ne sont pas payées, je ne le souhaite pas.

Aujourd'hui, le Gouvernement n'a pas arrêté de date quant au basculement. Je ne suis pas fétichiste, la date du 1er janvier 2019 est celle souhaitée par la Flandre, dont acte. Ce n'est pas pour autant la date sur laquelle va s'accrocher la Wallonie. Ce que je préfère, c'est garantir un résultat et éviter des bugs quelconques. Les citoyens, eux, peu leur chaut que ce soit 19 ou début 20. Ce qui m'intéresse surtout c'est que cela fonctionne.

La planification doit se faire avec les opérateurs de manière réaliste, lorsque nous aurons déterminé le modèle puisque, en fonction du futur modèle, découlera aussi l'ampleur des modifications, notamment informatiques, à devoir réaliser.

Je n'ai en tout cas pas envie, en la matière, de faire une quelconque course à l'effet d'annonce. On avance, on avance vite, compte tenu de l'ampleur de la tâche et de sa complexité, et je pense que l'on avance de manière responsable.

Oui, je vais proposer un nouveau modèle au Gouvernement. Oui, il sera connu sous cette législature, mais je ne vais pas improviser maintenant la date du basculement de la mise en œuvre sans que l'on ait davantage eu l'occasion de voir comment allait mûrir le dossier.

J'en reviens à la proposition de la Ligue des familles. Elle rencontre un certain nombre de mes préoccupations. C'est vrai, Monsieur Jeholet, vous l'avez dit, je ne me suis jamais caché de ce qu'étaient mes orientations, de même que j'ai toujours, en transparence, évoqué que c'étaient mes orientations et pas encore celles du Gouvernement.

C'est notamment la volonté de moderniser le modèle contenu des évolutions sociologiques en égalisant les montants. C'est une proposition de la Ligue des familles qui rencontre une de mes préoccupations. C'est également la volonté de simplifier le modèle, de le rendre plus lisible, plus accessible à tous. La ligue veut faire des allocations familiales un soutien à la parentalité. Très bien. Elle plaide pour qu'elle ne soit pas instrumentalisée pour d'autres politiques et souhaite les faire évoluer en fonction des coûts de l'enfant. Très bien. Cela signifie aussi que le modèle de la ligue tient compte de l'âge de l'enfant ou d'une éventuelle affection physique ou mentale. Ce sont des principes qui me tiennent également à cœur.

Je suis néanmoins aussi soucieux de tenir compte de publics fragilisés comme les familles monoparentales. L'étude nous permettra alors de mieux cibler les mesures ad hoc pour pouvoir rencontrer les réalités de ces familles monoparentales.

La ligue demande également le respect des droits acquis – cela me paraît essentiel, on l'a dit, en la matière, pas d'effet photovoltaïque –, mais elle n'a toutefois pas, c'est un élément clé, dans sa proposition, déterminé de système de transition. Elle dit : « Ce que nous proposons peut, si on l'applique du jour au lendemain, rester dans la même enveloppe budgétaire », sauf que, comme dans le même temps elle dit qu'il ne faut pas toucher aux droits acquis, il y aura une simultanéité pendant plusieurs années des deux systèmes, dont elle n'a pas fait les simulations de la soutenabilité budgétaire. C'est ce que j'ai demandé à DBO, parce que l'on ne peut pas avoir une explosion, surtout que l'on parle de milliards d'euros et pas de quelques centaines de milliers d'euros. C'est un élément sur lequel on doit encore travailler.

Lors du colloque, il a été demandé à FAMIFED de faire cet exercice et de vérifier la neutralité budgétaire du modèle, compte tenu des droits acquis. Nous serons évidemment très attentifs à ce qu'il en ressortira.

La ligue siège, par ailleurs, au comité de branche Familles de l'AViQ et elle a été consultée aussi dans le cadre de l'étude. C'est donc un acteur investi et qui prend une part active et très utile aux réflexions que nous menons sur le transfert.

Le modèle flamand, vous l'avez rappelé, a également été dévoilé tout récemment. Il n'est pas transposable tel quel en Région wallonne, même si je peux partager un certain nombre de ses principes, comme celui, par exemple, de l'égalité des enfants. Le Gouvernement flamand a désiré répondre à des constats sociologiques et démographiques différents des nôtres. Chaque entité a ses spécificités. En outre, le modèle flamand agit dans la politique de la petite enfance, de l'accueil scolaire, des bourses d'études ; autant de secteurs qui ne sont pas de notre compétence du côté de la Région wallonne.

C'est juste pour expliquer que, les réalités institutionnelles n'étant pas les mêmes, on ne peut pas juste être dans une démarche de transposition *wafelijzerpolitiek*, politique du gaufrier, en disant : « on prend et on plaque ».

Par rapport au montant de 160 euros par enfant, généralement comparé au montant actuel, je souhaiterais le nuancer du fait que la Flandre ne prévoit pas de supplément d'âge. L'accent est donc mis sur les enfants plus jeunes. Allons-y, c'est un choix, je ne le condamne pas, j'explique. Le modèle est donc moins favorable dans certains cas, même avec seulement deux enfants, si ces enfants ont plus de 12 ans et particulièrement s'ils en ont plus de 18.

Quand on fait le tableau comparatif, ce n'est pas toujours que plus avantageux, mais c'est le propre du transfert de compétences. Par nature, chaque entité évalue ses spécificités et définit ses priorités compte tenu de son budget disponible.

Pour votre parfaite information, l'accord du Gouvernement flamand portait également sur son futur circuit de paiement. Comme c'était déjà le cas chez nous en Région wallonne, la Flandre a opté pour un modèle mixte, associant un nombre limité de caisses privées et une caisse publique indépendante, marquant ainsi sa volonté de continuité par rapport aux opérateurs actuels, mais aussi son désir de séparer les rôles de régulateur et d'opérateur.

Vous m'interrogez, par ailleurs, sur l'état d'avancement de la création de l'assurance autonomie, Monsieur Jeholet. Cette réforme fera l'objet d'une importante note d'orientation qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement courant de ce mois de juin. Plusieurs groupes de travail sont menés en parallèle et j'imagine que, vu l'ampleur du chantier, cela ne vous surprendra pas qu'il faille des mois et des mois pour le préparer. Les groupes de travail se penchent notamment sur la refonte des services d'aide à domicile et les circuits de paiement.

Cette réforme est très ambitieuse et derrière chaque option se cache une complexité juridique et opérationnelle, dont on mesure à chaque fois, et de plus en plus, au fur et à mesure des équipes, la difficulté et l'importance. Mon souhait est clairement qu'un avant-projet de décret soit soumis au Gouvernement dans les meilleurs délais.

Quant à la mise en place de l'AViQ, j'ai déjà pu m'exprimer à cet égard au sein de cette commission. Il appartient aux acteurs wallons de s'approprier la logique de gestion paritaire. Ce n'est pas simple, d'autant que nous sommes dans un modèle fort différent du FOREm, puisque se mêlent à l'AViQ – c'est historique – une gestion paritaire et une gestion purement administrative selon les compétences concernées.

J'entends que certains souhaiteraient que l'AViQ décide de tout, ce n'est pas le modèle que nous avons choisi. Au politique aussi d'assumer son rôle et aux acteurs de l'AViQ d'assumer le leur. Sans quoi, Monsieur Jeholet, j'en serais bien marri, vous n'auriez plus l'opportunité de m'interroger avec ferveur comme vous le faites encore aujourd'hui.

J'entends, en tout cas, que les organes de gestion, le conseil général et les différentes branches auront quelques menus copieux pour ce mois de juin, puisque sont prévues des discussions sur le budget et la négociation du futur contrat de gestion également.

Enfin, vous retiendrez que le décret du 3 décembre 2015 prévoit lui-même qu'il fera l'objet d'une évaluation dans l'année qui suit sa mise en place. Je reviendrai donc vers vous dans les mois à venir avec une proposition de méthode quant à cette évaluation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponses que vous donnez. On aura l'occasion de revenir sur l'assurance autonomie et sur l'AViQ. Ma question n'était pas que l'AViQ décide de tout, mais mon inquiétude est que le ministre ne décide pas de tout non plus à la place de l'AViQ. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Par rapport à la date, je l'ai dit moi-même, pas de fétichisme, le 1er janvier 2019, on sait qu'il y a une échéance. Je l'ai dit, on a été insuffisamment préparés au transfert de compétences suite à la sixième réforme de l'État. C'est donc un domaine – je l'avais aussi annoncé dès le début – qui concerne 1 million d'enfants, de familles. Je mesure la difficulté et l'opérationnalité par rapport au basculement.

Maintenant, il ne s'agit pas non plus de faire peur aux familles en disant : « Attendez, on est face à une montagne extraordinaire ». À un moment donné, c'est de la responsabilité politique aussi. On a tous voulu la sixième réforme de l'État, le transfert. Vous me dites alors : « En Flandre, il y a des personnes qui regrettent presque la régionalisation ». Je suppose que, en tant que ministre compétent, vous ne regrettez pas encore la régionalisation de cette compétence.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Au risque de vous surprendre, vous savez bien que je suis issu d'une famille politique qui n'était pas nécessairement favorable à ce que l'on régionalise les allocations familiales. On ne va toutefois pas pleurer sur le lait répandu. La compétence, il a été décidé dans le cadre de la réforme de la régionaliser, maintenant on l'assume.

M. Jeholet (MR). - Je ne suis pas nécessairement favorable, mais votre travail aujourd'hui est de l'assumer. Vous êtes bien d'accord.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

C'est de l'assumer et pas de faire peur aux familles non plus en disant : « L'opérationnalité, le basculement, demain vous n'aurez peut-être plus votre allocation familiale ». Je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit, mais à un moment donné, je pense que l'on doit aussi assumer, c'est le rôle du politique.

Où vous êtes plus évasif, c'est par rapport à votre volonté de réforme. Vous nous dites : « 31 décembre 2019, il y aura le basculement ». Oui, on est obligé de le faire. Il y aura une réforme sous cette législature. Je m'en réjouis, c'est ce que vous aviez aussi annoncé, je ne reviens pas sur ce qui a été dit au colloque avec la Ligue des familles.

C'est aujourd'hui de vous entendre par rapport aux options étant donné que, quand vous parlez du système flamand, vous citez toute une série de réformes. Il ne nous appartient pas nécessairement de commenter le système flamand. Quand vous parlez beaucoup de la N-VA, M. Van Deurzen n'est pas à la N-VA. C'est un ami à vous, donc c'est lui qui a la compétence. Que l'ensemble des partis flamands qui ont mené cette réforme, les intentions, les objectifs politiques derrière cela, c'est une chose. Il ne m'appartient pas de mesurer cela. Simplement, c'est de voir par rapport aux annonces faites.

Le MR a fait des propositions par rapport au caractère universel des allocations familiales, au retrait des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire aggravé, à l'attention à porter aux orphelins sociaux, aux enfants en situation de handicap. Vous avez évoqué l'âge tout à l'heure, mais j'ai entendu des formations politiques qui parlaient, par exemple, de lier des allocations familiales au revenu.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous n'avez jamais pu considérer qu'il s'agissait d'une proposition que j'ai formulée.

M. Jeholet (MR). - Vous feignez de vous étonner, mais vous êtes très fort, je le sais. Vous n'êtes pas tout seul au Gouvernement, vous avez un partenaire. À un moment donné, par rapport au fait de lier les allocations familiales, on ne sait pas ce que la Ligue des familles propose. Vous avez rappelé très justement ce qu'elle proposait, mais c'est un élément important.

Je sais que certains au Gouvernement voudraient lier toutes les réformes que l'on peut mener, demain, au revenu. C'est un élément important.

Par rapport à la simplification, je partage tout à fait. Il y a un certain nombre de dispositifs aujourd'hui qui rendent le système illisible. Il faut profiter de cette réforme pour simplifier le dispositif. Aussi, pour être attentifs – je l'ai dit d'emblée – à des familles qui vivent dans la précarité ou dans la difficulté d'assumer

l'éducation de leurs enfants, notamment des familles monoparentales, c'est une attention toute particulière sur laquelle il faut aussi porter.

Par rapport aux droits acquis, cela me semble évident. On sait qu'il y aura des dispositifs et des dispositions transitoires importants qui seront mis en œuvre au moment de la réforme.

Par rapport à la concertation, vous avez un peu joué sur les mots, en disant que la concertation ne fait pas mal. Attention au syndrome « Tillieux ». Je le dis simplement, parce que le transfert des allocations, on le sait depuis 2011. Quand on parle d'études BDO aujourd'hui, je veux bien entendre, mais rien n'aurait empêché le gouvernement précédent d'entamer une étude avant. Ce n'était pas vous qui étiez compétent, c'était Mme Tillieux, mais elle a d'autres compétences, les aides à l'emploi.

Les aides à l'emploi, voilà plus de deux ans aujourd'hui, et l'on attend toujours. Le dossier est en concertation entre les représentants syndicaux et les représentants patronaux. À part une légère note d'orientation et un fifrelin de débat au sein de ce Parlement, on n'a rien eu, mais il paraît que tout va bien. Là aussi, on sait qu'il va y avoir des dispositions transitoires importantes, que quand on aura voté le texte ici, dans six mois, un an, un an et demi, il faudra encore attendre des mois, des années pour que tous les dispositifs soient d'application. Attention à ce que la concertation arrive à une certaine inaction ou à un certain immobilisme.

Je le répète, je mesure l'aspect juridique et la technicité de cette réforme. Il n'empêche, vous dites que cela avance, mais on jugera sur pièce, on verra aussi si le comité Familles est saisi de textes concrets. À ce jour, il n'y a pas encore grand-chose à se mettre sous la dent. On verra tout cela, simplement, je ne sens pas aujourd'hui une orientation du Gouvernement ou du ministre. Vous dites : « Quand l'étude sera terminée, les grandes orientations seront présentées au Gouvernement ». En fonction de l'étude BDO avec, je suppose, le comité Familles qui aura analysé. Mais qui va faire la présentation ? Qui va définir la réforme que l'on souhaite ? Vous l'avez dit, il y a une responsabilité politique. À quel moment allez-vous intervenir ? À quel moment allez-vous faire peur aux partenaires en disant : « Pas question de lier les allocations au revenu, un enfant égale un enfant » ? Voilà toutes les dispositions que vous souhaitez dans votre réforme.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas besoin de chercher un moment de poussée de testostérone pour parler à mon partenaire.

M. Jeholet (MR). - Au début de la législature, on avait un « Prévot » courageux. Ici, j'aimerais bien...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne retire pas un mot de ce que j'ai pu dire jusqu'à présent, mais je n'ai pas besoin de crier pour être entendu.

M. Jeholet (MR). - Non, mais je ne vous entends plus, c'est cela le problème.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Jeholet, vous me faites sourire. J'ai dit, d'entrée de jeu, quelles étaient les options, en disant : l'égalité, un enfant égale un enfant, pas de lien par rapport au niveau des revenus concernant le montant du bénéficiaire. Cela ne veut pas dire, comme cela peut être un correctif, que dans des suppléments il n'y ait pas cet ajustement, comme on le connaît d'ailleurs aujourd'hui. Cela n'a rien de transcendant de le dire.

La démarche est claire. On a demandé à BDO, suite à un cahier des charges, de pouvoir faire l'analyse de la fonctionnalité, de la simplification et de la soutenabilité budgétaire. BDO va terminer son étude, va la soumettre à l'AViQ qui va rendre un avis. Une fois que j'ai tout cela sur la table, l'étude de BDO et l'avis de l'AViQ, je ferai ma religion et je ferai ma proposition au Gouvernement. Comme toujours, il y aura les intercabinets machin, et cetera. En attendant, ma proposition sera connue et arbitrée à la lumière de ces recommandations et de ces avis, qui ne seront peut-être pas tous convergents d'ailleurs.

M. Jeholet (MR). - Je termine pour ne pas être plus long. Je vous sens beaucoup plus frileux, Monsieur le Ministre. Vous avez demandé BDO et puis on verra, il y aura le comité. C'est ce que l'on reproche un peu à Mme Tillieux. Jamais elle n'a donné sa stratégie, les orientations qu'elle voulait pour les aides à l'emploi.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On n'improvise pas un nouveau mécanisme sur 2,5 milliards d'euros, juste pour avoir deux ou trois bons petits mots.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, on n'improvise pas. Je vous rappelle que – et Mme Kapompole le sait – j'ai demandé un débat au Parlement, en séance plénière, à la Conférence des présidents. J'estimais que l'on pouvait en discuter comme on le fait aujourd'hui, de façon sereine et constructive, parce que je trouve que cela méritait plus qu'une interpellation, certaines questions. Cela m'a été refusé. Mme Kapompole est là pour le dire, la majorité a dit : « Non, pas de débat sur les allocations familiales ».

Aujourd'hui, au sein de ce Parlement, on peut avoir un véritable débat. C'est clair que les orientations que l'on prendra devront aussi dépendre des aspects juridique, technique et budgétaire. Par exemple, ce que l'on ne dit pas, c'est que la Flandre, ce n'est pas à situation budgétaire inchangée. La Flandre s'est engagée

à dire : « On met un dispositif et si, demain, cela nous coûte plus cher, on assumera ».

C'est une question que j'aimerais aussi vous poser. La Wallonie a-t-elle les moyens ? Peut-on le faire par rapport à d'autres politiques ? La politique, c'est une question de priorité. On pourrait très bien dire que demain on va mettre un dispositif qui coûtera plus cher qu'aujourd'hui. Ce sont des débats intéressants et je suis persuadé que l'on y reviendra. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Petite précision, il ne s'agissait pas de ne pas avoir de débats. L'idée était plutôt d'avoir un débat en commission, comme c'est le cas d'ailleurs avec ces interpellations et ces questions qui donnent lieu à des répliques assez longues également.

M. Jeholet (MR). - Si vous me permettez, la vérité a ses droits et vous dites la vérité, mais j'estime aussi – en Conférence des présidents, soyons très clairs, de plus en plus, on a une confrontation opposition-majorité, ce que je regrette, parce que cela ne laisse rien de bon dans l'organisation de nos travaux – qu'un sujet comme celui-là, quand on voit parfois des débats que l'on a eus en séance plénière, un débat comme celui-là, même à ce stade, a toute sa raison d'être. On l'a dit et même Mme Salvi l'a dit, il y a la réforme annoncée en Flandre, il y a eu une position très claire au niveau de la Ligue des familles, on ne peut pas dire que l'on invente et que l'on vient avec un débat.

Ce n'est peut-être pas suffisant. C'est clair que l'on attend une étude, mais à un moment donné, je suppose que l'on débattrait plus d'une fois des allocations familiales dans ce Parlement.

Madame Kapompole, vous ne dites pas le contraire de ce qui s'est passé en Conférence des présidents, mais je souhaite que l'on acte que je regrette que, sur un sujet aussi important, on n'ait pas pu avoir un débat en séance plénière. Ici, le débat est peut-être enflammé, mais je pense qu'il est serein et c'est encore cela la politique, heureusement, avoir des débats enflammés et où l'on ne sera pas toujours d'accord sur tout.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par notre collègue, M. Jeholet, jusqu'à présent. J'entends bien que vous êtes attentif aux propositions de la Ligue des familles et que vous abondez dans leur sens. C'est déjà une bonne chose pour nous et les familles.

Ma réponse en deux temps. C'étaient les fleurs !

Ma réponse dans un deuxième temps. Effectivement, si la Flandre a dit qu'elle serait prête pour le 1er janvier 2019, vous dites : « Je ne vais pas donner de date ». De toute façon, il y a une date, à savoir le

31 décembre 2019, qu'on le veuille ou non, il y a une date qui est imposée.

Deuxième chose, si ce n'est pas le 1er janvier et si c'est sous cette législature, ce sera entre le 1er janvier et le 1er mars puisque après, il ne se passera plus rien. Je pense que ce n'est pas après les élections du mois de mai, le temps que le nouveau Gouvernement et la nouvelle majorité se mettent en place. Si elle doit commencer à retravailler sur ce dossier à partir du mois d'octobre, je pense que l'on aura de graves soucis.

M. Prévot - Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine – Monsieur Puget, je vais vous donner une information : il est possible de voter un texte l'année X en prévoyant une entrée en vigueur l'année Y.

M. Puget (Indépendant). - Je suis tout à fait d'accord. Je l'ai vu avec le CWATUPE. Il a été voté avec une date X, mais cette date X n'a pas été respectée puisque de toute façon, nous sommes avec le CoDT version n°2. Rien n'empêchera au mois d'octobre 2019 de rouvrir le dossier et de postposer une date. Je pense que cela s'est déjà vu plusieurs fois. Je sais que je suis très jeune en politique, mais j'ai déjà vu plusieurs fois que cela se faisait. Je ne pense pas que sur quelques mois les personnes seraient capables de régler ce dossier puisqu'il y a déjà cinq ans de passé sur les huit ans. Il nous en reste trois. Nous sommes au stade de l'étude. Je pense que la date sera entre le 1er janvier et le 1er mars. Si vous avez dit que ce serait sous cette législature, voilà, l'application pourrait être le 1er janvier 2020 ou le 31 décembre 2019. Je suis d'accord avec vous, mais je suis quand même un peu frileux. Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'apprécie le fait que vous ne vous focalisiez pas sur une fameuse date, mais plutôt sur la méthode.

Vous avez déjà consulté les opérateurs avec plusieurs entretiens exploratoires déjà effectués, ce qui est une très bonne chose. Pour rebondir sur ce qui avait été suggéré par M. Jeholet, qui souhaitait un débat en séance plénière. Je pense que mon collègue M. Onkelinx avait proposé que l'on fasse une série d'auditions en commission afin d'avoir un débat le plus constructif possible dans les commissions. Je sais également ce qu'a dit Mme la Présidente.

C'est une réforme de longue haleine, mais ici on entend la méthode que vous êtes en train de mettre sur pied et qui sera ambitieuse et, on l'espère, neutre financièrement, mais surtout, vis-à-vis des familles, qui prendra en compte la pauvreté infantile dont on parlait encore dans la presse récemment, parce que la Belgique

a l'un des tristes taux les plus élevés d'Europe en la matière. Je pense que c'est important.

Vous nous avez rassurés sur plusieurs aspects, notamment votre intention de prendre en compte des familles monoparentales. Vous étiez en Commission de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes lorsque nous avons voté le rapport de recommandations sur les familles monoparentales.

Nous reviendrons vers vous plus tard, notamment après la présentation du 21 juin pour commencer et, ensuite, nous serons attentifs aux différentes propositions qui seront formulées dans la mesure des moyens budgétaires du Gouvernement, en fonction du contexte réglementaire juridique et socioéconomique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - C'est effectivement un débat utile, nécessaire et quelque peu enflammé, certes, mais nous ne sommes pas particulièrement étonnés. Il y a pas mal de choses intéressantes qui se sont échangées.

Tout d'abord, le modèle de concertation. C'est un modèle que vous avez déjà mis en place dans d'autres dossiers comme celui de l'AViQ. On a vu la possibilité d'arriver dans les temps avec un modèle qui tient la route parce que l'ensemble des acteurs ont été concertés préalablement, ce qui permet d'éviter un minimum de soucis à l'arrivée.

Je n'ai pas de souci, bien au contraire, à être patiente dans ce dossier, puisque au moment où l'on va atterrir avec cette présentation le 21 juin, il y aura déjà eu une large concertation qui aura été faite en amont, ce qui aura permis évidemment de déminer une série de problématiques. Je comprends qu'il ne faut pas du tout se mettre la pression par rapport à un modèle qui est sorti, par rapport à une annonce de la Région flamande sur une date, sur des chiffres, et cetera. Je préfère dix fois un processus où les choses sont claires pour tout le monde, où l'on concerta jusqu'au dernier carat, où il y a une étude justement qui sera présentée avec une possibilité de consulter un avis et donc qu'il faudra avoir le débat au Parlement, bien évidemment, Monsieur Jeholet.

Avant d'avoir un débat sur un sujet aussi important, il est évidemment utile et nécessaire d'avoir entre les mains un dossier avec un avis qui sera le résultat d'une large concertation du secteur et, à partir de là, les uns et les autres pourront s'exprimer, donner leur avis, leur opinion, et le Gouvernement tranchera avec une proposition. Il me semble que, sur un sujet aussi important, avec des montants de plus de 2 milliards d'euros, faire un débat sans avoir un minimum d'informations construites dans les mains serait, à mon sens, mettre un peu la charrue avant les bœufs, tout simplement.

Autre annonce importante. Le fait que sous cette mandature, vous voulez, Monsieur le Ministre, déterminer un modèle important. Comme vous l'avez dit à M. Puget, on peut tout à fait définir un modèle, une année X, pour le mettre en place une année Y, pour autant que tout cela ait été concerté, qu'il y ait un avis unanime du terrain et que le jour où l'on bascule véritablement, on n'ait pas de couacs au niveau des familles parce que cela serait vraiment une catastrophe.

Par rapport à certains effets d'annonce que l'on peut entendre par ci et par là, être prudent sur le dossier, éviter les effets d'annonce pour faire espérer je ne sais quoi à je ne sais qui, avec des montants que l'on ne pourra pas tenir, cela me paraît quand même beaucoup plus intelligent et construit que faire un bel effet d'annonce d'un ministre dans un Gouvernement qui ne pourrait pas le tenir quelques mois après. Ce n'est pas tout à fait comme cela que je conçois de faire de la politique.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
GESTION DES PERSONNES SANS DOMICILE
FIXE À MONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la gestion des personnes sans domicile fixe à Mons ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis août 2014, la Ville de Mons s'attaque à la problématique qu'elle appelle des « comportements dérangeants », liés à la recrudescence du nombre de SDF dans le centre-ville.

Le phénomène persiste, mais, surtout, se développe. Des refuges sont mis en place, nombreux sont néanmoins ceux qui refusent de s'y rendre ou d'être pris en charge par le service de prévention de Mons.

Face à ce constat, la Ville planche sur une nouvelle offre à destination de ces personnes. Elle cherche un lieu pour mettre en place un type de logements alternatifs ; en fait, un espace accessible sécurisé et équipé pour que ces personnes démunies puissent séjourner.

Le président du CPAS de Mons confirme qu'il s'agirait d'un espace où les sans-abri pourraient planter leur tente. Ce n'est pas une construction particulière,

mais un lieu d'accueil aménagé avec des sanitaires, une gestion des déchets et une surveillance. Cette mesure vise à endiguer le phénomène de gens qui squattent sur la voie publique, comme les squats des vitrines de commerces, des sas de banques, des entrées de sites touristiques, des parcs ou autres parkings qui font régulièrement l'objet d'une visite policière.

Monsieur le Ministre, je voulais avoir votre avis sur le sujet. Même si ce projet a pour but la diminution d'un phénomène qui peut amener certaines nuisances, n'y a-t-il pas, finalement, un risque de ghettoïsation dans le fait de rassembler toutes ces personnes précarisées dans un même endroit ? Laisser la possibilité à ces gens de camper là où la ville les y autorise ne risque-t-il pas de créer d'autres problèmes de sécurité ou d'hygiène ? Ne faudrait-il pas un travail plus profond avec ces personnes, plutôt que de les cacher loin du centre-ville, ce qui relève plutôt d'une mesure esthétique que d'un vrai travail de fond pour combattre le phénomène de marginalisation des sans-abri ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine - Madame la Députée, après avoir interrogé la coordinatrice du relais social de Mons, je note que le projet ne vise pas à éloigner les squats des vitrines de commerces ou des parcs, mais plutôt à proposer une alternative à ceux qui refusent toute structure pour les accompagner.

Le terrain est proche du centre-ville, ce qui permet à ses occupants de s'y rendre facilement.

Ce projet a été lancé suite à l'occupation d'un parking couvert par des personnes sans-abri dans des conditions déplorables. Cette situation occasionne de nombreuses nuisances : sentiment d'insécurité, hygiène, déchets, et cetera.

Ces personnes sont suivies par les éducateurs de rue du Plan de cohésion sociale, ainsi que les infirmières du Relais Santé. Cet accompagnement qui devrait les amener à fréquenter les espaces d'hébergement et d'accompagnement prévus à leur attention ne les intéresse pas.

La future fermeture du parking va à nouveau les contraindre à occuper un autre espace. Il conviendrait de leur suggérer un lieu, une alternative qui tienne compte de leurs caractéristiques : étant les plus éloignés de l'insertion sociale, ils ont des difficultés à accepter les contraintes. Certains endettés ne veulent plus d'adresse, beaucoup se méfient des structures d'aide, souhaitent la liberté à tout prix et, globalement, refusent l'humiliation, selon eux, d'être pris en charge.

Le projet est mené en réseau par le Plan de cohésion sociale, ville y compris, bourgmestre et collègue, le Relais social, l'ASBL Solidarité SDF, composée de

bénévoles, de SDF et d'anciens SDF, et l'Escale, composée de travailleurs de rue et accueil de jour. La situation est gérée par le comité de pilotage du projet de manière hebdomadaire et le Plan de cohésion sociale se concertent régulièrement avec les autorités communales.

En lieu et place d'un ghetto, il s'agit surtout de transformer cette expérience en un projet où les occupants s'autogéreraient dans un premier temps, accompagnés par des personnes ayant déjà vécu la rue.

Aujourd'hui, certains ont déjà investi une partie du terrain et un ancien SDF va y planter sa tente en vue d'accueillir les nouveaux arrivants. Cette personne travaille aussi avec le service de réduction des risques Synapse. Ils pensent déjà à une yourte communautaire et vont déléguer un des leurs au comité de pilotage du projet. Ils vont essayer de ramener un maximum de personnes ayant élu domicile au parking et les laisser s'installer à leur guise.

L'appel d'air de personnes extérieures et de ceux qui fréquentent les structures existantes a été réfléchi.

À votre question relative au problème d'hygiène, il est prévu que des toilettes sèches et des lieux de déchets seront construits par les occupants et la Régie de quartier dans les prochains jours. Des tentes leur seront données par la Croix-Rouge ou ils apporteront la leur. Un point d'eau est prévu.

L'occupation du terrain doit rester un accès à très bas seuil d'exigences. L'accès est donc conditionné à un minimum d'aspects :

- gestion des déchets ;
- utilisation d'une toilette sèche ;
- accepter le passage régulier des travailleurs de rue et des infirmières du Relais Santé.

Quand tout a été essayé avec des personnes qui ont tout refusé, il reste à respecter leur « non » et à tenter des réponses expérimentales, réfléchies et concertées, parce que ces personnes ne peuvent être laissées s'ancrer dans des situations déplorables. Ainsi, se basant sur plusieurs expériences européennes, le Relais social et le PCS ont proposé à la ville de les soutenir dans ce projet en accordant un terrain et c'est ce qu'elle a fait.

On peut donc considérer ce projet comme une étape avant les structures existantes – certains y viendront d'ailleurs pendant la période hivernale – ou les prémisses d'un habitat autogéré. J'y vois plutôt un projet pilote intéressant, créateur d'innovation sociale même s'il y a aussi une série d'effets collatéraux plus délicats, sensibles ou pervers qu'il faudra essayer de circonscrire au maximum.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour ces différentes précisions. Je pense, en effet, que les

différents services de Mons travaillent en belle collaboration pour essayer de trouver une solution. Vos mots ont été assez justes, notamment dans la fin de votre intervention quand on essaye d'avoir une autogestion, quand ils ne veulent plus rien du tout, on essaye quand même encore de les aider.

En effet, je pense que, vu de cette manière-là, avec toutes les précisions que vous venez de donner, cela ne peut être qu'une bonne expérience, en espérant que cela garde finalement plus d'aspects positifs que les dégâts collatéraux que cela peut engendrer. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉSENCE D'UN RÉFÉRENT EN LANGUE DES SIGNES DANS LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la présence d'un référent en langue des signes dans les administrations communales ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, après les hôpitaux, vous comprendrez que les personnes sourdes et malentendantes ont également des difficultés à se faire comprendre dans les administrations communales et autres instances de pouvoirs locaux.

Je me contente des hôpitaux et des administrations communales, où ils sont censés se rendre le plus régulièrement pour avoir un service comme tous les autres citoyens.

Comment les administrations communales et les autres pouvoirs locaux sont-ils sensibilisés à l'accueil des personnes sourdes et malentendantes ? Insistez-vous pour que les pouvoirs locaux et les administrations communales comptent, dans leur personnel, au moins une personne capable de s'exprimer en langue des signes avec ce public ? D'autres démarches sont-elles mises en place au niveau des pouvoirs locaux ?

Les deux questions par rapport aux hôpitaux sont scindées, dans la mesure où j'avais adressé cette question, dans un premier temps, à M. Furlan en tant que ministre des Pouvoirs locaux. C'est le greffe qui m'a renvoyée vers vous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je pourrais être tenté de vous renvoyer à la réponse formulée antérieurement en changeant le mot « hôpitaux » par « administrations communales », mais ce serait un manque d'élégance et je ne voudrais pas me caractériser de la sorte.

L'Agence pour une vie de qualité sensibilise les administrations communales, les CPAS et les autres pouvoirs locaux, notamment par le biais des handicottés, qui sont régulièrement informés des diverses ressources déployées dans la région pour faciliter la communication avec les citoyens sourds ou malentendants.

À côté de la sensibilisation et de la possibilité de recourir à des aides extérieures, des mesures concrètes doivent être prises pour amener un maximum d'agents communaux à communiquer avec les personnes sourdes ou malentendantes. Il ressort des chiffres donnés par 63 communes qui ont répondu à une enquête menée en 2012, sur l'ensemble des 253 communes francophones de la Région, que huit communes font appel à SourdDimension. Dans quatre communes, le handicotté maîtrise la langue des signes et, dans sept communes, un agent communal maîtrise la langue des signes. Dans deux communes, c'est à la fois le handicotté et un agent communal qui peuvent communiquer en langue des signes et une commune peut faire appel à une personne extérieure. Une commune organise tous les 15 jours une aide à la communication.

C'est donc à peine plus d'un quart des communes qui reçoit dans des conditions optimales la population malentendante. Cela ne veut pas dire que les personnes atteintes de surdité sont ignorées. Beaucoup d'agents communaux mettent tout en œuvre pour informer au mieux, malgré les difficultés de communication générées par la malentendance. Il reste que l'idéal serait que chaque commune permette à chacun de ses citoyens de rencontrer directement un agent qui parle leur langage. L'avis incite d'ailleurs les handicottés à apprendre la langue des signes, mais la possibilité d'apprentissage est limitée et rarement compatible avec les autres engagements des référents de proximité.

Je vous invite à vérifier auprès de mon collègue en charge des Pouvoirs locaux, parce que le Conseil régional pour la formation est saisi du problème et propose cet apprentissage dans son offre de formation, la langue des signes de Belgique francophone étant maintenant reconnue comme langue nationale officielle.

Je profite de l'attention de mon collaborateur pour lui dire que l'on va étudier aussi l'opportunité, le cas échéant, d'adresser une lettre circulaire aux communes et aux pouvoirs locaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Vingt-cinq pour cent des communes reçoivent de manière efficiente les personnes malentendantes et sourdes, vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas beaucoup. C'est peut-être l'occasion de reconsidérer la sensibilisation actuelle des communes, qui n'a pas l'air d'être particulièrement efficace. Je ne manquerai pas d'interpeller M. Furlan sur le Conseil régional de formation et je me réjouis que vous alliez envoyer une circulaire aux pouvoirs locaux pour promouvoir cette sensibilisation aux personnes sourdes et malentendantes, puisqu'il faut bien savoir qu'il y a des personnes sourdes de naissance, mais qu'il y a aussi toutes les personnes qui deviennent malentendantes, surtout avec les nouvelles technologies, les concerts, les musiques dans les casques, chez les jeunes qui feront certainement d'énormes dégâts quand ils deviendront adultes, si pas avant. C'est une préoccupation à garder à l'esprit dans le cadre du vieillissement de la population. Merci.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Daele, sur « l'implantation d'un centre hospitalier et ses implications sur la mobilité » ;
- M. Denis, sur « les problèmes de mobilité autour du parc Pairi Daiza » ;
- M. Daele, sur « le centre PEREX » ;
- M. Crucke, sur « la promotion des voies navigables et du transport fluvial » ;

- Mme Trotta, sur « les risques d'empoisonnement par des substances contenues dans les cigarettes électroniques » ;
- M. Crucke, sur « les associations de santé intégrée (ASI) » ;
- Mme Pécriaux, sur « la prévention des épidémies de grippe en Wallonie » ;
- M. Daele, sur « l'agrément des services d'urgence spécialisés » ;
- M. Dister, sur « la détection du taux de radon dans les implantations du Service public de Wallonie et des organismes d'intérêt public wallons » ;
- M. Dister, sur « la pollution par le radon » ;
- Mme Pécriaux, sur « la compréhension des campagnes de santé publique » ;
- M. Daele, sur « le modèle des allocations familiales de la Ligue des familles nombreuses » ;
- Mme Bonni, sur « les dangers pesant sur les femmes réfugiées » ;
- M. Daele, sur « le suivi à domicile après accouchement » ;
- Mme Galant, sur « le parcours d'intégration » ;
- Mme Baltus-Möres, sur « les aides à la communauté lesbienne, gay, bi, transsexuelle, intersexuelle ou queer » à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 17 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
Mme Véronique Durenne, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Vincent Sampaoli, PS
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
Mme Christiane Vienne, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

A.B.A.	Applied Behavior Analysis (Analyse Appliquée du comportement)
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APERROUTE	Amélioration des PERformances des Recyclés en domaine Routier par Optimisation des Unités de TraitEment
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWSR	Agence wallonne pour la Sécurité routière
BAP	budget d'assistance personnelle
CCR	Centre communautaire de référence
Cocof	Commission communautaire française
Cocom	Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CPSR	Commission provinciale de la sécurité routière
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
ECO	entretien cyclique ordinaire
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GPRS	General Packet Radio Service
GPS	Global Positioning System
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
IFOBT	Immunological Faecal Occult Blood Test
Igretec	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques SCRL
IMIO	Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé
LGTB	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transgenres
MRS	maison de repos et de soins
OBU	on board unit
OMS	Organisation mondiale de la Santé
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
PCS	Plan de cohésion sociale
PEPA	association des parents pour l'épanouissement des personnes avec autisme
PEREX	le centre de trafic de la Région wallonne
RER	Réseau Express Régional
SAR	sites à réaménager
SARSI	Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels dans l'ouest du Brabant wallon
SDF	Sans Domicile Fixe
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SEC 2010	nouveau système européen des comptes nationaux et régionaux
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.

SOWALFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SPF	services publics fédéraux
SRPE	sites de réhabilitation paysagère et environnementale
STI	système de transport intelligent
SWDE	Société wallonne des Eaux
SWRT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
T.E.C.	Transport en Commun
UPTR	Union Professionnelle du Transport et de la Logistique
UV	ultraviolet